Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET

L'ITALIE EN 1848

Digitized by Google

ÉDITION INTERDITE POUR LA FRANCE.

DROIT DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉ.

Bruxelles. — Imprimerie de E. Guyot, rue de Schaerbeek, 12.

Digitized by Google

7. 6. 6

LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET

L'ITALIE EN 1848

RÉCITS, NOTES ET DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

PAR

JULES BASTIDE

ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE

BRUXELLES

LIBRAIRIE UNIVERSELLE DE J. ROZEZ,

Rue de la Madeleine, 87.

1858

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Au mois d'avril dernier, un projet de loi fut présenté au parlement de Turin, dans le but de modifier la législation piémontaise en ce qui touche les tentatives dirigées contre des gouvernements étrangers.

En soutenant ce projet, les ministres sardes, qui avaient fait de son adoption une question de cabinet, crurent que l'intérêt de leur cause, peut-être aussi l'intérêt de leur politique, leur commandait d'attaquer quelques hommes de la République de 1848, et même, en remontant dans le passé, notre première République. M. le général de la Marmora s'est pris à M. de Lamartine, qui, en ce qui le concerne, a répondu victorieusement, bien qu'une erreur de fait, et qui ne justifie en rien l'attaque de M. de la Marmora, soit à regretter dans les lettres de l'illustre écrivain.

M. de Lamartine a dit, en effet, qu'il y avait l'épaisseur

Digitized by Google

des Alpes entre sa politique et la politique de l'administration qui a remplacé celle dont il faisait partie. M. de Lamartine n'aurait pas avancé une telle assertion s'il avait mieux connu les actes du gouvernement dirigé par le général Cavaignac : ce gouvernement n'ayant cessé, jusqu'au dernier jour, d'agir au delà des Alpes, peut-être dans un but différent de celui que se proposait M. de Lamartine, mais certainement avec autant d'activité et de sollicitude pour la cause des peuples d'Italie.

En soutenant son projet de loi, M. de Cavour, ministre des affaires étrangères, fit intervenir, assez hors de propos, ce semble, les noms de Ledru-Rollin, de Louis Blanc, le mien, celui même de M. Thiers, pour prouver que l'Italie n'avait rien à attendre de la France démocratique. Il alla jusqu'à supposer que le traité de Campo-Formio, qui, en 1797, livra la République de Venise à l'Autriche, était l'œuvre du gouvernement de la République française. Je pensai qu'il était juste de répondre à quelques-unes de ces assertions et je le fis en ces termes :

« 22 avril 1858.

» Monsieur le ministre,

» Je lis, dans le compte rendu des débats de votre chambre des députés, séance du 16 avril, ces mots prononcés par vous :

« Au gouvernement étaient les champions de la Révolu-
» tion : Ledru-Rollin, Bastide, etc... Eh bien, ils refusèrent
» le subside d'hommes, d'argent, d'armes, et même ils
» refusèrent (avec dédain) de nous prêter un général que
» nous avions eu le tort de leur demander. »

» J'ai à cœur, monsieur, de repousser le reproche que

renferment ces paroles. Le gouvernement que j'ai eu l'honneur de servir n'a jamais employé de formes dédaigneuses à l'égard d'aucun gouvernement, surtout à l'égard de celui qui était à la tête de la noble nation piémontaise.

» En citant le nom de mon ami Ledru-Rollin avec le mien, vous donnez à entendre que la demande de secours avait été adressée à la France pendant que Ledru-Rollin faisait partie du gouvernement. Or, il est bien vrai qu'une telle demande fut faite, mais seulement après le malheureux armistice et la reddition précipitée de Milan, c'est-à-dire après le 9 août 1848, lorsque l'armée piémontaise était retirée sur le Tésin. Il y avait alors environ deux mois que la commission exécutive où avait siégé Ledru-Rollin n'existait plus.

» Jusqu'au 9 août, aucune demande d'intervention ne fut adressée à la France. Bien au contraire, M. de Brignoles ne cessait d'insister pour qu'on éloignât du pied des Alpes le faible corps d'armée qui s'y trouvait, et que le gouvernement provisoire y avait formé pour servir, au besoin, d'arrière-garde à la révolution italienne.

» Les républicains les plus ardents de l'Italie étaient, sur ce point, d'accord avec le gouvernement piémontais; j'en ai les preuves écrites entre les mains. M. de Pareto faisait entendre alors le cri : *Italia farà da se!* Nobles paroles qui, je l'espère fermement, sont un gage prophétique de la résurrection de l'Italie.

» Après le 9 août seulement, après la reddition de Milan, M. Ricci fut député extraordinairement à Paris (1) pour demander l'envoi d'un général et d'un corps d'armée fran-

(1) J'ai commis ici une erreur de date, qui est, du reste, sans importance. M. Ricci arriva, en effet, à Paris dans les premiers jours d'août.

çais en Piémont. Ce général, on désirait que ce fût le maréchal Bugeaud. Le corps d'armée devait être soldé et entretenu par la France et placé, ainsi que son chef, sous le commandement militaire du roi Charles-Albert.

» Indépendamment de diverses considérations trop longues à développer ici, ces propositions, ainsi formulées, étaient militairement inacceptables. Le gouvernement français les repoussa sans aucune marque de dédain et déclara en même temps, et à plusieurs reprises, que, si le Piémont était attaqué sur la frontière du Tésin, cette ligne serait défendue par la France comme si c'était sa propre frontière.

» J'eus l'honneur d'adresser directement cette déclaration dans les termes les plus formels à M. de Perrone, président du conseil.

» Je ne doutais pas, en effet, que, dans ce cas, le gouvernement du général Cavaignac, qui n'était pas une dictature, comme l'a dit à tort M. Brofferio, mais un gouvernement parlementaire, je ne doutais pas, dis-je, que le gouvernement n'obtînt, dans ce cas, l'assentiment enthousiaste de l'assemblée nationale, seule dépositaire de la souveraineté.

» Permettez-moi, monsieur, d'ajouter ici un mot en réponse à une assertion d'un de vos collègues. Dans un discours prononcé le 17 avril, M. le général de la Marmora attribue au général Cavaignac les paroles suivantes : « Nous ne voulons pas nous brouiller avec l'Autriche » pour vous faire plaisir; » paroles que, suivant M. de la Marmora, Cavaignac n'aurait prononcées qu'après beaucoup de détours.

» J'affirme que Cavaignac n'a jamais pu dire rien de semblable. Tous ceux qui l'ont connu savent d'ailleurs, l'Europe entière sait que rien ne répugnait plus à son caractère qu'un détour, et que rien n'était plus étranger à son langage, toujours loyal et allant droit au but.

Digitized by Google

» Au reste, je ne puis être surpris que beaucoup de vos collègues et vous-même, monsieur le ministre, soyez dans l'erreur au sujet de divers points touchant les relations de la France et de l'Italie en 1848.

» Trop de causes ont contribué à égarer l'opinion publique sur l'histoire de ce temps, pour qu'il ne soit pas permis de se tromper lorsqu'on en parle autrement que pièces en main. Un moment viendra, sans doute, où la lumière se fera sur cette époque également honorable pour les deux nations, où l'on verra que la France, depuis février jusqu'à la fin de 1848, n'a pas cessé, malgré mille obstacles, de travailler à ce que l'Italie fût indépendante et libre à Rome, en Sicile, à Venise, aussi bien qu'au pied des Alpes. Pour ma part, je saisirai toutes les occasions propres à hâter l'instant où toute la vérité pourra enfin être connue.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments de très-haute considération.

» JULES BASTIDE. »

M. de Cavour me fit l'honneur de m'adresser immédiatement la lettre suivante :

« Turin, 25 avril.

» Monsieur, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois, vous avez cru devoir protester

contre un reproche que je vous aurais adressé en affirmant que le gouvernement de la République avait refusé au roi Charles-Albert les secours qu'il réclamait contre l'Autriche.

» Je n'ai, certes, pas la pensée d'attaquer vos intentions; mais ce que je puis affirmer, de la manière la plus positive, c'est que la correspondance officielle de ce temps, que je viens de relire avec attention, confirme pleinement ce que j'ai dit au parlement.

» La correspondance de M. le marquis de Brignole prouve que, si le gouvernement de la République a manifesté l'intention d'intervenir en notre faveur lorsque nous croyions n'avoir nul besoin d'un secours étranger, il a refusé de le faire du moment que, forcés par les désastres de Custozza et de Milan, nous lui en avons adressé la demande formelle.

» En effet, la disposition d'intervenir, manifestée au mois de juillet, s'est transformée, en août, en une offre de médiation collective de l'Angleterre et de la France, offre que Charles-Albert n'a pu refuser, quoiqu'il prévît qu'elle serait demeurée complétement stérile et que les deux puissances occidentales auraient été impuissantes à la faire accepter par l'Autriche.

» La demande d'un général fut faite lorsqu'on commençait à perdre l'espoir de l'intervention directe ou indirecte. Que cette demande ait été rejetée par le général Cavaignac avec ou sans dédain, c'est un fait qui appartient à l'histoire et qu'il m'est permis de déplorer, non en lui-même, car j'ai toujours cru que le gouvernement piémontais d'alors commettait une erreur en voulant confier les destinées suprêmes d'une guerre nationale à un général étranger, mais comme témoignant du peu de sympathie du général Cavaignac pour la cause de l'Italie.

» Il se peut, d'ailleurs, qu'en 1848, dans les relations politiques entre la Sardaigne et le gouvernement français, il y ait eu plus d'un malentendu et que des circonstances malheureuses aient empêché les amis de l'Italie, en France, de suivre leurs instincts généreux et libéraux. C'est ce que j'aime à croire pour ce qui vous regarde.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération bien distinguée.

» *Signé:* C. CAVOUR. »

Je répondis à M. de Cavour :

« 28 avril.

» Monsieur le ministre,

» Je viens de recevoir votre lettre datée du 25 avril. Je vous en remercie. Elle confirme, dans le point le plus important, celle que j'ai eu moi-même l'honneur de vous adresser ; on ne devait pas attendre moins de votre loyauté.

» Vous reconnaissez que la demande d'intervention eut lieu seulement après les désastres de Custozza et de Milan, et que, jusqu'alors, vous aviez pensé n'avoir nul besoin d'aucun secours étranger.

» C'est ainsi que les choses se sont passées, et il ne pouvait en être autrement. Aussitôt, en effet, que l'énergie des patriotes lombards eut éloigné les Autrichiens, le roi Charles-Albert crut pouvoir profiter de l'occasion pour réunir au Piémont une grande partie au moins de la haute Italie. La réunion fut votée à Milan. Le roi se vit alors à la tête d'une nation puissante. Les Autrichiens étaient rejetés

sur l'Adige. Rien ne pouvait lui conseiller d'avoir recours à la France.

» Bien au contraire, il devait penser que, la France intervenant en Italie, ce serait non pas pour ranger la Lombardie sous le sceptre de la maison de Savoie, mais pour lui assurer une complète indépendance. Il devait penser que le gouvernement de la République ne voyait pas avec plaisir qu'on eût poussé la Lombardie à prendre précipitamment une mesure aussi grave que celle de l'annexion. Il savait, en outre, que lui, ancien carbonaro, devenu, depuis, persécuteur de ceux qui avaient été ses frères, inspirait personnellement tout autre chose que confiance aux républicains de Paris, qui le connaissaient depuis trente ans.

» Charles-Albert ne devait donc pas désirer l'intervention française, et il la repoussa constamment, jusqu'au jour où, de faute en faute, il fut ramené sur le Tésin. Jusqu'à ce moment, il nous avait été signifié que nous ne pourrions aller joindre nos armes à celles des patriotes lombards sans passer sur le corps du Piémont.

» La Lombardie occupée par l'Autriche, on pouvait toujours espérer, en effet, un moment où elle s'insurgerait contre l'occupation et se jetterait, de désespoir peut-être, entre les bras du Piémont. La Lombardie, au contraire, indépendante et libre, formant un État allié directement avec la France, il ne restait plus dans l'avenir aucune chance d'agrandissement de territoire pour la maison de Savoie.

» Charles-Albert, je suis sûr de ne pas calomnier sa mémoire, préférait donc, entre deux maux, l'occupation de la Lombardie par l'armée autrichienne, à la présence, en Italie, d'une armée républicaine. Telle fut la cause de la reddition précipitée de Milan et de la persistance que l'on mit, non-seulement à ne point demander, mais à refuser un secours que vous reconnaissez vous même avoir encore

été offert en juillet 1848, c'est-à-dire par le général Cavaignac.

» L'armée piémontaise étant ramenée sur le Tésin, et votre conquête momentanée perdue, on se décida à nous demander un général et un corps d'armée. Vous n'étiez pas aux affaires en ce moment, monsieur, et je vous en félicite. Vous rejetez toute part de responsabilité dans une pareille démarche, et vous avez raison. Sérieusement faite, la demande eût été pour le Piémont une injure imméritée. Formulée dans les termes que j'ai rapportés dans ma précédente lettre, elle trahissait clairement l'intention où l'on était de la faire repousser; ce qui était un manque de dignité et de franchise.

» Dans de telles circonstances, que devions-nous, que pouvions-nous faire? descendre en Italie, malgré vous, malgré la majorité des Italiens? vous rendre Milan que vous aviez perdu, ou bien y faire proclamer la République cisalpine à l'ombre des baïonnettes françaises? Il est plus que douteux que l'assemblée nationale, que le souverain, nous eût permis d'adopter l'un ou l'autre de ces deux partis. Que la République tirât l'épée, pour la première fois, afin d'accroître une monarchie, c'est une chose à laquelle, même à Turin, personne n'a jamais dû songer; et, quant à faire de la propagande républicaine armée, c'était une politique diamétralement opposée aux principes de notre révolution. Nous nous rappelions trop ce qu'une intervention de cette nature avait produit au commencement de ce siècle et comment, descendus des Alpes en libérateurs de l'Italie, nous y avions bientôt vu le futur despote de l'Europe se révéler à la signature du traité de Campo-Formio.

» J'aurais voulu, si une armée française pénétrait en Italie, qu'elle y entrât, non pas comme un corps de condot-

tieri, ainsi que cela nous fut demandé, non pas pour imposer le secours de ses armes, mais comme alliée de la nation italienne, armée pour assurer la conquête de l'indépendance et non pour une autre conquête.

» Il ne put en être ainsi. Que nous restait-il donc, à nous qui voulions franchement la liberté de l'Italie? Il nous restait la voie des négociations. Nous avons appelé l'Europe à juger le différend séculaire de l'Italie et de l'Autriche. Nous lui avons montré qu'à défaut de sympathie pour les opprimés, l'intérêt de la société européenne lui faisait un devoir de mettre fin à un ordre de choses qui, en retenant une nation grande et généreuse dans l'état de sujétion, renferme des causes incessantes de trouble et de conflagration générale. Nous avons pris le monde à témoin que nous ne voulions pour nous, ni ajouter à notre territoire, ni exercer aucune pression sur les autres peuples, et nous avons fait plus, nous l'avons prouvé. C'est en ces termes que le gouvernement de la France a offert sa médiation à l'Italie et à l'Autriche, et l'Autriche, bien que vous paraissiez l'ignorer, l'Autriche l'a formellement acceptée.

» Aurait-elle souscrit à notre jugement arbitral? les grandes puissances arbitres seraient-elles jusqu'au bout restées d'accord? l'Autriche aurait-elle consenti, sans y être contrainte, à ce que l'Italie rentrât en possession de son autonomie? Nul ne saurait le dire, et je l'ignore profondément. Ce que je puis seulement affirmer devant Dieu et devant les hommes, c'est que le pouvoir qui précéda celui du 10 décembre 1848 n'aurait pas manqué à la glorieuse tâche qu'il s'était donnée d'affranchir l'Italie.

» Vous terminez votre lettre en disant que, « pour ce qui » me concerne, vous aimez à croire que je suis de ceux qui » étaient animés envers l'Italie d'instincts généreux et libé- » raux. » Cet éloge, tout restreint qu'il est, je vous en re-

mercie. Mais il n'eût été que juste de l'étendre indistinctement à tous les hommes qui ont pris part au gouvernement de la France, depuis février jusqu'en décembre 1848. Parmi eux, il en est un, malheureusement, qui ne peut plus parler. C'est pour moi un devoir de le faire en son nom. Soyez sûr, monsieur, que, le jour où la France a vu disparaître avec Cavaignac un des plus grands citoyens qu'elle ait jamais eus, un de ses meilleurs soldats, l'Italie a perdu aussi un de ses amis les plus dévoués, un de ceux qui auraient pu devenir, au besoin, un des plus utiles défenseurs de l'indépendance italienne.

» Veuillez agréer, etc. (1) »

Je disais, dans ma première lettre à M. de Cavour, que je saisirais toutes les occasions propres à hâter l'instant où toute la vérité pourra enfin être connue. C'est cet engagement que j'essaye de remplir ici, autant du moins que cela dépend de moi.

Les documents qui forment la plus grande partie de cet écrit sont pour la plupart des dépêches adressées par moi aux divers agents de la République ; j'y ai joint des lettres particulières dans lesquelles j'exprimais, à ceux de ces agents en qui j'avais une confiance plus complète, la pensée intime du gouvernement.

Ces lettres et dépêches sont données les unes *in extenso,*

(1) Les rédacteurs des différents journaux, que je remercie d'avoir bien voulu publier ces lettres, ayant cru devoir y apporter quelques modifications, je les reproduis ici telles qu'elles ont été mises sous les yeux de M. de Cavour.

les autres par extrait. Mais je n'en ai retranché que ce qui serait inutile à la connaissance de l'histoire du temps. Je ne me suis pas cru en droit d'y joindre les dépêches reçues. Je me borne donc à mettre sous les yeux du public ce qui m'appartient personnellement ou ce qui appartient à tout le monde. On y trouvera, je m'assure, tous les éléments nécessaires pour asseoir un jugement sur une époque qui semble encore n'être bien connue de personne.

Digitized by Google

PIÉMONT

I

Les discussions qui ont eu lieu récemment au parlement de Turin, l'assurance avec laquelle certaines assertions ont été émises, tant par les ministres que par les journaux piémontais, prouvent, ou que les uns et les autres ignorent encore aujourd'hui quels ont été, en 1848, les rapports de la République française avec l'Italie, ou bien que l'on a pensé pouvoir compter beaucoup sur l'ignorance du public européen à ce sujet.

Après avoir relu les débats de la chambre piémontaise, les divers articles de la presse, et les documents diploma-

tiques de 1848, j'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt et sans utilité de dire aujourd'hui ce que je sais d'une époque que tant de causes contribuent à environner d'obscurité.

Depuis le 24 février jusqu'au 10 mai, j'ai eu l'honneur d'être secrétaire général du ministère des affaires étrangères; depuis le 11 mai jusqu'au 19 décembre, ministre de la République au même département. A ce titre, je suis plus que personne en position de savoir quelle a été la politique du gouvernement de 1848 à l'égard de l'Italie; plus que personne j'en suis responsable; j'ai donc le droit et même le devoir de rétablir la vérité des faits lorsqu'elle est altérée, soit à dessein, soit par suite d'erreurs involontaires.

Dans ce qu'on va lire, je serai souvent forcé de parler de moi. On n'en sera pas choqué, je l'espère, si l'on veut bien songer qu'il m'est impossible de faire autrement, puisque c'est moi qui ai, pendant presque toute sa durée, été le principal organe, au dehors, de la République française.

Que l'on ne craigne pas cependant de trouver ici une apologie, bien au contraire; après avoir parcouru ce simple exposé, plus d'un lecteur, se plaçant au point de vue de l'heure présente, pensera que je n'ai pas fait tout ce qui était possible et utile dans l'intérêt de la cause que je servais; moi-même, si j'avais à prononcer sur ma propre conduite, peut-être jugerais-je qu'elle n'a pas été exempte d'erreurs et ne m'accorderais-je pas un verdict de complète absolution. Si, d'ailleurs, il ne s'agissait que de moi, je continuerais à garder le silence; mais d'autres se trouveront un jour dans la position que j'ai occupée; ils seront aux prises avec des difficultés bien grandes encore. L'exposé sincère de ce qui a été fait en 1848 leur montrera peut-être des fautes à éviter, peut-être aussi de bonnes inspirations à suivre; un tel exposé contribuera surtout, je l'espère, à rendre la tâche de nos successeurs plus aisée, en effaçant

les préventions malheureuses que nous avons rencontrées de l'autre côté des Alpes et qu'une politique inintelligente tend aujourd'hui encore à ranimer.

II

La révolution de février était à peine accomplie à Paris, que le gouvernement provisoire portait déjà ses regards vers l'Italie. Nous savions, en effet, à n'en pouvoir douter, qu'impatiente de la domination étrangère, elle n'attendait depuis longtemps qu'une occasion pour s'en affranchir. Déjà, à la suite de l'insurrection sicilienne, des symptômes d'agitation profonde s'étaient manifestés à Milan et dans plusieurs autres villes. Quelques réformes libérales proposées par le nouveau pape avaient été accueillies, d'un bout à l'autre de la péninsule, avec un enthousiasme qui, plus grand que sa cause, prouvait combien la nation italienne était avide d'espérances et résolue à saisir la première arme venue pour reconquérir ses droits.

Il était évident que les événements de France auraient leur contre-coup en Lombardie et que, si une guerre de principes devait éclater, ce serait là qu'iraient se heurter encore une fois l'idée républicaine d'indépendance et l'idée de propriété monarchique.

Un des premiers soins du gouvernement provisoire devait donc être, et il fut, de réunir un corps d'armée au pied des Alpes, sur la frontière du Var.

L'effectif de ce corps, au mois de mars, était de 30,000 hommes; il ne fut pas possible d'en réunir davantage à cause de l'état de désorganisation où se trouvaient à la fois l'armée et les finances, tant par les fautes de l'administration précédente que par l'effet de cet état de crise qui accompagne fatalement toute révolution.

Ce qui avait été prévu arriva. Le 23 mars, Milan, après une lutte de cinq jours, avait forcé le maréchal Radetzky à la retraite. Venise, presque au même moment, avait chassé de ses murs la garnison autrichienne. Comme Milan et Venise, Pavie, Brescia, Crémone, Bergame, la Lombardie entière, le Frioul même, se soulevèrent bientôt; et l'on dut croire que c'en était fait, cette fois, de la domination étrangère en Italie.

Au moment où la nouvelle de ces grands événements parvint à Paris, on y apprit aussi que le roi Charles-Albert entrait en Lombardie à la tête d'une armée; ce fut le 24 mars que le roi prit cette détermination et qu'il l'annonça officiellement à toutes les puissances, y compris l'Autriche; la France seule ne reçut de lui aucune communication à cet égard (A).

III

Un roi de Piémont, en intervenant à main armée dans les affaires de la Lombardie, pouvait se proposer deux buts différents : ou se jeter dans la lutte, afin d'assurer l'indé-

pendance du sol italien, ou bien seulement mettre à profit les circonstances pour ranger sous sa loi le pays soustrait à la domination autrichienne. Il pouvait consacrer ses efforts à se créer un allié puissant, en aidant à constituer un État libre, ou tenter d'ajouter un État à ses États. Dans le premier cas, il eût agi comme membre de la société italienne, il eût eu l'aide et l'alliance de tous les peuples et princes de la péninsule, il eût pu compter sur l'appui et, au besoin, sur le concours de la France. Dans le second cas, il refroidissait l'ardeur des patriotes lombards qui avaient fait la révolution, il paralysait l'élément le plus énergique de la résistance à l'Autriche, il inquiétait les autres princes italiens au même degré, et plus peut-être que ne l'eût fait une république lombardo-vénitienne, enfin il se jetait dans une politique qui devait lui faire redouter la coopération de la France républicaine et le mettre dans la nécessité de nous repousser.

Ce fut à ce dernier parti que Charles-Albert s'arrêta. Il pensa qu'en occupant la Lombardie avec son armée et en coopérant à l'expulsion des Autrichiens, il acquerrait des droits à la reconnaissance des populations lombardes, ne leur laisserait pas le temps de se constituer en État indépendant, et rendrait inutile l'intervention de la République en Italie.

Il jugea, d'ailleurs, qu'il était d'une bonne politique de donner à l'opinion libérale de son pays un but d'activité au dehors et que c'était là le meilleur moyen d'empêcher que Gênes et Turin ne songeassent à imiter Paris (B). Et, en même temps qu'il se mettait en garde contre la contagion républicaine du côté de la Lombardie, de la Suisse et de la France, il prit toutes les mesures en son pouvoir pour que la révolution française n'opérât pas sa jonction avec la révolution de Milan (C).

Le ministre de Sardaigne à Paris était alors M. le marquis de Brignoles. Dès les premiers jours, sa fonction auprès du gouvernement français fut de protester sans cesse contre la présence d'un corps d'armée, si faible qu'il fût, sur la frontière du Var. M. de Brignoles ne faillit pas à sa mission et il alla même, bien qu'il représentât le seul gouvernement du Piémont, jusqu'à déposer entre les mains de M. de Lamartine, une protestation non-seulement au nom de la Sardaigne, mais au nom de tous les gouvernements italiens, contre l'intervention française (D).

En vain, M. de Lamartine et moi, répétions-nous que le corps réuni sur la ligne du Var n'était que l'armée de réserve de l'Italie, une précaution indispensable contre un revers de fortune toujours possible; M. de Brignoles répondait que le voisinage des soldats de la République était un sujet d'inquiétude pour le Piémont monarchique, et que l'épée de Charles-Albert suffisait à protéger l'Italie; il déclarait que, si nous franchissions les Alpes, ce ne pourrait être, aux yeux des gouvernements et des populations, que dans un but d'ambition et de conquête; qu'en conséquence les Italiens ne feraient nulle différence entre les Autrichiens et nous, et que les canons du fort Damian étaient déjà prêts à nous recevoir (E).

IV

De longue main, nous connaissions l'homme qui se trouvait placé à la tête du gouvernement du Piémont. Vers 1820, le prince de Carignan était affilié aux sociétés

qui n'ont jamais cessé de travailler plus ou moins utilement, mais avec dévouement toujours, quelquefois avec héroïsme, à la régénération de leur nationalité; il était à cette époque bien connu des patriotes français, en rapport constant avec ceux d'Italie. Devenu roi en 1831, il entra tout de suite et sans transition ménagée dans la voie suivie par ses prédécesseurs, les plus soumis de tous les princes à l'esprit de politique rétrogade. Dès 1833, les membres de la société *la Jeune Italie* furent poursuivis, emprisonnés, condamnés. A Alexandrie, douze d'entre eux furent punis de mort (1); d'autres, en grand nombre, envoyés aux galères; parmi ces malheureux, il y en avait qu'on accusait d'avoir pris part à des manœuvres démocratiques en 1821, c'est-à-dire à une époque où le roi régnant était un de leurs complices (F). De tels faits, qui rappellent les procédures des temps de barbarie, étaient encore présents à notre mémoire; on ne doit donc pas s'étonner si les républicains mirent en suspicion celui dont ils connaissaient le caractère et l'histoire.

Aussitôt qu'il apprit la révolution de février, il se hâta de prendre les armes. « L'orage gronde, » écrivait le comte de Saint-Marsan au comte de Revel, à Londres, « l'orage » gronde trop près de nous pour que nous n'ayons pas le » désir d'aviser à des éventualités dont il n'est pas donné » à l'homme de prévoir toute l'étendue. Le roi a, en conséquence, ordonné de compléter ses armements, et il vient » d'ordonner dans ce but des dispositions qui seront exécutées immédiatement. »

Que la révolution française fût un orage pour l'ancien prince de Carignan, il n'y avait rien là qui fût de nature à

(1) L'arrêt porte : « Punis de la mort ignominieuse, » c'est-à-dire fusillés par derrière.

surprendre; il ne serait pas moins puéril aujourd'hui de s'étonner de ce que les préparatifs militaires ordonnés à la nouvelle des événements de France eussent un tout autre but que de fonder une république en Lombardie.

Héritier d'une vieille famille de rois, il était naturel que Charles-Albert tint grand compte de cet intérêt dynastique, qui fait la passion de tous les princes et, plus encore peut-être, des parvenus; qu'il n'eût aucune sympathie pour la France républicaine et ne mît pas son armée au service des idées démocratiques; mais ce qui est sans excuse, c'est qu'il se soit occupé de rendre l'Italie sienne, bien plus que de faire qu'il y eût une Italie; c'est qu'il se soit appliqué tout d'abord le bénéfice des victoires qui n'avaient été remportées ni par lui ni pour lui, et se soit obstinément interposé entre la révolution italienne et son alliée naturelle, la révolution française.

Charles-Albert désirait que la Lombardie adoptât le régime monarchique, comme nous préférions pour elle le régime républicain; cela était également logique, et il serait absurde de s'en étonner; seulement, Charles-Albert entendait que la Lombardie monarchique ferait partie de ses États, et la France, qu'elle formerait avec Venise une république indépendante; enfin, pour dernière différence, le roi de Piémont aimait mieux que la haute Italie restât soumise à l'Autriche, plutôt que de devenir république; et nous, malgré des intérêts politiques du premier ordre, nous nous serions résignés à voir la Lombardie annexée au Piémont, si telle devait être sa volonté suprême, pourvu qu'elle eût été préalablement mise en mesure de déterminer elle-même, avec toute liberté, quelle devait être la forme de son gouvernement; ceci n'est point une simple assertion et résulte avec évidence des actes de chacun des deux gouvernements.

V

Lorsque l'armée autrichienne, forcée d'évacuer Milan et Venise, se retirait sur l'Adige et le Mincio, affaiblie par la défaite et harcelée par l'insurrection, qui déjà s'étendait jusqu'au Frioul, Charles-Albert, s'il avait eu à cœur l'indépendance de la patrie, devait marcher sur Lodi et fermer la retraite au maréchal Radetzky, qui, dans cette contrée coupée d'irrigations, de canaux, de marais, traversée par de longues chaussées, aurait été inévitablement obligé de mettre bas les armes.

Au lieu de prendre ce parti honorable, conforme à tous les principes militaires, qui, d'ailleurs, ne préjugeait aucune question politique et convenait à tout patriote italien, qu'il fût républicain ou monarchique, le roi s'empara de Milan, et parut n'avoir guère d'autre soin que d'y faire voter l'annexion de la Lombardie à la couronne de Savoie.

Déjà Parme et Modène, à l'instigation de l'abbé Gioberti, avaient voté la réunion. Le 29 mai, la Lombardie fut appelée par le gouvernement provisoire à se déclarer sujette du roi de Sardaigne. On ne sait que trop comment les choses se passent en pareille circonstance, et quelle valeur on doit accorder à un vote émis sous la pression d'une administration et d'une armée (G).

Quelle que fût, toutefois, l'irrégularité des moyens employés pour obtenir la réunion de la Lombardie à la couronne de Sardaigne, cette réunion n'en était pas moins un fait réel avec lequel il fallait compter.

Digitized by Google

A son départ de Turin, Charles-Albert s'était fait saluer par les cris de *Vive Charles-Albert! vive le roi d'Italie!* Arrivé à Milan, il avait absorbé Parme et Plaisance, et mis sur sa tête la couronne de Lombardie. Les volontaires patriotes, qui avaient seuls vaincu, étaient repoussés, abreuvés de dégoûts, quelquefois même désarmés, et les princes italiens, effrayés des développements que prenait l'ambition du roi de Piémont, ne montraient que de l'hésitation à soutenir une lutte qui, au lieu d'être la guerre de l'indépendance, n'était plus qu'une guerre de conquête, menaçante pour leurs propres États.

La France ne trouvait dès lors devant elle qu'un homme qui, à l'exemple de Louis XIV, disait : *L'Italie, c'est moi.* Cette Italie, que ses sympathies et son intérêt politique lui faisaient un devoir d'assister, elle ne savait plus où la prendre. Pour aller lui porter le secours de quelques bataillons, il eût fallu lui faire violence, peut-être même échanger des coups de canon avec la Sardaigne, avant de pénétrer en Lombardie, où nous n'aurions été favorablement accueillis que par un très-petit nombre de patriotes clairvoyants.

Tel était le malheur de notre situation. La Lombardie, justement fière des succès obtenus par ses citoyens, se crut aisément invincible, quand, déjà victorieuse, elle vit une armée régulière unie à ses propres forces ; et elle répéta avec enthousiasme le cri devenu fameux : *Italia farà da se.* Ceux qui par-dessus tout craignaient de voir des soldats républicains paraître en Lombardie, exaltèrent outre mesure le sentiment généreux d'un peuple qui aspirait à se sauver sans assistance étrangère, et en même temps, il faut bien le dire, ils purent malheureusement trouver dans notre histoire de quoi mettre en défiance de nous et le peuple et les gouvernements italiens.

VI

En 1797, la République française avait envoyé ses armées au delà des Alpes pour y porter la liberté. La guerre y fut illustrée par les faits d'armes les plus éclatants; mais toute la gloire d'Arcole et de Lodi ne servit à autre chose qu'à élever la fortune d'un homme qui débuta dans la carrière de despote par envahir la République de Venise, pour la livrer ensuite à l'Autriche. L'intervention française avait abouti, pour l'Italie, au crime de Campo-Formio ; pour la France, elle fut un premier pas vers le régime de l'Empire. Si la France, plus tard, revint en Italie, ce fut pour imposer des préfets impériaux à Rome, à Milan, à Venise, et pour envoyer les enfants de l'Italie servir l'ambition d'un homme au fond des steppes de la Russie.

Lorsque l'Europe entendit encore une fois retentir le nom de la République française, les princes craignirent pour leurs trônes, mais les peuples ne conçurent que des espérances, qui n'étaient pas pures de quelques appréhensions. Ils se demandèrent si la France n'allait pas encore une fois jeter ses soldats sur l'Europe et tenter de l'asservir. Bien que la proclamation de la République eût été accueillie presque partout avec enthousiasme et n'eût éprouvé de résistance nulle part, il n'en était pas moins vrai qu'au dehors comme au dedans elle inspirait des inquiétudes. Au dedans, le mot de république, depuis un demi-siècle, était, pour beaucoup d'esprits, synonyme de violence et de

terreur; il ne leur rappelait que cette époque de représailles exercées en 1792 et 1793 contre plusieurs siècles d'oppression. Au dehors, c'était un programme commençant, il est vrai, par le mot de fraternité universelle, mais qui, dans l'opinion de l'Europe, pouvait bien porter sur sa dernière page ceux de despotisme et d'asservissement des peuples. Nous savions trop qu'une telle pensée se rencontrait partout, nous qui, convaincus que le gouvernement républicain est le seul qui convienne au développement de l'humanité, avions eu à lutter depuis trente ans contre les frayeurs inspirées par les fantômes du passé.

Il nous parut donc que, pour premier service à rendre à notre cause, nous devions, à l'intérieur, effacer les traces sanglantes qui tachaient l'image de la République; et cela fut fait, car, d'un bout à l'autre de la France, pas un cheveu n'est tombé de la tête, pas un écu n'est sorti de la bourse de ceux dont la France avait le plus à se plaindre.

Au dehors, notre tâche était de faire disparaître des préventions séculaires en rassurant les peuples et même les gouvernements, que nous ne pouvions attaquer sans raviver le souvenir d'une époque où l'on avait commencé par renverser quelques princes et fini en soumettant à un sceptre de fer princes et peuples, et républiques, et nous-mêmes.

C'est dans cet esprit que fut rédigé le manifeste de M. de Lamartine; moi-même, le jour où je fus chargé, après lui, du ministère des affaires étrangères, je me hâtai de porter à la tribune de l'assemblée nationale une déclaration plus explicite encore, dans laquelle je répudiais hautement toute politique de violence et qui devait paraître d'autant plus rassurante, qu'elle était faite par un homme attaché depuis sa jeunesse aux opinions démocratiques (H).

VII

Mais les craintes que nous nous efforcions de calmer chez les autres nations, nous les éprouvions pour nous-mêmes, jusqu'à un certain point, en songeant que, dans un pays aussi épris que le nôtre de la gloire militaire, une guerre même heureuse est un péril immense pour la liberté intérieure; et, l'on doit le reconnaître aujourd'hui, nos appréhensions à cet égard restaient encore bien au-dessous du péril, puisque non-seulement les victoires des armées de la Révolution ont suffi pour qu'un général pût tout oser contre sa patrie, mais encore pour que le nom seul de cet homme fût encore, après plus de trente ans, environné d'un prestige capable d'égarer tout un peuple.

Telle était, je le répète, notre situation à la fin de mai 1848; malgré nos protestations solennelles, malgré la preuve matérielle que nous donnions de notre modération en restant l'arme au bras sur la frontière, malgré enfin notre vif désir de la paix, fondé sur l'intérêt de la France et sur les vrais principes démocratiques, nous n'en étions pas moins, de la part des gouvernements et des peuples, l'objet d'une injurieuse défiance.

La révolution française trouvait des applaudissements et même des échos partout, de la confiance et des alliés nulle part; en Italie seulement, quelques républicains

osaient nous tendre la main en nous demandant la nôtre. Le plus grand nombre, et parmi eux les plus ardents, adoptant la même formule que M. de Pareto, repoussaient notre concours (1) et nous invitaient à tirer l'épée contre l'Allemagne, contre la Russie, contre l'Angleterre, partout, excepté en Italie.

A cela près d'une différence, fondamentale il est vrai, le sentiment exprimé par les patriotes italiens était exactement le mien. Fermement convaincu que la guerre ne fonde jamais la liberté, je voulais éviter une collision européenne. Je désirais que la France vînt en aide à l'Italie, sans toutefois l'assister malgré elle et en lui laissant l'honneur tout entier de la lutte. Je ne voulais pas enfin, si nous étions forcés de tirer l'épée, que ce fût pour établir une unité italienne monarchique au profit d'un prince dont l'ambition ne respectait pas même les autres monarchies (1).

Les agents du Piémont, répandus dans toute l'Italie, étaient, en effet, parvenus à faire voter la réunion de Parme et Modène à la Sardaigne, et offrir la couronne de Sicile à l'un des fils de Charles-Albert. Il résulta de cet empressement du roi à acquérir de nouveaux États, que les gouvernements de Toscane, de Rome, de Naples eurent au moins un prétexte pour retenir l'élan de leurs peuples, et, lorsque, un peu plus tard, Venise, laissée, systématiquement ou par impéritie, en dehors des opérations militaires de l'armée royale, céda aux instigations du roi de Sardaigne et crut se sauver en se donnant à lui, on vit les quelques soldats napolitains qui s'étaient jetés dans Venise avec Guillaume Pepe, se retirer en disant qu'on les avait trompés et qu'ils n'étaient point venus pour aider l'ambition d'un prince. Charles-Albert ne pouvait, je le répète, être animé tout à coup de sentiments démocratiques; mais, au

moins, devait-il suivre une politique qui ne le rendit pas suspect aux autres monarchies de la péninsule, et c'est ce qu'il ne sut pas faire ; tandis que nous, malgré nos craintes et nos répugnances, pleins de respect pour l'indépendance italienne jusque dans ses erreurs, nous eûmes soin de ne pas même élever de réclamations, de n'adresser pas une remontrance, attendant toujours le moment où l'on serait trop heureux d'appeler, de la frontière de France, cette arrière-garde qu'on avait affecté de traiter en ennemie (K).

VIII

Si la France rencontrait partout, en Italie, des défiances injustes quoique faciles à expliquer, elle trouvait dans l'Allemagne, même démocratique, non-seulement une défiance plus grande encore, mais un esprit d'hostilité que le temps seul eût pu faire disparaître. Aussitôt après la révolution de février, des mouvements révolutionnaires eurent lieu à Berlin, à Vienne et dans presque toutes les parties de l'empire. Ce résultat du mouvement allemand fut d'abord une réunion de délégués qui, à la fin de mars, se forma à Heidelberg, puis à Francfort, où elle fut remplacée, en mai, par un parlement germanique.

Cette réunion, dès ses premières séances, se montra sans doute animée d'un sentiment libéral en ce qui touchait la constitution intérieure de l'Allemagne; mais il

fut loin d'en être de même à l'égard des questions extérieures.

Républicains et monarchistes, en dissentiment sur tous les autres points, y furent constamment d'accord en ce qui concerne l'Italie. Ils établirent en principe que, l'Autriche faisant partie de la confédération germanique, l'Allemagne tout entière devait son appui et le secours de ses armes à l'Autriche, afin de la maintenir en possession de ses provinces au delà des Alpes. Les uns considérèrent l'affranchissement de la Lombardie et de la Vénétie comme un démembrement de l'Allemagne, et ils s'empressèrent, en conséquence, de fournir des contingents à l'armée impériale pour l'aider à maintenir ses sujets italiens dans l'obéissance. D'autres crurent faire œuvre d'habile politique en aidant l'Autriche à soutenir la guerre contre Charles-Albert, afin que, occupée dans la péninsule, elle fût dans l'impossibilité d'employer ses forces contre ceux de ses sujets qui pourraient essayer de recouvrer leur indépendance. La Hongrie elle-même, qui, l'année suivante, lutta aussi avec courage, se laissa égarer par ce calcul et vota, en août 1848, l'envoi d'un corps d'armée au secours du maréchal Radetzky (L).

Le parlement de Francfort alla jusqu'à déclarer que Radetzky était le général de la confédération germanique (M); l'armée impériale, l'armée de la confédération; l'Italie, une partie des domaines de la confédération, partie à laquelle il n'est pas permis de toucher sans faire preuve de cette incurable ambition qui anime la France.

Et, pendant que le parlement écoutait avec complaisance les déclamations les moins justifiées contre notre ambition, il revendiquait, au nom de l'unité allemande, l'Italie comme propriété de l'Autriche; il prétendait conserver la Pologne comme propriété de cette même Autriche et de la Prusse,

et permettait qu'en vertu de l'unité, on revendiquât pour l'empire la possession du Sleswig, du Limbourg, de l'Alsace même et d'une partie de la Lorraine, attendu qu'on y parle plus ou moins allemand (N).

Les divers peuples soumis à l'Autriche, les Bohêmes, les Hongrois, les Slaves, manifestèrent bien, chacun chez soi, des tendances révolutionnaires qui, çà et là, se traduisaient en actes; mais chacun n'en était pas moins prêt à se lever à la voix de l'empereur pour l'aider à maintenir ses autres sujets dans l'obéissance.

L'assemblée de Francfort enfin, pour couronner ses travaux, se résuma tout entière dans le vote qui élevait à la présidence de la confédération, c'est-à-dire, dans sa pensée, à l'empire d'Allemagne, empire qu'elle voulait héréditaire, un prince de la maison d'Autriche (O).

Un tel vote équivalait à une déclaration éventuelle de guerre contre la France; il montrait que l'Allemagne ou, du moins, que les partis dominants en Allemagne étaient loin d'avoir rompu avec le passé; qu'ils se défiaient moins de leurs princes que de la France révolutionnaire, et que, si nous paraissions en Italie avant que leurs préventions fussent effacées, nous rencontrerions une coalition, non-seulement des monarques, mais des peuples.

Le gouvernement français fut donc forcé d'attendre que la lumière se fit et d'assister de loin, en se préparant pour des éventualités trop certaines (P), à la lutte que soutenait l'Italie.

IX

L'impulsion donnée aux esprits par la révolution était telle, néanmoins, que l'armée piémontaise, aidée des volontaires lombards, toscans, romains, suisses et français, eut d'abord des succès contre Radetzky, retiré sur le Mincio. Il est juste de dire que, suivant le rapport de témoins oculaires, Charles-Albert et son fils firent preuve, en plusieurs circonstances, d'une brillante valeur personnelle. La bataille de Goïto et d'autres engagements montrèrent que l'Italie n'avait, peut-être, pas trop présumé de ses forces, quand elle prétendait s'affranchir elle-même et que ce qui la perdit, ce fut précisément d'avoir subordonné l'instinct guerrier de ses masses démocratiques à des combinaisons de politique et de stratégie.

L'armée italienne, un instant victorieuse à la fin de mai, laissée ensuite dans l'inaction ou employée avec trop peu d'intelligence, eut à combattre, au mois de juin, l'armée de Radetzky, grossie de celle que le général Nugent avait amenée d'Allemagne, sans que l'on eût rien fait pour empêcher la jonction des deux corps autrichiens.

A la fin de juin, Udine, Vicence, Trévise succombèrent. En même temps, par une coïncidence fatale, la guerre civile éclatait dans Paris et contraignait le gouvernement de la République à concentrer à l'intérieur les moyens militaires dont il pouvait disposer. En ce moment, nous aurions

trouvé, sinon le roi de Piémont, au moins le reste de la haute Italie mieux disposé à accepter nos secours ; mais, d'ici à quelques mois, nous n'avions plus d'armée à envoyer au dehors. Les insurgés de Paris étaient venus, sans le savoir, en aide à Radetzky. Nos forces de terre étaient paralysées et nos forces de mer avaient été tellement négligées par le dernier gouvernement, que nous n'avions pas quinze vaisseaux à mettre en ligne et que nous étions, sous ce rapport, dans un état plus fâcheux encore qu'à l'époque où M. Thiers et l'amiral Lalande avouaient tout haut notre impuissance à soutenir une guerre maritime.

Digitized by Google

NOTES

ET

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

(A)

Le fait parut assez significatif au représentant de la Grande-Bretagne en Sardaigne pour qu'il le signalât à son gouvernement. Nous le trouvons, en effet, consigné dans une dépêche datée de Turin, 24 mars, adressée à lord Palmerston par sir Abercromby.

(B)

Le 23 mars, au moment même où les derniers coups de canon grondaient à Milan, le marquis de Pareto écrivait à sir Abercromby, ministre de la Grande-Bretagne :

« On ne peut se dissimuler qu'après les événements de

France le danger de la proclamation d'une république en Lombardie ne puisse être très-prochain. Le roi se croit obligé de prendre des mesures qui, empêchant que le mouvement actuel de la Lombardie ne devienne un mouvement républicain, éviteront au reste de l'Italie les catastrophes qui pourraient avoir lieu si une telle forme de gouvernement venait à être proclamée. »

(C)

Le lendemain, 24 mars, le marquis de Pareto exprimait encore la même pensée en s'adressant à M. de Ricci :

« Ce soir, le roi s'est décidé à intervenir militairement en Lombardie. Cette détermination de Sa Majesté était impérieusement exigée par les circonstances actuelles de l'Italie, où le sentiment de l'indépendance nationale est porté au plus haut degré. Il y avait aussi à craindre que les nombreuses associations politiques existant en Lombardie et la proximité de la Suisse ne fissent proclamer un gouvernement républicain. Cette forme aurait été fatale à la cause italienne, à notre gouvernement, à l'auguste dynastie de Savoie. »

(D)

Le marquis de Pareto à sir Abercromby.

« Turin, 30 mars.

» J'ai écrit à M. le ministre de Brignoles, pour qu'il engage le gouvernement provisoire à tenir ce rassemblement

(le corps de 30,000 hommes réuni derrière les Alpes) éloigné de la frontière, afin qu'il ne puisse venir dans l'esprit de nos populations que la France veut s'entremettre de quelque manière dans nos affaires; car nous tenons absolument à ce qu'on sache que l'Italie veut *fare da se.* »

Sir Abercromby à lord Palmerston.

« Turin, 14 avril.

» Je sais que le marquis de Brignoles vient de renouveler, entre les mains de M. Lamartine, la protestation non-seulement du gouvernement sarde, mais de tous les gouvernements italiens contre l'intervention française. »

(E)

On lit le passage suivant dans la *Gazette piémontaise*, journal officiel, n° du 13 mai 1848, rendant compte de la séance de la veille au parlement :

« Le député savoisien Bailleul, interpellant le ministère sur les bruits d'une intervention française en Piémont, s'exprime en ces termes : « Nous demandons au ministère » s'il a obtenu du gouvernement français des explications » précises à ce sujet, et s'il a pris des mesures pour défen- » dre la Sardaigne contre une nouvelle invasion? » Le ministre des affaires étrangères répond : « L'armée fran- » çaise n'entrera pas, à moins que nous ne l'appelions, et, » comme nous ne l'appellerons pas, elle n'entrera pas. »

(F)

« A défaut de tout autre renseignement sur les projets des conspirateurs, sur leurs forces, sur leurs moyens d'exécution, renseignements que la nature des formes judiciaires du Piémont ne nous permettent pas d'espérer, les arrêts rendus contre les prisonniers par les conseils de guerre ont appris au public que les uns étaient condamnés pour avoir eu entre les mains des écrits séditieux, pour avoir été informés de complots séditieux et n'avoir pas révélé ces écrits ou ces complots, tendants à renverser le gouvernement de Sa Majesté, auquel on devait substituer un gouvernement démocratique comprenant toute l'Italie ; les autres pour avoir communiqué ces écrits à différentes personnes et avoir cherché à procurer des partisans aux susdits complots ; ceux-ci pour avoir fait partie d'une société secrète dont l'objet était de renverser le gouvernement, pour avoir cherché à suborner les soldats, soit par des offres pécuniaires, soit en leur remettant des imprimés excitant à l'insubordination et à la révolte ; ceux-là pour avoir eu connaissance de la conjuration tendante à exciter une révolte dans la ville de Chambéry, au moment de l'arrivée en Savoie d'une bande de réfugiés et autres étrangers, et à assassiner dans leurs maisons les autorités militaires, tandis que les sous-officiers auraient fait insurger les casernes, et pour n'avoir pas révélé le complot à leurs supérieurs ; enfin, parmi les condamnés on en remarquait qui avaient été accusés d'être notoirement hostiles au gouvernement de Sa Majesté et d'avoir pris part aux troubles politiques de 1821. Un autre était véhémen-

tement soupçonné d'avoir été le caissier des conspirateurs et détenteur d'un écrit émané de la *Jeune Italie*.

» Tels sont les crimes que les conseils de guerre punirent selon leur gravité, tantôt de la mort *ignominieuse* ou de la mort simple, c'est-à-dire que les uns furent fusillés par derrière et les autres en face, tantôt des galères ou de la prison. Les exécutions étaient précédées de la dégradation, du brûlement des habits, et de l'amende honorable devant le drapeau.

» Un édit royal du 20 mai 1833 punissait, outre les peines prescrites par les lois générales ou particulières, de la prison ou des fers depuis un an jusqu'à trois, l'introduction en Sardaigne de livres, journaux ou autres écrits contraires aux principes de la religion, de la morale et de la monarchie. La peine pourrait s'étendre depuis un an jusqu'à cinq ans, lorsque, par le nombre des exemplaires ou d'autres circonstances, il paraîtrait qu'ils ont été destinés à être répandus. Quiconque en recevrait par la poste ou par une autre voie, même sans sa participation, serait tenu de les remettre immédiatement à l'autorité, sous peine d'un emprisonnement qui pourrait durer deux ans. La moitié de l'amende de cent écus, portée par les lois en pareil cas, serait donnée à celui qui découvrirait ou dénoncerait la contravention, et le secret lui était promis. »

(*Annuaire de Lesur*, 1833, p. 496 et suiv.)

(G)

« Ce fut le 29 mai qu'on dut recueillir les signatures. Tous les journaux, même les plus modérés, protestèrent

contre cet acte inique; tous l'appelaient illégal. Que pouvaient les journaux contre la faction albertiste !

» D'ailleurs, la majorité des masses devait incontestablement se réunir à la proposition du gouvernement provisoire. Une partie des républicains voulurent faire acte d'abnégation en votant, comme tout le monde, pour éviter des discussions civiles, si dangereuses en un pareil moment. Le gouvernement ne s'attendait pas à une pareille concession, et il avait pris les mesures nécessaires pour réunir une majorité respectable. Chacun sait comment cela se fait en pareil cas. A Milan et dans la Lombardie, le suffrage universel fut l'organe des volontés du gouvernement : il est si facile de lui faire dire ce que l'on veut. Les paysans apposèrent leur nom là où ils voyaient le nom de leurs curés, qui agissaient d'après les ordres de leurs évêques respectifs; les officiers piémontais incorporés dans les régiments lombards, les vieux de l'hospice Trivulzio, les condamnés au cachot, les soldats assistés de leurs officiers, tous durent voter.

» Tel fut même le zèle des officiers collecteurs, que, dans plusieurs bourgades, on recueillit plus de signatures et de croix qu'on ne comptait d'habitants. »

(*Histoire de l'Italie en* 1848 *et* 1849, par César Vimercati.)

(H)

Extrait du discours, prononcé le 15 *mai, par le ministre des affaires étrangères à l'assemblée constituante.*

« Le principe que nous avons fondé chez nous et qui fait notre force, c'est la souveraineté du peuple. Or, ce

n'est pas pour nous seuls que nous l'avons proclamé, mais pour tout le monde. Ne serait-ce donc pas le violer nous-mêmes que d'aller, chez les peuples voisins, faire voter l'émancipation et la liberté sous l'ombre de nos baïonnettes? La royauté des Bourbons s'est établie chez nous avec la protection des armées étrangères. Le principe républicain ne doit subir nulle part une pareille honte, ni procéder d'une aussi dangereuse origine; laissons à des princes plus ou moins mal inspirés l'avantage éphémère de se faire offrir des couronnes entre deux haies de soldats. Nous, c'est par notre exemple seul et sans exercer aucune contrainte, que nous propagerons l'idée féconde qui anime la France.

» Il faut avoir le courage de le dire : à une époque, on a voulu procéder par des voies différentes. Il en est résulté un mal dont l'Europe souffre encore aujourd'hui.

» Nous avons fait, il y a cinquante ans, de la propagande armée, et voici ce qui est arrivé : nous avions commencé par la propagande républicaine, nous avons fini par les conquêtes impériales; la guerre a eu pour effet, au dedans, d'introniser un soldat et d'ajourner la république un demi-siècle; au dehors, de briser les liens de sympathie qui doivent, pour le bonheur commun, unir à nous tous les peuples de l'Europe.

» Aujourd'hui, malgré notre régénération, nous portons cruellement la peine de cette faute; car il est dur pour nous d'être en suspicion à nos meilleurs amis. Que voyons-nous en effet? Vous le savez tous, citoyens : il ne nous est pas possible de faire résonner la crosse d'un fusil sur le pavé d'une ville frontière sans que les gouvernements et les peuples eux-mêmes s'imaginent ou feignent de croire que nous voulons recommencer les brillantes folies de l'Empire.

Digitized by Google

» Il nous faut donc rassurer les peuples, il faut leur faire comprendre, ce qui est vrai, que nous n'aspirons à aucune conquête, à aucun agrandissement de territoire. Il faut que l'Italie, que l'Allemagne, convaincues de notre désintéressement, nous désirent, nous demandent comme leurs plus sûrs alliés; il faut que nous attendions, l'arme au bras, qu'elles nous appellent pour achever en commun l'œuvre de l'émancipation des peuples. Les traités de 1814 et 1815 n'existent plus; la carte de l'Europe, telle que ces odieux traités l'avaient faite, est une lettre morte; mais ce n'est pas à nous seuls qu'il appartient de la refaire; ce serait une usurpation, et nous ne voulons d'usurpation d'aucune sorte, pas même à notre profit. C'est à la souveraineté européenne de prononcer. »

---

(1)

Le 31 juillet encore, alors que la fortune commençait à passer du côté de Radetzky, Mazzini écrivait :

« Mon cher Bastide,

» Vous devez avoir reçu une demande d'intervention du roi Charles-Albert, et une autre du gouvernement provisoire par M. Guerrieri. Un troisième envoyé doit vous être arrivé au nom d'une fraction de la garde nationale.

» Individuellement parlant, je n'ai rien à faire en tout ceci. Je pense qu'il est de notre devoir de nous sauver par nous-mêmes. J'ai toujours invoqué une guerre euro-

Digitized by Google

péenne, jamais une intervention dans la question italienne.

» Mais, si, invitée par d'autres que nous, la France doit nous apporter l'appui de son épée, que ce soit, du moins, l'épée de la République, et non celle d'une France sans croyances. Ne vous fiez pas à des conditions monarchiques; ne souillez pas votre drapeau en inscrivant dessus : *Pour un roi;* ce roi n'a plus même la seule chose qu'il eût : la force. Venez pour la cause nationale. Venez pour le peuple italien; c'est avec lui que vous pourrez jeter les bases d'une solide alliance. Tout le reste n'aboutirait qu'à l'anarchie pour nous et au déshonneur, je n'hésite pas à le dire, pour la France.

» JOSEPH MAZZINI. »

(J)

Le ministre à Bixio, chargé d'affaires, à Turin.

(LETTRE CONFIDENTIELLE)

« Juin 1848.

» La France est république, et doit, sans vouloir faire de propagande armée, favoriser de ses vœux et de ses sympathies tout ce qui est et veut être république. C'est assez dire qu'elle regarde les républicains de la Lombardie et de Venise comme ayant droit à toute sa protection.

» Nous ne voulons certainement pas faire de la politique sentimentale; mais nos principes et nos intérêts nous commandent d'être en garde contre ceux qui voudraient

fonder au delà des Alpes une monarchie italienne, qui ne ferait que réunir momentanément les populations par le lien d'une peur commune et préparerait pour l'avenir une proie facile à l'Autriche, en même temps qu'un foyer d'hostilités contre la France. Il ne faut pas que Charles-Albert s'imagine qu'il peut se faire roi de Lombardie; il ne faut pas qu'il se flatte de pouvoir traiter avec l'Autriche, qui lui céderait volontiers le Milanais à condition qu'il l'aiderait à conserver Venise; il ne faut pas que tu ajoutes foi aux carlistes, qui, plus ou moins couverts du manteau démocratique, travaillent à ranger le nord de l'Italie sous le sceptre d'un carbonaro renégat.

» Rappelle-toi bien, quels que soient les discours qu'on peut te tenir, que tu es le représentant de la République française, de la plus puissante et la plus généreuse république du monde. Rappelle-toi que nous voulons vivre en paix même avec les rois, mais que nous commettrions un crime de lèse-principe si nous favorisions en quoi que ce fût leur ambition. Défie-toi des carlistes; les blancs sont toujours blancs, les bleus sont toujours bleus.

» Dis bien à tout le monde, dis haut et ferme que nous ne voulons pas de conquêtes; mais nous voulons que les peuples soient libres, et notre ardente sympathie est pour ceux qui, comme nous, adoptent la glorieuse forme de la république. Que le Piémont reste monarchie, puisque telle est sa volonté; mais que la Lombardie, que Venise soient maîtresses d'elles-mêmes; que l'Italie forme une république fédérative, etc. »

(K)

Le ministre des affaires étrangères au citoyen Bois-le-Comte.

« 19 juillet.

» Vous connaissez l'esprit général de notre politique envers l'Italie. Nous désirons sincèrement l'affranchissement de cette contrée; mais, en même temps, nous ne saurions admettre qu'il s'y établit, au profit d'une puissance italienne, une domination peut-être plus inquiétante pour la péninsule que ne l'était celle de l'Autriche elle-même. C'est dire que nous ne pourrions demeurer spectateurs indifférents et passifs des projets d'ambition et d'agrandissement que semble nourrir Charles-Albert. Ce serait déjà, pour la France et pour l'Italie, un fait assez grave, que la création, au pied des Alpes, d'une monarchie de onze à douze millions d'habitants, appuyée sur deux mers, formant à tous égards une puissance redoutable, sans que ce nouvel État, ainsi constitué, dût encore absorber le reste de l'Italie.

» Nous pourrions admettre l'unité italienne, mais sous la forme et sur le principe d'une fédération entre États indépendants, ayant leur souveraineté propre, s'équilibrant autant que possible, et non point une unité qui placerait l'Italie sous la domination et le gouvernement d'un seul de ces États, le plus puissant de tous. Il est à craindre que ce ne soit là précisément ce qu'on veut à Turin, tant les succès obtenus jusqu'à ce jour y ont enflé les ambitions et les espérances. Mais, en définitive, les Autrichiens

ne sont pas encore chassés de l'Italie. Tout au contraire même, ils s'y renforçent, ils occupent en maîtres le pays vénitien, et le cabinet de Vienne, naguère résigné à faire le sacrifice du Milanais, pourvu qu'on lui laissât Venise et ses provinces, aspire maintenant à tout conserver et annonce la résolution de pousser la guerre avec vigueur.

» Le roi de Sardaigne, qui, militairement, a perdu dans l'inaction un temps qu'il aurait pu beaucoup mieux employer, a donc, de son côté, de nouveaux et plus puissants efforts à faire pour conquérir la Vénétie et pour expulser du territoire italique jusqu'au dernier soldat autrichien. Sous ce rapport, l'issue de la lutte peut sembler au moins douteuse.

» C'est dans de telles conjonctures que vous allez prendre possession du poste important qui vous est confié. Vous exprimerez au roi Charles-Albert et à son gouvernement nos sympathies désintéressées pour la cause italienne, et notre disposition tout aussi sincère à maintenir, avec la Sardaigne, les bonnes relations qui sont également dans l'intérêt des deux pays.

» Vous me rendrez compte de vos impressions sur la valeur réelle de l'acte de fusion de la Lombardie et de la Vénétie avec le Piémont, sur les chances plus ou moins présumables de la campagne, sur les projets politiques de Charles-Albert et les menées qui s'y rattachent dans l'intérêt de son ambition, sur ses dispositions comme sur les tendances réelles de l'opinion à notre égard. »

(L)

Extrait de la GAZETTE DE VIENNE

« Hongrie, 2 août.

» La séance d'hier de notre chambre de présentation a été importante. Kossuth a dit « qu'on devait aider l'Autriche » dans la guerre d'Italie, en lui fournissant des troupes. » Une motion aussi inattendue rencontra d'abord une vive opposition; mais Kossuth en fit une question de cabinet; il dit que c'était pour arriver à une paix honorable, non pour opprimer l'Italie; qu'il fallait soutenir l'Autriche, *la guerre étant dirigée contre Charles-Albert,* et non contre la nation italienne.

» Le but de l'Autriche, de reconquérir la paix en Italie à l'aide de troupes hongroises, fut ainsi admis en principe, et cette résolution ne restera pas sans effet moral en Italie comme à Vienne. Le passage suivant de Kossuth est surtout remarquable: « On nous dit de rappeler nos troupes d'Italie; » mais songez donc, messieurs, que, pour 12,000 Hongrois » qui y sont, nous verrions revenir 35,000 Croates, et voilà » une belle affaire que nous aurions faite alors! »

(M)

Le feld-maréchal de Radetzky au gouvernement de Francfort.

(EXTRAIT)

« Quartier général de Milan, 27 septembre.

» ... L'influence allemande est très-ancienne dans la Lombardie; cette dernière a été constamment un fief de l'empire, et c'est comme telle qu'elle a passé en la possession de l'illustre dynastie autrichienne.

» Renoncer à notre influence sur cette contrée, ce serait commettre une trahison, non-seulement contre l'Autriche, mais vis-à-vis de toute l'Allemagne. Je vous adresse ces paroles, à vous, messieurs, que l'Allemagne a chargés de fonder son unité, sa position dans le monde... »

(N)

Le ministre au citoyen Em. Arago, à Berlin.

« 5 août.

» Mon cher ami,

» Je m'empresse de répondre à ta lettre confidentielle du 2 août.

» L'unité allemande est un excellent principe tant qu'il se renferme dans les limites de la fraternité démocratique

entre les différents peuples qui composent la grande famille germanique.

» Mais, si, sous prétexte d'unité et de fraternité, on veut absorber le Sleswig, qui est danois, le Limbourg, qui est hollandais, la Lombardie et Venise, qui sont italiennes, Posen, qui est polonais, et, peut-être, l'Alsace et la Lorraine, l'unité allemande devient un fait qu'il faut combattre.

» Or, comme cette tendance est manifeste, il faut, quant à présent, encourager la Prusse et la Bavière et les autres États à conserver leur indépendance et leur nationalité. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de notre part à écrire aucune note à cet égard ; mais parle dans ce sens. Ce sera bien.

» Continue à maintenir les principes en ce qui regarde la Pologne. Mais, comme là n'est point la vraie question en ce moment, use d'une grande modération ; il ne faut point jeter la Prusse dans cette grande confédération de 45 millions d'Allemands qui ne se fondera pas, mais qui pourrait, en s'essayant, nous faire du mal. »

(o)

La pièce suivante montre clairement quelles étaient les prétentions du pouvoir central déposé entre les mains d'un prince autrichien.

Le lecteur y remarquera que M. de Schmerling pose en principe que l'Allemagne doit conserver une forte position entre les Alpes et le Pô, et déclare que la confédération, en qualité de créancière de l'Autriche, ne souffrira pas que l'Autriche se dessaisisse de l'Italie, qu'elle regarde

Digitized by Google

comme gage de ses créances. Plus loin, le ministre du vicaire de l'empire admet que l'Italie jouisse d'une constitution fédérative. Il y a là, sans doute, une contradiction qu'on ne doit pas imputer à mauvaise foi, mais qui prouve une chose : c'est que, dès le mois de septembre, c'est-à-dire un mois après la proposition de médiation, faite par la France, l'Allemagne avait déjà perdu de ses préventions au point de regarder comme possible la réalisation de nos vues à l'égard de l'Italie, et qu'il eût été facile, en désintéressant l'Allemagne, de l'amener plus tard à reconnaître et appuyer peut-être l'affranchissement complet de la Lombardo-Vénétie.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. de Schmerling à M. Frédéric de Raumer, ambassadeur en mission extraordinaire auprès de la République française.

« Francfort, 18 septembre 1848.

» Monsieur l'ambassadeur,

» Les négociations qui sont sur le point d'être entamées relativement à la conclusion de la paix en Italie, touchant aux intérêts importants de l'Allemagne, dès le premier moment où il fut question de ces négociations, le gouvernement du vicaire de l'empire fut persuadé qu'il était appelé à y prendre part, principalement dans le cas où l'Autriche et les gouvernements italiens accepteraient une médiation de puissances étrangères. Aussi longtemps qu'il y eut incertitude à cet égard, le pouvoir central se borna à s'assurer soigneusement du consentement de l'Autriche à admettre sa coopération. Ce consentement a été donné, et

le gouvernement de la République française aura déjà appris de Vienne, et aussi par la note qui vous a été adressée le 15 de ce mois, que l'Autriche admet comme parfaitement convenable la participation du gouvernement central dans les négociations. En conséquence, Son Altesse impériale le vicaire général de l'empire m'ayant confié, à dater d'aujourd'hui, à titre responsable, la direction du ministère des affaires étrangères, je m'empresse de vous prier de faire connaître formellement au gouvernement français notre demande de prendre part à l'œuvre de pacification et d'appuyer l'expression de ce désir par les motifs suivants :

» Les stipulations de la paix, qui seront discutées par l'Autriche, au point de vue exclusif de ses nécessités militaires, commerciales et financières, atteindront précisément dans la même mesure les intérêts autrichiens et les intérêts germaniques. Les uns et les autres ont un droit égal à être soutenus par toute l'autorité de l'Allemagne. C'est la frontière méridionale de l'Allemagne qui est l'objet des négociations, et les attaques auxquelles le littoral de l'empire a été exposé sur le littoral de l'Adriatique et dans le Tyrol, prouvent que, non-seulement l'Autriche non germanique, mais encore l'empire allemand lui-même, ont besoin d'une forte position entre les Alpes et le Pô. Ces attaques seules suffisent pour mettre hors de doute le droit de l'Allemagne à être entendue lors de la conclusion de la paix. Les relations commerciales de l'Autriche avec l'Italie, surtout en ce qui concerne l'Allemagne du Sud, ne sont guère pour nous d'une moindre importance, d'autant plus que l'unité de l'avenir commercial de toute l'Allemagne est l'un des principaux objets de nos efforts. De plus, il est de fait que la Lombardie et la Vénétie sont coengagées pour le payement de la dette d'État de l'Autriche, tandis qu'un

grand nombre des créanciers de l'Autriche appartient aux différents États de la confédération. Nous sommes donc très-intéressés à ce que la haute Italie ne refuse pas de supporter sa part de la dette autrichienne et à ce que les finances épuisées de l'Autriche se relèvent par le payement des frais de la guerre.

» Alors même que la constitution de la confédération allemande serait encore ce qu'elle était antérieurement, l'importance qui s'attache, pour l'Allemagne entière, aux intérêts aujourd'hui en question, aurait suffi pour autoriser la Diète à participer au règlement de la paix. Les hommes d'État de France n'auront pas manqué de remarquer avec quelle vivacité s'est déjà prononcée, dans des occasions antérieures, l'opinion publique contre le tort de résigner le droit de représentation générale de la Diète entre les mains des deux plus puissants États de la confédération. Les changements introduits dans le pouvoir central de l'Allemagne sont encore d'importantes raisons d'État à ajouter aux motifs que nous avons déjà signalés. Le pouvoir central n'est plus désormais uniquement le dépositaire des droits de la Diète; mais, établi sur des bases bien plus larges, il a pour droit et pour devoir de défendre l'ensemble des intérêts allemands. La loi du 28 juin de cette année remet entre ses mains la haute direction de toutes les forces militaires, l'érige en représentant des intérêts internationaux, commerciaux et politiques de l'Allemagne, l'investit enfin du droit de paix et de guerre et de celui de conclure les traités; ces pouvoirs s'étendent incontestablement aux provinces allemandes de l'Autriche qui ont pris une part active à la guerre d'Italie. Une grande partie des forces aujourd'hui sur pied en Italie sont des troupes de l'empire, dont le vicaire de l'empire a le droit de disposer. Quoique l'Allemagne, cédant à de hautes con-

sidérations, n'ait pas voulu changer en guerre générale allemande la querelle qu'elle considérait comme autrichienne (ce à quoi, d'ailleurs, elle n'a pas été sollicitée par le cabinet de Vienne), nous n'en avons pas moins à présent un droit positif de nous opposer à une paix exclusivement autrichienne, qui serait conclue sans nous et qui ne répondrait pas à notre point de vue. Nous compromettrions à la fois les droits que nous possédons dans la généralité de l'empire et la dignité du rang que nous avons à tenir en Europe, si, dans cette grande question européenne, la France et l'Angleterre intervenaient, tandis que l'Allemagne seule resterait exclue de la discussion de ses propres intérêts.

» On attendra de vous des explications sur l'attitude précise que l'Allemagne voudrait prendre en entrant dans la négociation, tant à l'égard des belligérants qu'avec les puissances médiatrices. A ce sujet, je vous charge de déclarer qu'en raison de notre étroite union avec l'Autriche, nous n'attachons point d'importance à la forme dans laquelle aura lieu notre *intervention*. Nous ne supposons pas que l'Italie puisse voir en nous un tiers impartial. Ainsi donc, nous ne nous présenterions pas comme des médiateurs, mais nous discuterions et nous signerions, en qualité de coïntéressés, les conditions de la paix. Ce caractère distinctif de sa coopération n'empêchera pas le pouvoir central de se placer nettement au point de vue des intérêts généraux de l'Allemagne, et de prendre, sinon dans la forme, au moins de fait, une attitude de médiateur et de conciliateur. Je ne suis pas encore en mesure de vous indiquer quelles sont les propositions de paix qui peuvent compter sur l'adhésion ou sur l'appui de l'Allemagne, et je n'ai aucune connaissance des bases actuellement acceptées par la France et l'Angleterre. Mais je n'hésite nullement

à indiquer avec confiance et franchise au gouvernement français le sens dans lequel le gouvernement du vicaire de l'empire se propose d'exercer son influence. Ce que j'ai à vous dire à ce sujet prouvera à la France que nos prétentions sont aussi favorables à la conclusion de la paix et au retour de la tranquillité en Italie qu'elles sont justes et convenables.

» Le pouvoir central se prononcera pour la constitution politique la plus indépendante de la Lombardie et de Venise. Il appuiera toutes les propositions capables de rapprocher l'Italie du système fédératif, le seul qui puisse lui convenir. Pour ce qui est des modifications territoriales qui dérogeraient aux traités, il ne prendra aucune initiative, n'opposera aucune résistance, que celle qu'exigeraient les intérêts essentiels, légitimes, de l'empire allemand. Je me borne, quant à présent, à établir ces trois bases principales.

» J'ajoute que, d'après les déclarations des représentants ici accrédités des gouvernements de Sardaigne et des Deux-Siciles, on peut juger que ces gouvernements verraient avec plaisir le pouvoir central admis dans la négociation.

» Je vous prie d'appeler l'attention particulière du ministre des affaires étrangères sur la présente communication et d'insister pour que la France reconnaisse qu'il est juste de nous admettre à prendre part aux négociations par l'intermédiaire d'un représentant spécial. En secondant nos intentions à cet égard, la France nous donnerait un précieux témoignage de ses sentiments d'amitié et de haute estime envers l'Allemagne actuelle.

» Je vous autorise à communiquer traduction de cette note, et même copie de l'original, si on vous en exprime le désir. »

(P)

Le ministre à M. Benoît Champy, à Florence.

« 23 octobre.

» On se ferait illusion si l'on croyait en Italie que les événements de Vienne ont détruit l'influence de l'Autriche et amené la dissolution de l'armée de Radetzky. L'autorité impériale est loin d'être abattue ; les dissensions des Hongrois, des Tchèques, des Allemands, des Slaves, lui permettront de se maintenir assez longtemps pour qu'elle puisse peser sur l'Italie. Quant à l'armée de Radetzky, tant qu'elle sera bien payée, et les ressources que fournit l'Italie elle-même lui en donnent le moyen, elle ne se dissoudra pas, et l'effort des milices italiennes ne prévaudra que bien difficilement contre elle. L'Autriche, d'ailleurs, serait appuyée par l'Allemagne, et, au besoin, par la Russie. »

Digitized by Google

MÉDIATION

I

Ce fut dans ces circonstances que le pouvoir exécutif et la présidence du conseil des ministres furent remis au général Cavaignac. Malgré les motifs impérieux qui devaient, en ce moment surtout, nous faire désirer de n'avoir point à soutenir la guerre, le gouvernement du général Cavaignac offrit encore, en juillet, de prêter à l'Italie le secours de nos armes. En renouvelant cette offre, nous ne faisions, au reste, que rappeler le vœu formellement exprimé par l'assemblée nationale souveraine (A). La proposition fut encore repoussée.

Notre résolution d'assurer l'affranchissement de l'Italie n'en fut cependant pas ébranlée. C'était un des termes du programme posé par l'assemblée, dans sa séance du 24 mai, et nous voulions fermement l'exécuter. Pour atteindre

Digitized by Google

ce but, employer la force des armes eût toujours été au moins difficile, à raison des obstacles de toute sorte que je viens d'énumérer, et devenait presque impossible par la résistance du gouvernement piémontais, s'interposant entre l'Italie et nous.

A chaque instant, la position devenait plus critique. On apprit bientôt que l'armée italienne, vaincue à Villafranca, à Custozza, à Somma-Campagna, avait été rejetée sur l'Oglio, puis sur l'Adige, et que Milan était menacé.

M. Ricci et M. Guerrieri furent alors envoyés à Paris, le premier par le gouvernement piémontais, le second par les membres de l'ancien gouvernement provisoire de Milan (B). M. Guerrieri annonça que la ligne de l'Adda devait être forcée au moment où il parlait et qu'il n'y avait pas un instant à perdre si l'on voulait défendre Milan. Il insista, avec toute l'énergie du patriotisme, pour que la France en armes intervint immédiatement. M. Ricci prétendit, au contraire, que l'Adda serait défendue et pouvait l'être pendant un mois, et que Milan, couvert par l'armée du roi, n'avait de longtemps rien à redouter des Autrichiens. Il conclut en disant que l'Italie, quant au moment présent, n'avait nul besoin de notre intervention et que le but de sa mission à lui était uniquement de nous demander si, le cas échéant et la demande officielle en étant faite, nous serions prêts à mettre un officier général et un corps d'armée français sous les ordres du roi de Piémont.

Notre sympathie était tout entière pour les citoyens représentés par M. Guerrieri, et notre confiance en lui était aussi grande que le méritait un homme d'un aussi noble caractère. Toutefois, quand M. Ricci exhiba ses pouvoirs et nous prouva que lui seul représentait à Paris le gouvernement du roi, que la Lombardie s'était malheureusement donnée, force nous fut d'accepter ses paroles.

Nous pouvions, il est vrai, déclarer que le roi Charles-Albert, étant, dans notre conviction, incapable de défendre sa conquête, nous allions marcher, malgré lui, au secours de la Lombardie; nous pouvions traverser le Piémont de force, ou bien encore envoyer à Venise un corps d'armée pour prendre les Autrichiens à revers; nous aurions pu, dis-je, proposer ce parti à l'assemblée nationale. Si elle s'y fût résolue, c'eût été la guerre générale, une guerre dans laquelle la France eût eu contre elle, encore une fois, l'Europe tout entière, et, en première ligne, l'Angleterre et l'Allemagne.

Il nous parut qu'il était possible encore d'éviter cette extrémité terrible. Avons-nous eu tort de le croire? L'histoire jugera, et j'ose espérer qu'elle trouvera de suffisantes raisons de nous absoudre.

La Lombardie et Venise elle-même s'étaient, en ce moment, données à la monarchie piémontaise. Notre intervention armée en Italie aurait donc eu pour but, ou de consacrer ce fait, en employant les forces de la République à constituer un grand royaume, ou bien d'annuler les votes de Venise et de Milan, en leur imposant la forme républicaine.

Dans le premier cas, nous aurions donné au monde le spectacle le plus étrange, celui d'un gouvernement démocratique qui, pour premier exploit, envoie ses soldats verser leur sang, afin d'établir à sa porte une royauté puissante; et, non-seulement nous aurions fait une chose étrange, ridicule, mais nous aurions encouru et l'animadversion des républicains italiens et l'inimitié des autres gouvernements de la péninsule que l'ambition de Charles-Albert avait déjà détachés.

En important, au contraire, la république à Milan et Venise, nous avions pour ennemis ces mêmes gouverne-

ments italiens, l'Allemagne de Francfort, l'Autriche, appuyée par la Russie, le Piémont, sur lequel il nous fallait passer de force et dont le roi était, dès ce moment, engagé dans des négociations séparées (c), et l'Angleterre, chez qui la défiance envers nous était plus grande alors que ses sympathies pour l'Italie. Nous nous mettions enfin, en supposant certain un succès au moins problématique, nous nous mettions dans la nécessité d'occuper, pendant un temps plus ou moins long, toute la haute Italie; et l'Italie, alors, se regardant comme conquise par nous bien plutôt qu'affranchie, serait restée encore dans cet état de passivité où l'ont mise, depuis des siècles, ses protecteurs et ses conquérants espagnols, allemands ou français. Peut-être même qu'elle eût, comme à d'autres époques, invoqué bientôt contre nous d'autres étrangers.

J'ai dit que le succès était problématique, et je n'ai pas dit assez. Certes, il n'est pas possible de mettre en doute la valeur de nos soldats, et nous avions à placer à leur tête des généraux qui ne le cédaient à personne. Ce serait pourtant une vanité ridicule et qui n'est plus de ce temps, de croire que les soldats allemands et anglais doivent être nécessairement battus par nous, en quelque nombre qu'ils se présentent et dans quelque lieu de l'Europe que soit portée la guerre. Ce serait présomption d'imaginer que notre marine doit l'emporter sur celle de la Grande-Bretagne. Que les forces de l'Europe se coalisent pour venir nous attaquer chez nous, j'ai la religieuse conviction qu'elles se briseraient devant la résistance nationale, et que, d'ailleurs, les peuples étrangers eux-mêmes feraient défaut aux gouvernements qui voudraient les lancer sur la France. Mais, si ces gouvernements peuvent, avec quelque apparence de raison, accuser auprès de leurs sujets l'ambition de la France; si l'on peut croire que notre drapeau se

déploie pour abriter des conquêtes, alors, je ne crains pas de le dire, la France, toute vaillante qu'elle est, succombera encore une fois, et le progrès social et politique, dont nous sommes fiers d'être les apôtres, se trouvera encore ajourné pendant plusieurs générations.

Nous ne pouvions donc, je le répète, intervenir à main armée en Italie malgré le Piémont. Nous voulions cependant que l'Italie fût affranchie de toute domination étrangère. Une seule voie restait : c'était celle de l'intervention pacifique et des négociations. La résolution fut prise par nous de l'essayer en nous réservant d'agir par d'autres moyens si les négociations n'arrivaient pas à satisfaire les volontés de la France et de l'Italie, et lorsque les circonstances intérieures et extérieures seraient devenues telles, qu'au dehors, la France ne donnât plus d'ombrage, qu'au dedans, elle eût un gouvernement définitif et solidement établi (D).

II

Le 24 mai, M. de Hummelaer, ministre d'Autriche à Londres, avait rédigé un mémorandum contenant un projet d'arrangement pour les affaires d'Italie. Ce projet, envoyé à Milan (E), y fut repoussé. On y accordait comme base principale l'abandon de la Lombardie par l'Autriche. Il convenait peu, du reste, aux vues de la France, dont la pensée dernière était, pour un temps plus ou moins rapproché, la cessation complète de la domination autrichienne

sur toutes les provinces au delà des Alpes. Je pensai néanmoins que l'ouverture faite par M. de Hummelaer — bien que datant d'une époque où la position de l'Autriche devait la rendre moins exigeante — je pensai que cette ouverture pouvait donner lieu à un commencement de négociations, et j'engageai le gouvernement anglais à s'unir à nous pour interrompre au moins le cours des hostilités en Italie, et à s'interposer avec nous comme modérateur entre les belligérants.

Je m'adressai à l'Angleterre parce que c'était chez elle, peut-être, qu'il y avait plus de défiances à effacer, plus de préventions à faire disparaître, et cela à cause de la politique suivie par nos précédents gouvernements depuis la fin du dernier siècle. Je croyais, en outre, que les peuples anglais et français, quoique différant essentiellement de mœurs et de caractère, ont néanmoins l'un et l'autre des qualités telles, que leur union peut assurer, avec la paix du monde, le libre développement des institutions démocratiques. La France, se présentant à l'Europe avec le dessein avoué d'obtenir l'affranchissement de l'Italie, protestant en même temps qu'elle ne voulait pour elle ni conquête, ni propagation violente de ses principes, et donnant pour garant de sa sincérité, son alliance avec l'Angleterre, la France devait sans nul doute se faire écouter (F).

Une convention eut donc lieu, le 9 août (G), par laquelle les deux gouvernements s'engageaient à proposer l'ouverture de conférences où l'on discuterait les bases de pacification formulées antérieurement par M. de Hummelaer, sans rien garantir, au reste, touchant leur acceptation, et les deux gouvernements restant libres d'agir chacun suivant sa volonté, si les conférences n'amenaient pas un arrangement consenti par tous. La France et l'Angleterre s'engageaient, ce qui surtout était important, à faire accepter un

armistice pendant lequel les armées belligérantes garderaient leurs positions et qui donnerait le temps aux négociations de suivre paisiblement leur cours.

Je n'avais, je l'avoue, qu'une confiance limitée dans le succès des négociations. Il me paraissait difficile de faire entendre à l'Autriche que son intérêt était de renoncer à l'Italie, pour suivre son développement naturel vers les bouches du Danube (n). Je m'attendais à ne pas trouver moins de mauvaise volonté de la part de Charles-Albert, qui s'obstina, en effet, jusqu'à la fin à vouloir que la France et l'Angleterre lui rendissent la couronne de Lombardie mise un instant sur sa tête, et je ne me faisais aucune illusion sur les motifs que l'Angleterre pouvait avoir de nous prêter son concours. Aussi, le gouvernement français attacha-t-il peu d'importance aux termes de l'acte de médiation. Ce qui en avait pour nous, c'étaient la cessation des hostilités et les négociations substituées à la guerre. J'avais eu soin de déclarer, dans l'acte de médiation, que nous n'entendions obliger personne à accepter nos propositions; j'eus soin, en même temps, de faire entendre partout que nous nous portions comme médiateurs, non pas seulement entre l'Autriche et la Sardaigne, mais entre les peuples autrichiens et italiens. Notre liberté d'action était donc assurée; nous restions maîtres d'adhérer à telle proposition nouvelle qui pourrait être faite dans les conférences ; et si, par un bonheur à peu près inespéré, nous arrivions à un traité de paix qui consacrât l'indépendance italienne, notre but était atteint et la position de la République se trouvait augmentée. Si, au contraire, nous devions arriver à la fin des négociations sans qu'on eût pu s'entendre et qu'il fallût combattre, nous aurions eu le temps de préparer nos forces; nous aurions donné à l'Europe, témoin de notre modération, celui de se défaire de ses défiances

invétérées à l'égard de la France; nous aurions, enfin, atteint le moment où l'élection du président de la République devait donner une assiette plus solide à notre gouvernement, et où, si le choix de la France tombait sur le chef actuel du pouvoir exécutif, nous pourrions agir avec plus d'énergie (1).

III

Mais, pendant que nous arrêtions à Paris les bases d'une intervention pacifique, les prévisions de M. Guerrieri s'étaient réalisées en Italie. Au moment où la France et l'Angleterre décidaient de proposer un armistice qui, en établissant le *statu quo,* aurait protégé Milan, Milan était déjà livré au maréchal Radetzky.

Charles-Albert n'avait pris aucune disposition pour défendre l'Adda. Tout porte à croire que, dès le lendemain de la bataille de Somma-Campagna, il s'était hâté de traiter avec le général autrichien et qu'un des articles du traité fut la reddition de Milan en échange de la liberté accordée à l'armée piémontaise de se retirer sur le Tésin.

Ce qui est certain, c'est qu'à la nouvelle des désastres de l'armée piémontaise, Milan déploya la plus grande vigueur dans les préparatifs de défense et que le comité de salut public, institué à cet effet, ne trouva chez les lieutenants de Charles-Albert qu'une évidente mauvaise volonté.

Le général Olivieri, commandant pour le roi, s'opposa obstinément à ce que les Milanais relevassent leurs barri-

cades, et empêcha tant qu'il put qu'on ne sonnât le tocsin. Le comité de salut public fut obligé d'agir malgré lui pour appeler les citoyens aux armes et barricader les rues de la cité. Lorsque, le 4 août, Charles-Albert lui-même fut entré dans Milan, il déclara hautement qu'il voulait opposer aux Autrichiens la résistance la plus énergique, mais que, pour faciliter les opérations militaires, il était urgent de détruire les maisons des faubourgs. Les propriétaires des maisons allèrent eux-mêmes y allumer l'incendie. Tous les citoyens étaient en armes, et les soldats piémontais ne montraient pas moins d'ardeur et de résolution que les Milanais.

Le lendemain, cependant, le roi fit déclarer que, malgré son vif désir de défendre Milan, il se voyait forcé de l'abandonner faute de munitions et de vivres, et faute d'avoir à sa disposition son parc de grosse artillerie, intercepté du côté de Plaisance. Le général Olivieri fit connaître aux Milanais que le roi avait, en conséquence, cru devoir faire des propositions à Radetzky, ou, en d'autres termes, demandé à capituler.

Les membres du comité de salut public Restelli et Maestri, ainsi que les chefs de la garde civique, protestèrent avec indignation. Le peuple milanais entoura l'hôtel Greppi, habité par le roi, l'accusant de trahison et demandant à combattre.

Le roi parut céder à la volonté nationale et s'associer à l'élan des masses. En réponse à une protestation signée au nom du peuple, par MM. Pompeo Litta, l'abbé Anelli et César Cantu, il fit proclamer du haut de son balcon que « lui et ses enfants étaient tout prêts à verser leur sang pour la défense de la ville, et qu'il ne cesserait de combattre pour l'indépendance de l'Italie. »

Il continua, en effet, comme mesure de défense, à faire brûler les maisons situées sur le chemin de circonvallation,

et, la nuit suivante, à la lueur de l'incendie, il s'échappa de Milan, où il parut n'être rentré que pour exécuter la convention qui rendait cette cité aux Autrichiens.

La capitulation de Milan (J), publiée le 5 août, portait que la porte Romaine devait être remise aux Autrichiens et la ville entière occupée avant midi ; que l'armée piémontaise se retirerait sur le Tésin en deux jours d'étape et que les habitants auraient liberté de sortir pour les suivre jusqu'à huit heures du soir (K).

IV

Si je rappelle ici ces douloureux événements, c'est qu'il m'est impossible de ne point le faire, parce que cela est nécessaire à l'intelligence de cette époque. Je suis obligé de faire remarquer que Charles-Albert ne disait pas la vérité, quand à Milan d'abord, et, quelques jours plus tard, dans une proclamation datée de Vigevano, il prétendait que Milan ne pouvait se défendre faute de vivres, de munitions et d'approvisionnements ; il résulte, au contraire, des documents officiels que le peuple de Milan et son comité de salut public avaient réuni tous les moyens matériels de défense que l'on pouvait désirer (L) ; et, quand il avouait que son parc d'artillerie avait été fourvoyé du côté de Plaisance, il montrait clairement que son intention n'avait jamais été de défendre Milan.

Peut-être faut-il dire pour sa justification qu'il fut lui-même trompé par ses officiers sur la force défensive de

Milan; peut-être que, pénétré de cette fausse idée, commune aux princes et aux généraux, qu'il n'y a de guerre possible qu'avec des troupes régulières, étourdi d'ailleurs par ses défaites de Villafranca et de Custozza, il ne crut pas, en effet, à l'efficacité de l'enthousiasme populaire, et que ce fut là ce qui l'engagea à traiter précipitamment avec Radetzky. A ces motifs se joignit sans nul doute l'idée que, si Milan était défendu par le peuple et que la France eût le temps de venir à son secours, c'en serait fait pour l'avenir des projets que les rois de Piémont n'ont jamais cessé d'entretenir sur la possession de la Lombardie.

Milan pouvait et voulait résister, et l'armée piémontaise tout entière, à l'exception de quelques généraux, partageait ses sentiments. Quand Charles-Albert fut témoin des efforts de la Lombardie pour arrêter l'Autriche, il est à croire qu'il se repentit un moment de s'être engagé, et peut-être eût-il eu encore le courage de rompre les négociations et de s'associer au mouvement patriotique de Milan, s'il n'avait pas eu le malheur d'être roi; mais, comme tous les princes en pareille circonstance, il aima mieux traiter avec l'ennemi que de faire cause commune avec les masses populaires. Il livra donc Milan aux Autrichiens, pensant que le Piémont pourrait un jour le leur reprendre, tandis que la Lombardie, sauvée par son peuple ou avec l'aide des Français, serait à jamais indépendante et perdue pour sa dynastie.

S'il n'avait fait que se retirer et passer outre avec son armée, rien n'était encore perdu. Milan, qui avait chassé les Autrichiens de ses murs, les aurait encore arrêtés assez longtemps pour que la France et l'Angleterre eussent imposé un armistice, qui en établissant le *statu quo*, aurait préservé la capitale de la Lombardie jusqu'au moment où un traité conclu sous leur influence aurait assuré sa libé-

ration définitive. Mais il ne se borna pas à traiter pour son armée, il stipula la remise des portes à Radetzky, il les lui ouvrit, et ainsi, bien loin de protéger un État dont il s'était déclaré roi, il le mit dans l'impossibilité de se défendre, il alla même plus loin encore, s'il est possible, en oubliant de rien stipuler pour le salut des soldats et citoyens lombards, qu'il s'était cependant engagé à protéger en se faisant roi de Lombardie, et qu'aux termes des lois de la guerre, le maréchal Radetzky pouvait dès lors faire fusiller comme rebelles.

Quelques jours après, le 11 août, intervint un armistice de quarante-cinq jours (M) par lequel le général Salasco, au nom de Charles-Albert, livrait à l'Autriche Venise, qui s'était délivrée par ses propres forces, et qui venait à peine de voter l'annexion, la forteresse de Peschiera, le fort de Rocca-d'Anfo, la ville de Plaisance et les duchés de Parme et Modène, dont les citoyens seuls avaient fait la révolution. C'était le prix dont il faisait payer aux Italiens la rançon de sa malheureuse armée (N).

V

Lorsque la France et l'Angleterre s'interposèrent, l'Italie était donc, par la faute du Piémont, dans une situation à peu près désespérée. Le parlement et le ministère piémontais protestèrent contre l'armistice du général Salasco ; les puissances médiatrices s'associèrent énergiquement à leur protestation. Notre médiation n'en eut pas moins des diffi-

cultés très-grandes à se faire accepter, par le roi Charles-Albert d'abord, qui croyait son intérêt attaché à traiter directement avec l'Autriche, et par le cabinet de Vienne, qui s'obstinait à invoquer son droit de propriété, fondé sur les traités de 1815, et à regarder, en conséquence, les Italiens comme des sujets rebelles.

Nous fûmes donc obligés d'aller vis-à-vis de l'Autriche jusqu'à la menace (o), en lui disant que, si l'on nous contraignait à tirer l'épée, malgré nos principes et nos intérêts, nous ne reculerions devant aucun moyen révolutionnaire pour soutenir la lutte, dût l'Europe entière être en proie à l'incendie, et la France elle-même en être atteinte.

L'Autriche accepta notre médiation et dès lors à l'armistice du général Salasco fut substituée une trêve en vertu de laquelle nous pûmes, avec l'autorité de la France et de l'Angleterre réunies, nous opposer à l'exécution de la convention qui abandonnait Venise avec les autres places au maréchal Radetzky, et, si Milan n'avait point été livré d'avance, si son peuple avait été laissé libre de se défendre au moins pendant quelques jours, Milan, couvert par notre médiation, n'aurait pas succombé.

Je ne retracerai pas ici l'histoire des difficultés de toute nature que nous eûmes à surmonter pour arriver à pouvoir traiter de la constitution nouvelle de l'Europe sans avoir à passer par les hasards des champs de bataille. On la trouvera écrite presque jour par jour dans les notes annexées à cet écrit. A l'intérieur, nous eûmes à lutter contre un parti qui, paré d'un faux zèle pour la liberté italienne, voulait nous engager dans des voies monarchiques en nous lançant à la suite du roi de Piémont. Nous avions à nous défendre de l'impatience généreuse de la démocratie la plus avancée, qui prétendait trancher sur-le-champ toutes les questions avec l'épée, et en même temps le

ministère français, soutenu par la majorité de l'assemblée, était cependant obligé de se séparer quelquefois de cette majorité, moins ferme que lui dans sa volonté d'opérer la libération, c'est-à-dire la complète indépendance de l'Italie (P).

Au dehors, il nous fallait combattre l'orgueil de l'Autriche, enflé outre mesure par les victoires de Radetzky, l'ardeur des patriotes italiens eux-mêmes, à qui leurs souffrances trop réelles ne permettaient pas d'attendre, et celle du roi de Piémont, qu'un sentiment chevaleresque, joint à ceux de son ambition déçue, portait à vouloir recommencer étourdiment les hostilités (Q); il nous fallait détacher l'Allemagne de la cause autrichienne et marquer le pas devant l'Angleterre afin qu'elle pût nous suivre, au lieu de se déclarer contre nous.

L'Allemagne de Francfort éleva la prétention (V. lettre de M. de Schmerling, note o, page 52) de prendre part aux conférences dans le dessein avoué de soutenir les droits de l'Autriche sur l'Italie. Afin de n'avoir pas à rencontrer ainsi dans les conférences deux Autriches au lieu d'une (R); il nous fallait, sans éveiller les susceptibilités de l'Allemagne, éclairer cependant les puissances germaniques et le cabinet de Vienne lui-même sur le danger résultant pour eux de cet empire de Francfort, qui, présidé par un archiduc, voulait tout absorber au nom de la démocratie et de l'unité allemandes.

La Prusse se mit en garde contre l'ambition de Francfort et de Vienne et se montra disposée à prendre part aux négociations dans un sens qui devait nous être favorable (S); aussi, dès le 16 septembre, je recevais de M. de Weissemberg des propositions beaucoup meilleures (T) pour l'Italie que celles qui avaient été faites par M. de Hummelaer, au mois de mai, meilleures même que celles que nous avions prises

pour point de départ dans la convention du 9 août; et je crois encore que, si le ministre autrichien et le gouvernement français d'alors étaient restés à la direction des affaires, le sort de l'Italie aurait pu être réglé de manière, sinon à nous faire atteindre immédiatement notre but, du moins à rendre assurés de rapides progrès vers l'indépendance.

Lorsqu'un ministère beaucoup moins conciliant que celui de M. de Weissemberg lui eut succédé à Vienne, je pus donc encore, avec certitude d'être écouté, signifier à l'Autriche qu'elle nous aurait immédiatement pour ennemis, si, forçant l'exécution de l'armistice de 11 août, elle prétendait s'emparer de ce que le roi de Piémont lui cédait par cet armistice sans y avoir aucun droit, et si elle cherchait à prendre des places non occupées par elle au moment de notre médiation acceptée. Il fut en même temps répété à la Sardaigne (u) que, si elle était attaquée dans ses limites, nous défendrions sa frontière comme la nôtre, mais que, si, prenant l'offensive, elle s'engageait prématurément dans une nouvelle lutte, nous resterions spectateurs, sinon indifférents, au moins impassibles, jusqu'au moment où il pourrait nous convenir d'entrer nous-mêmes comme partie active et intéressée dans le débat dont on avait prétendu nous exclure. Tel était, à l'égard du Piémont, l'état des choses lorsque le vote du 10 décembre vint changer le gouvernement de la France et donner une face nouvelle aux affaires d'Italie. Que fût-il advenu si ce vote eût été différent et Cavaignac élevé à la présidence de la République? Les négociations entamées et les conférences qui, après beaucoup de lenteurs calculées de la part de l'Autriche, devaient enfin avoir lieu à Bruxelles (v), auraient-elles produit un arrangement pacifique des affaires d'Italie? la France aurait-elle dû, en 1849, employer la force des armes? Cette dernière chance restait possible et surtout probable; mais,

en 1849, nous avions la certitude que, le gouvernement de la République étant définitivement constitué, notre armée et notre flotte organisées fortement, le désordre des finances réparé, et enfin l'opinion publique de l'Europe rassurée à l'égard de l'ambition française, nous aurions pu obtenir, avec ou sans le concours d'aucun gouvernement, ce qui était le but de notre politique, l'indépendance et l'union de la Lombardo-Vénétie, la liberté pour les duchés de se réunir s'ils le voulaient, soit au Piémont, soit à la Toscane, et par-dessus tout l'unité nationale de la péninsule (x), unité fondée sur une fédération de tous les États, telle qu'elle fut conçue par les constituants de Rome et de Florence.

NOTES

ET

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

(A)

DISCOURS DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC

Président du conseil.

Séance du 21 août.

« Lorsque l'assemblée m'a appelé à la direction des affaires, mon premier soin a été de prendre une connaissance bien complète et bien consciencieuse de tous les actes de sa politique extérieure. J'ai étudié, avec beaucoup de soin, les manifestations, les déclarations, les discours, les discussions et surtout les différentes expressions des vœux de l'assemblée au sujet de nos relations extérieures.

» Dans la dernière expression des vœux de l'assemblée, et sa date est, je crois, du 24 mai, il est dit : *l'affranchissement de l'Italie*. Si donc je n'avais pas pensé pouvoir seconder les vœux de l'assemblée dans ce sens, certainement je ne serais pas aujourd'hui appelé à traiter devant elle la question italienne.

» En même temps que je cherchais à bien me rendre compte de la volonté de l'assemblée, je voulais aussi me rendre compte de notre situation sur les différentes questions qui étaient soulevées. J'ai vu que, dès le principe, tout en faisant, avec une très-grande sagesse selon moi, du maintien de la paix, d'une paix honorable, d'une paix digne d'une nation comme la nôtre, la base de sa politique, la nation s'était montrée disposée à porter à telle nationalité dont elle croirait l'heure venue, un secours et un secours efficace. Mais, je le répète, en présence de cette disposition manifestée par l'assemblée, je suis toujours resté convaincu que la première pensée de la nation était de conserver une paix honorable, de satisfaire aux intérêts de son honneur et de sa politique sans troubler, s'il était possible, la paix du monde.

» Si j'avais été appelé à émettre une opinion sur la question italienne avant l'époque à laquelle j'ai été appelé aux affaires, je n'aurais pas hésité, je le déclare... Je sais très-bien que, dans un pays comme le nôtre, il faut plus de courage pour défendre le parti de la paix, dans certaines circonstances, que pour pousser à la guerre ; ce courage-là, je puis l'assurer, ne me fera pas défaut.

» Je disais donc que, si, avant les derniers événements, j'avais été appelé à donner un conseil pour la marche à suivre à l'égard de la question italienne, je n'aurais pas hésité à conseiller au pays de chercher à cette question une solution pacifique. Je dis avant les derniers événe-

ments; car, dans ma pensée, ces derniers événements ont notablement changé la situation, et, à plus forte raison, puis-je aujourd'hui soutenir l'opinion que j'avais émise à une autre époque. Je vous prie de vouloir bien ne pas me prêter une pensée qui n'est pas la mienne, et je vais expliquer en quoi la situation me paraît changée.

» L'assemblée sait très-bien dans quel esprit, dans quelle disposition de sentiments a été accueillie la déclaration de l'assemblée nationale qui exprimait son intention de se porter au secours de la nation italienne. Il est bien loin de ma pensée d'adresser les reproches les plus indirects à cette généreuse population, et, quoique je me montre ici comme un partisan déterminé d'une solution pacifique, si elle peut être obtenue avec honneur, personne ici plus que moi ne se sent animé d'un plus profond sentiment d'admiration et de sympathie pour cette population.

» Je désire que cela soit bien entendu et qu'encore une fois, on ne me prête pas d'autres sentiments que ceux que j'exprime; il ne se cache rien sous mes paroles.

» Je disais que personne n'ignore dans quelle disposition d'esprit nos déclarations ont été reçues. Par suite de sentiments assurément honorables, assurément généreux, que personne ne peut blâmer et contre lesquels nous sommes bien loin de protester, non-seulement le gouvernement qui se portait spontanément au secours de la Lombardie, mais les populations lombardes et vénitiennes elles-mêmes ont déclaré qu'elles voulaient faire leurs affaires avec leurs propres forces. Cette pensée honorable et généreuse s'est perpétuée au sein des populations soulevées, jusqu'à ces derniers jours; l'armée piémontaise et les forces de la Lombardie étaient déjà en pleine retraite, que le désir de notre intervention ne s'était pas encore manifesté. En présence d'une situation pareille, en présence de ses consé-

quences possibles, nous aurions gravement manqué à notre devoir, si nous n'avions pas cherché à pourvoir aux événements possibles aussi. Je le répète, l'intervention n'était pas demandée ; je vais plus loin, dans beaucoup d'esprits, elle était encore repoussée.

» Dans cette situation, nous avons compris qu'il fallait pourvoir par d'autres voies aux nécessités de la situation.

» L'attitude prise par la France dans cette question ne lui permettait pas d'espérer le succès d'une médiation pacifique si elle se présentait seule. C'est alors que nous avons pensé à nous adresser à la nation anglaise, qui elle-même avait déjà pris, dans certaines limites, une part de médiation dans la question italienne. Nous lui avons dit : « Les » événements d'Italie nous imposent des devoirs que vous » n'ignorez pas ; toutefois, ce que nous désirons, comme » toute l'Europe et comme vous-même sans aucun doute, » c'est que la paix de l'Europe ne soit point troublée ; il dépend » de vous, nous le croyons, en vous alliant à la France dans » une pensée, dans une action commune, il dépend de vous » de prévenir la guerre et de maintenir la paix européenne. »

» Cet appel fait dans de pareils termes, la nation anglaise ne pouvait pas, nous en étions persuadés, y rester sourde ; nous ne nous sommes pas trompés : elle est entrée avec nous dans une action commune, dans une médiation qui, j'en ai l'espoir et le désir, contribueront à assurer la paix européenne. L'alliance de deux grandes nations est un fait dont il ne peut sortir qu'un grand et honorable résultat. Je ne crois ni utile ni possible d'entrer dans de plus longs détails sur cette médiation. A cet égard, je ne puis, comme je l'ai fait dans beaucoup de circonstances, que poser encore une fois les principes ; il ne s'agit pas ici d'un gouvernement constitué par lui-même et refusant à une assemblée législative une communication quelconque ; il

Digitized by Google

n'est rien de semblable. L'assemblée est souveraine; il sera fait ce qu'elle voudra qui soit fait; mais nous lui déclarons que, dans notre pensée, il y aurait danger — danger en ce sens que ce serait exposer la médiation à ne pas obtenir son effet désirable — à nous obliger à faire en ce moment une communication plus étendue, plus développée que celle que je viens de faire.

» Avant de descendre de la tribune, je veux répéter ce que je disais tout à l'heure à l'assemblée, parce que c'est une pensée qui, comme elle doit le croire, me revient souvent ou plutôt ne me quitte jamais.

» Dans notre pays, messieurs, dans un pays aussi susceptible, aussi facile à s'inquiéter sur toutes les questions qui touchent à son honneur, — et ce n'est pas un reproche que je lui adresse, c'est un fait que je constate et qui l'honore sans aucun doute; — dans un pays comme le nôtre, il faut souvent plus de courage pour plaider en faveur de la paix que pour conseiller la guerre. Si, dans l'histoire du pays, je vois plus d'un homme qui s'est fait un grand nom par la guerre, j'en vois aussi beaucoup qui ont fini obscurément, pour n'avoir voulu servir que les intérêts pacifiques de leur pays.

» Quant à moi, je le déclare solennellement, ma pensée s'est toujours portée avec plus de respect sur ceux-ci que sur les autres. Je pense que la République ne sera fondée en France que lorsque l'éducation républicaine du pays sera faite, que lorsque les hommes qui disposent pour un temps plus ou moins long de la puissance du pays, sauront se réduire à ce rôle modeste et ne pas trop penser à eux-mêmes.

» Si la ligne de conduite que je suis bien décidé à suivre, tant que l'assemblée le permettra, doit assurer au pays une paix honorable, une paix digne de la République, je ne

demanderai pas d'avoir rendu au pays un plus grand service ; je me croirai assez digne de son estime.

» Si, au contraire, j'avais un jour, messieurs,—et ce n'est pas une crainte que j'exprime, mon espérance est toute contraire,—si j'avais un jour à conseiller au pays d'entrer dans les voies de la guerre, eh! mon Dieu, j'ai fait la guerre, il me sera bien facile de reprendre les habitudes, d'obéir aux instincts de toute ma vie de soldat! Ce me sera, je ne veux pas dire bien doux, mais, au moins, plus facile que toute autre chose ; si une pareille nécessité venait à se produire, si j'avais à ressaisir mon épée, eh bien, alors j'aurai fait tout ce que mon devoir envers la République m'impose, et cette épée, je ne l'aurai pas mise au service de passions dangereuses ou d'intérêts personnels, mais au service des intérêts sérieux, des intérêts d'honneur de ma patrie, et ce sera avec un grand repos de conscience, avec une grande tranquillité d'esprit que je rentrerai dans cette voie qui ne m'est pas nouvelle.

» Jusque-là, je le déclare, je résisterai avec une fermeté inébranlable à tous les entraînements qui me paraîtraient dommageables à l'avenir de la République. »

(B)

Le récit suivant, extrait des *Mémoires de Montanelli* et rédigé, probablement, sur les notes de M. Guerrieri, est d'une entière exactitude en ce qui touche la conversation des deux envoyés avec le général Cavaignac. J'eus moi-même de longues et nombreuses conférences, tant avec M. le marquis de Brignoles qu'avec l'ambassadeur extra-

ordinaire M. de Ricci, et elles roulèrent toutes à peu près dans le même cercle :

« Ce fut le soir du 3 août que s'agita devant le général Cavaignac, entre Guerrieri et Ricci, le sort de l'Italie.

» Le dictateur (1) républicain, commença par déclarer, avec une franchise toute militaire, que la France républicaine ne pouvait voir d'un bon œil ce royaume de la haute Italie, qu'on voulait établir sur ses frontières ; car on avait lieu de craindre qu'une fois les Autrichiens expulsés, le roi de la haute Italie ne se liguât avec eux au détriment de la République française. « Toutefois, » ajouta-t-il, « la France ne prétend pas vous faire la leçon chez vous, et, bien que la façon dont vous arrangez vos affaires intérieures lui soit peu agréable, ce n'est pas une raison pour qu'elle refuse l'assistance que vous demandez. Mais à qui entendez-vous que les Français portent secours? est-ce à la Lombardie? est-ce au Piémont? »

» Le général Cavaignac adressait cette question, peut-être sans s'expliquer bien clairement comment il arrivait que, depuis et malgré la fusion, la Lombardie et le Piémont ne fussent pas tout un, et qu'il lui vînt à la fois un ambassadeur lombard et un ambassadeur piémontais. Guerrieri s'efforça d'éclairer le général, en lui disant comment la fusion, accomplie en droit, ne l'était pas en fait, et comment le gouvernement provisoire existait toujours au moment où il avait quitté Milan. « Il n'existe plus à l'heure qu'il est, » s'empressa de dire Ricci ; « car, le 30 juillet, les com-

(1) Bien que tous les lecteurs français sachent qu'il n'y avait alors en France rien qui ressemblât à la dictature, et que Cavaignac était le chef d'un gouvernement constitutionnel, je ne puis cependant laisser passer cette expression sans relever l'erreur de M. Montanelli, homme, d'ailleurs, d'une intelligence aussi haute que son cœur est généreux.

» missaires royaux ont dû prendre possession de la Lom-
» bardie. »

» Une pareille révélation enlevait toute autorité à Guerrieri, seul chargé de réclamer l'aide de la France, et réduisait la conférence à une simple conversation.

» Cavaignac voulut savoir de Ricci quel était en substance l'objet de la requête qu'il était chargé d'adresser au nom du roi Charles-Albert, cela ne résultant pas assez clairement de ses lettres de créance. Ricci marmotta sa demande d'intervention morale, comme serait, par exemple, une déclaration en faveur de l'Italie, l'augmentation de l'armée des Alpes, la nomination d'un commandant... Cavaignac, répondait que tout cela pouvait se faire facilement tout de suite; mais il voulait savoir à quel moment une armée française, sur la demande du roi, aurait à combattre les Autrichiens. Ricci, embarrassé, répondit vaguement que l'armée du roi était encore assez forte, et qu'il pourrait bien se passer trois mois avant que l'intervention française fût nécessaire. Cavaignac, se tournant vers Guerrieri : « Et » M. Guerrieri croit-il aussi que trois mois doivent s'écouler » avant l'intervention? — Je crois, » dit Guerrieri, « qu'elle » est nécessaire sur-le-champ. »

» Le marquis de Brignoles, ambassadeur permanent du Piémont à Paris, assistait, muet, à cette conférence. Ce personnage, en descendant les escaliers, laissa échapper la véritable pensée de la diplomatie sarde, quand il dit à Guerrieri : *Je crains plus que je n'espère l'intervention française.* »

(Montanelli, *Mémoires sur l'Italie*, t. II, p. 316.)

(c)

Viscount Ponsonby to viscount Palmerston.

« Vienna, Aug. 17.

» ... I will now, as the matter is pressing, take the liberty to draw your Lordship's attention to the fact, vith which already you are acquainted, viz, that the king of Sardinia has proposed to make peace vith the imperial government and I am of opinion that His Majesty is desirous to escape the mediation of any power whatever.

» I have also heard that the king has made very great advances to marshal Radetzky for the establishment of a cordial union between the Austrians and himself. »

TRADUCTION

« ... Je vais maintenant, comme la chose est grave, prendre la liberté d'appeler l'attention de Votre Seigneurie sur ce fait, qui est déjà venu à votre connaissance, savoir: que le roi de Sardaigne a proposé de conclure la paix avec le gouvernement impérial, et je pense que Sa Majesté désire échapper à la médiation de quelque puissance que ce soit.

» J'ai aussi entendu que le roi a fait de grandes avances au maréchal Radetzky, dans le but d'établir une cordiale entente entre les Autrichiens et lui. »

(D)

Le ministre à M. de Reiset, secrétaire de légation, à Milan.

« 4 août.

» Nous avons appris, avec plus de douleur que de surprise, les revers essuyés par l'armée piémontaise. Nous ne les pressentions que trop, même au milieu de ses succès éphémères. Ce qui importe maintenant, c'est d'arrêter ceux des Autrichiens. Le président du conseil et moi avons eu plusieurs conférences avec MM. de Ricci et Guerrieri, sur le grave objet de leur mission. Le gouvernement de la République accordera l'intervention, lorsqu'elle lui sera demandée. Il l'accordera loyalement, avec désintéressement, sans aucune vue d'ambition ni de conquête, et à des conditions parfaitement acceptables... Du reste, nous ne considérons pas comme impossible une solution des affaires de l'Italie par voie de négociation et de médiation, et cette voie, nous la tenterons volontiers, s'il y a lieu, tout en nous montrant prêts à intervenir plus énergiquement, s'il le faut. »

Le même au même.

« 18 août.

» Les instructions que je vous ai transmises vous ont fixé sur les intentions du gouvernement de la République relativement à l'Italie. On sait maintenant que, loin d'aban-

donner sa cause, nous agissons, de concert avec l'Angleterre, pour amener une pacification sur des bases honorables, sauf à intervenir d'une manière plus décisive si cette médiation ne suffisait pas à atteindre le but que nous avons en vue.

» L'invasion des légations par les Autrichiens nous a donné lieu d'adresser de vives représentations au cabinet de Vienne. Vous aurez appris la collision sanglante qui a éclaté, le 8, entre les troupes du maréchal Welden et la population de Bologne. Je charge M. d'Harcourt de faire connaître au gouvernement de Rome que la France ne permettra pas l'occupation des États romains, et qu'elle en ferait sans hésiter un *casus belli*. Du reste, M. de Thom m'a annoncé que le cabinet impérial désavouait l'invasion du territoire pontifical et qu'il en avait ordonné l'évacuation.»

(E)

Mémorandum de M. Hummelaer, ministre d'Autriche, à Londres.

« 24 mai 1848.

» La Lombardie cesserait d'appartenir à l'Autriche et serait libre maîtresse de rester indépendante, ou de se réunir à tel autre État italien de son propre choix. Elle se chargerait, par contre, d'une partie proportionnée de la dette publique autrichienne, qui serait définitivement et irrévocablement transportée sur la Lombardie.

» L'État vénitien resterait sous la souveraineté de l'em-

pereur. Il aurait une administration separée entièrement nationale, concertée par les représentants du pays eux-mêmes, sans l'intervention du gouvernement impérial, et représentée, auprès du gouvernement central de la monarchie, par un ministre qu'elle y entretiendrait, et qui soignerait les rapports entre elle et le gouvernement central de l'empire.

» L'administration vénitienne serait présidée par un archiduc vice-roi, qui résiderait à Venise, comme lieutenant de l'empereur.

» L'État vénitien porterait les frais de sa propre administration, et contribuerait aux dépenses centrales de la monarchie, comme le maintien de la cour impériale, le service diplomatique, etc.... en proportion de ses ressources, en prenant pour base que le royaume lombardo-vénitien réuni se serait chargé, sous ce titre, d'un payement annuel de quatre millions de florins environ.

» L'État vénitien se chargerait, pour sa part de la dette publique, d'une rente annuelle proportionnée à ses ressources, en prenant pour base que le royaume lombardo-vénitien réuni y aurait participé à raison d'une rente de 10 millions de florins par an, et cette rente serait transportée sur le monte vénitien, de sorte que, quels que puissent être les événements politiques de l'avenir, l'État vénitien en reste seul responsable.

» Les sommes qui, lors de la révolte de Milan et de Venise, ont été saisies dans les caisses publiques devront être restituées au gouvernement impérial.

» La troupe vénitienne sera toute nationale, quant à son personnel; mais, comme elle ne saurait être d'une force suffisante pour former une armée séparée, elle devra naturellement participer à l'organisation de l'armée impériale, et être placée sous les ordres directs du ministre de

la guerre de l'empereur ; en temps de paix, elle sera cantonnée dans l'État vénitien, en fournissant un contingent pour le service de garnison à Vienne; en cas de guerre, les troupes de l'État vénitien suivront l'appel de l'empereur, pour la défense de l'empire.

» Les frais de la troupe vénitienne seront supportés par l'État vénitien.

» Les relations de commerce entre l'État vénitien et le reste de la monarchie autrichienne, et entre celle-ci et la Lombardie, seront réglées conformément aux intérêts réciproques, et sur la base de la plus grande liberté possible.

» A l'égard du monte lombard-vénitien actuel, une répartition proportionnelle aurait lieu entre la Lombardie et l'État vénitien. Ce qui, dans l'exposé d'hier, a été dit par rapport aux duchés de Parme et de Modène, trouverait une application à la Lombardie, qui aurait à fournir des dédommagements aux deux ducs et à leur assurer la possession de leurs propriétés de famille.

» *Signé:* HUMMELAER. »

(F)

Le ministre à M. Benoît Champy, à Florence.

« 19 août.

« Monsieur,

» J'ai déjà approuvé la conduite de M. de Poilly, dans l'affaire de la médiation exercée par lui, de concert avec sir

G. Hamilton auprès du maréchal Welden, pour préserver le territoire toscan d'une invasion des troupes autrichiennes.

» Nous avons appris avec plaisir le succès de cette démarche. Quant au refus que vous avez fait de vous adjoindre à sir G. Hamilton, pour agir dans un but analogue auprès du commandant du corps autrichien dirigé sur Modène, je me borne à vous faire remarquer que ce concours, même en le supposant peu nécessaire, eût été un témoignage de plus de l'intérêt que nous prenons à l'indépendance de la Toscane, ainsi qu'à celle de l'Italie en général, et que, par le fait, il n'eût rien compromis. Ce que je ne saurais trop approuver, monsieur, c'est l'initiative que vous avez prise auprès de vos collègues pour les déterminer à la démarche collective qui a été faite auprès du maréchal Welden, afin d'arrêter ou de prévenir le bombardement de Bologne, acte aussi sauvage et aussi blâmable qu'avait été patriotique et légitime le soulèvement de cette ville contre les envahisseurs.

» L'entrée des Autrichiens dans les légations a été une mesure à la fois impolitique, inutile au point de vue stratégique, et complétement injustifiable en présence de la conduite si constamment pacifique du pape.

» Je venais de prescrire au chargé d'affaires de la République à Vienne d'adresser d'énergiques représentations au cabinet impérial, au sujet de cette violation du territoire pontifical, lorsque M. de Thom m'a communiqué une dépêche de son gouvernement, par laquelle il était autorisé à désavouer cette invasion, et à m'annoncer que le maréchal Welden avait reçu l'ordre d'évacuer les légations. Cependant rien n'indique encore qu'elles soient évacuées. Dans un tel état de choses, je prescris à M. Delacour de déclarer au gouvernement autrichien que la France,

quelque désir qu'elle ait de maintenir la paix et de conserver son caractère pacifique à la médiation qu'elle a offerte conjointement avec l'Angleterre, ne peut pas admettre l'occupation des légations comme un fait compatible avec cette médiation, qu'elle demande donc que les Autrichiens se retirent avant tout, s'ils ne l'ont déjà fait, et qu'ils cessent de menacer Rome et Florence. »

A M. Benoît Champy, à Florence.

« 29 août.

» Le gouvernement de la République voit avec plaisir l'énergie que déploie le nouveau ministère toscan, la confiance qu'il met dans l'amitié de la France, sa disposition à prêter un concours sérieux à notre intervention militaire, si elle doit avoir lieu, la promesse du bon accueil et des facilités que nos troupes rencontreraient, au besoin, sur le territoire du grand-duché. La Toscane, à son tour, doit compter sur nos sympathies et sur notre intention de lui en donner toutes les preuves possibles, en toutes les circonstances. Une des bases de la médiation offerte à l'Autriche et à la Sardaigne est que les duchés de Parme et de Modène seront libres de se réunir à qui bon leur semblera. Nous préférerions que ce fût à la Toscane plutôt qu'au Piémont, et je viens de l'écrire à M. Bois-le-Comte. Il est, du reste, bien entendu que les duchés ne peuvent rentrer sous la souveraineté des princes qui en ont été dépossédés par la volonté nationale.

» Vous me mandez que le parti démocratique en Toscane ne voit pas d'un œil favorable la médiation de la France et

de l'Angleterre, et qu'il se défie de la politique anglaise. Vous regrettez vous-même cette médiation commune; vous pensez qu'elle ne peut tourner qu'au profit de l'Angleterre, que notre influence et notre considération doivent y perdre. Vous auriez préféré l'action commune de la France et de l'Italie s'exerçant dans le but d'une solution pacifique.

» Ces observations donnent lieu de croire que vous ne vous êtes pas suffisamment pénétré de la situation ni de la pensée du gouvernement de la République dans la question de l'Italie. Le système de médiation était trop évidemment indiqué par les circonstances mêmes de l'Italie, par l'intérêt de la France et par la nécessité de la paix générale, pour qu'il ne s'explique et ne se justifie pas de lui-même.

» Quant au concours de l'Angleterre dans la médiation, ai-je besoin de dire qu'elle ne l'a donné qu'en vue de prévenir une intervention militaire et que nous ne nous faisons aucune illusion à ce sujet? Aussi, nous avions de puissants motifs pour préférer une solution pacifique. Si donc la médiation commune réussit, le but, pour nous comme pour le cabinet anglais, sera atteint de la manière la plus désirable. Dans le cas contraire, la voie de l'intervention armée reste ouverte et c'est l'intervention qui décidera. Mais, en tout état de cause, pas plus au point de vue de la situation actuelle des choses qu'en nous reportant à l'attitude antérieure de l'Italie envers la République, nous n'avons à nous préoccuper de considérations de la nature de celles que vous avez cru devoir recommander à notre attention. Le gouvernement de la République sait à quoi s'en tenir sur le compte de l'Italie. Il ne croit pas plus aujourd'hui qu'il ne croyait, il y a un mois, à l'enthousiasme et à la prédilection des Italiens pour la France. Il ne croit qu'à

la mobilité de leurs impressions et à leur impuissance.

» L'Italie a compromis, pour ne pas dire perdu, sa cause par un vaniteux entêtement à repousser une assistance généreusement offerte. Aux jours de prospérité, la liberté italienne n'a pas dit un mot, n'a pas accompli un acte qui ne fût désobligeant ou même hostile à notre égard; il n'entre aucune pensée de rancune ni de vengeance dans notre esprit; mais nous sommes avertis et devons agir en conséquence. L'Italie doit s'estimer heureuse que la République consente à oublier l'accueil qui a été fait à ses manifestations généreuses.

» Vous paraissez croire, quant à la question de l'intervention armée, que nous reculons devant les difficultés de l'entreprise. Rassurez-vous, monsieur : la République ne recule point et ne reculera pas. Sa conduite dans l'affaire italienne, commencée sous les auspices du principe pacifique, lui sera plus profitable que toute condescendance *a priori* pour le principe contraire. Si la médiation réussit, la République se sera montrée conséquente avec elle-même. Si elle échoue, personne n'aura le droit d'accuser la France d'avoir cédé légèrement aux entraînements de la guerre. Le gouvernement au nom duquel je vous parle ne la craint nullement, et il importe que vous vous rendiez un compte plus exact de sa pensée. »

+
C'est le seul [illegible] Tu
exprimes sa [illegible]
[illegible]
[illegible]

(G)

Le 9 août 1848, le ministre des affaires étrangères de la République et l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique ont échangé la lettre suivante, portant, au nom de leurs gouvernements, convention d'agir en commun et comme médiateurs pour l'arrangement des affaires d'Italie :

« Le ministre des affaires étrangères de la République française, à la suite des communications verbales qui ont eu lieu entre lui et Son Excellence lord Normanby, ambassadeur de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à Paris, croit devoir résumer dans la présente note les bases de la médiation commune que la France et l'Angleterre, également animées du désir d'arrêter l'effusion du sang en Italie, ont résolu d'offrir à Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et le roi de Sardaigne; les bases dont les représentants des deux puissances médiatrices à Vienne et à Turin ont reçu l'ordre de proposer l'acceptation aux cabinets autrichien et sarde, sont les suivantes :

» 1° Suspension immédiate des hostilités aura lieu entre les troupes autrichiennes et italiennes; les deux armées occuperont leurs positions respectives de la manière qui sera déterminée d'après les conseils officieux des représentants des deux puissances médiatrices.

» 2° Renonciation formelle, de la part de l'Autriche, à tout droit de souveraineté sur la Lombardie.

» 3° La constitution actuelle du gouvernement du nord de l'Italie, résultant des vœux exprimés par les Lombards, est un fait qui est pris pour base de la médiation, sans que les deux puissances médiatrices entendent rien garantir

ultérieurement au traité de paix qui est le but de la médiation.

» 4° Partage équitable de la dette de l'Autriche entre cette puissance et la Lombardie.

» 5° L'Autriche conservera la souveraineté de la Vénétie, qui sera constituée comme l'est en ce moment la Hongrie, avec un gouvernement et une administration séparés.

» 6° Les frontières entre la Lombardie et la Vénétie seront à peu près celles qui les séparent actuellement; Mantoue et Peschiera doivent appartenir à la Lombardie, Vérone et Legnano à la Vénétie.

» 7° Les duchés de Parme et de Modène seront l'objet d'une convention particulière.

» 8° Les propriétés privées et personnelles devront être respectées et celles de ces propriétés qui auraient été séquestrées ou confisquées, seront restituées. Une amnistie pleine et entière sera garantie de part et d'autre, à l'égard de tous actes politiques commis pendant les derniers événements. Le but du soussigné, en rappelant les propositions qui devront être faites simultanément au nom de la France et de l'Angleterre, étant de constater, sous une forme authentique, l'accord établi entre elles, sur les principes et les bases de leur médiation commune, il prie Son Excellence lord Normanby de vouloir bien répondre à la présente communication par une note semblable ou identique.

» Le ministre des affaires étrangères saisit avec empressement, etc.

» *Signé* : JULES BASTIDE. »

Une note identique fut adressée, le même jour, par lord Normanby, au ministre de la République.

(H)

Au général le Flô, ministre de la République française, à Saint-Pétersbourg.

« 5 août.

» Je n'ai rien à ajouter aux instructions verbales et écrites que le général Cavaignac et moi vous avons données. Nous nous occupons activement de la solution pacifique des affaires d'Italie. Quoique notre médiation, offerte et acceptée, n'ait encore produit aucun résultat définitif, j'espère cependant que nous ne tarderons pas à ouvrir une conférence et que nous parviendrons à concilier des prétentions opposées dont le choc violent embraserait certainement le monde si les négociations n'étaient pas conduites avec la plus grande modération des deux parts.

» Notre tâche en cela n'est pas facile. D'un côté, nous trouvons l'Autriche, dont quelques-uns au moins des représentants soutiennent le principe absolu du droit de propriété des princes sur les États; de l'autre, nous avons les partisans, également absolus, de la souveraineté des peuples. Les premiers prétendent que les rois ne doivent rien à leurs sujets; les seconds, que tout peuple qui s'insurge ne fait qu'user du plus saint des devoirs et que, par ce seul fait de son insurrection, il a droit à la protection armée de la France.

» Si l'on place ces deux principes en présence, il est bien évident qu'il en résultera une lutte dont l'Europe entière sera le théâtre.

» L'affaire de ceux qui désirent la paix est donc d'éviter,

autant qu'il se pourra, que les questions de principes ne se posent d'une manière trop absolue. Nous croyons, nous, que l'avenir de l'Europe occidentale appartient au principe démocratique, et, par conséquent, une transformation successive doit avoir lieu ; mais nous ne sommes pas moins convaincus que, dans l'intérêt du peuple, cette transformation doit se faire, s'il se peut, d'une manière pacifique. Quand je dis nous, je parle ici du gouvernement et de ses amis ; car vous savez de reste qu'un grand nombre d'esprits ardents et influents nous font un crime de ne pas trancher les questions avec l'épée. Nous maintiendrons, je l'espère, la position que nous avons prise ; mais il faut pour cela que les puissances étrangères ne rendent pas notre tâche trop difficile. Elle deviendrait impossible si la France pouvait se croire blessée dans son honneur national ; si, par exemple, on s'obstinait, dans les négociations, à invoquer les traités de 1815 comme base du droit absolu.

» En présence d'une telle prétention, le gouvernement français, dans quelque main qu'il fût, serait obligé de tirer l'épée, et alors nous entrerions dans une période d'histoire pareille à celle qui a désolé l'Europe il y a deux siècles. »

A M. Delacour, chargé d'affaires de la République française, à Vienne.

« 13 octobre.

» L'Autriche, quel que soit son gouvernement, fera toujours une folie tant qu'elle s'obstinera à garder un pays dont la possession ne peut être qu'une occupation armée. Pendant plusieurs siècles, la folie italienne a fait un mal

infini à la France. Il serait grand temps que l'Autriche en fût comme nous guérie et s'appliquât à occuper la place qui lui appartient légitimement dans le monde, c'est-à-dire qu'elle employât ses efforts à devenir la tête d'une confédération danubienne. Si elle veut jouer un autre rôle, elle conservera difficilement et même elle perdra l'Italie, et elle sera étouffée par le flot toujours croissant des populations slaves. Elle devrait comprendre que, si quelque puissance la pousse à s'étendre au delà des Alpes, c'est que, dans un intérêt qui certes n'est pas le sien, on veut l'éloigner des bouches du Danube. Appliquez-vous à faire que le gouvernement de Vienne se défie de cette politique ennemie. »

(I)

« England which had been the soul of former coalitions against us, might, in the event of our remaining at peace, be relied upon as an ally, whereas any violent attempt to excite an universal conflagration in Europa would probably have made her our enemy.

» Was there, at all events, any certainty that the military protection of France, prematurely pressed upon nationalities still unprepared for a decisive struggle, would not have aroused their jalousies rather than their sympathies? The Germans had preserved a bitter recollection of the revolutionary occupation of Mayence and Francfort by the French; and the famous song of the Rhine was not forgotten in Germany, even by the democrats. We knew it was among the Italian patriots a generally accepted idea

that a nation is unworthy of being independent, which is not ready to work out its independence for itself. The crossing of the Alps by a French army would have been viewed, all over Italy, with a mingled feeling of suspicion and wounded pride. Could any warning be more clear than this Italian watchword : *Italia fara da se?*

» Not was the question less deserving of serious consideration, as regards our internal affairs. The Republic, before stretching abroad, had to be consolidated at home. Its opponents in the provinces were numerous and influential. The monarchical parties, stunned by the thunderbolt of February, but not extinguished, were on the watch for the next favorable opportunity and could not have failed to take advantage of the confusion likely to attend from any military outbreak. The middle classes were most decidedly averse to war, while the ruling idea of the working classes was that of their social emancipation. Under such circumstances, would it have been wise to put to the venture the fate of the new Republic, and perhaps to bring upon France the horrors of a third invasion?

» At any rate, we could not be expected to run headlong into so many dangers without soldiers and without money. »

(*Historical Revelations,* by Louis Blanc, p. 222.)

TRADUCTION

« L'Angleterre, l'âme des premières coalitions contre nous, pouvait, si nous gardions la paix, être pour nous une alliée, tandis que toute tentative de conflagration générale en Europe nous en aurait probablement fait une ennemie.

» En tous cas, était-il certain que la France, en se pressant d'étendre une protection armée sur des nations non prépa-

rées encore à une lutte décisive, n'aurait pas éveillé leurs jalousies plutôt que leurs sympathies? Les Allemands avaient gardé un amer souvenir de l'occupation révolutionnaire de Mayence et de Francfort par les Français, et la fameuse chanson du Rhin n'était pas encore oubliée chez eux, même par les démocrates. Nous savions que, chez les patriotes italiens, l'idée était généralement reçue qu'une nation est indigne de vivre indépendante, qui n'est pas prête à opérer elle-même son indépendance. Une armée française franchissant les Alpes aurait été vue partout en Italie avec un sentiment mêlé de défiance et d'orgueil blessé. Pouvait-il y avoir avertissement plus clair que ce mot d'ordre italien : *Italia farà da se?*

» La question, par rapport à l'intérieur, n'était pas moins grave : la République, avant de s'étendre au dehors, devait chez elle se consolider. Ses adversaires, dans les provinces, étaient nombreux et puissants. Les partis monarchiques, stupéfiés par le coup de tonnerre de février, mais non détruits, guettaient la première occasion favorable et n'auraient pas manqué de mettre à profit la confusion qui eût sans doute accompagné l'explosion de la guerre. Les classes moyennes étaient décidément opposées à la guerre, et l'idée dominante des classes laborieuses était celle de leur émancipation sociale. Dans de telles circonstances, eût-il été sage de livrer au hasard le sort de la nouvelle République et d'appeler peut-être sur la France les horreurs d'une troisième invasion? A aucun prix, nous ne pouvions nous jeter tête baissée dans de tels périls sans soldats et sans argent (1). »

(*Révélations historiques*, par Louis Blanc.)

(1) Je suis heureux de pouvoir citer ici, à l'appui de mon opinion, celle d'un homme digne de toute sorte d'estime et à qui le malheur du temps a dû faire croire un jour que je lui étais ennemi.

(J)

CAPITULATION DE MILAN

« 5 août.

» Art. 1. La citta sarà risparmiata.

» Art. 2. Per cio che dipende da S. E., il mareciallo promette di avere, per riguardo al passato tutti y riguardi che l'equita esige.

» Art. 3. Il movimento del armata sarda si fara in due giorni di tappa, com'era già convenuto coi generali sardi.

» Art. 4. S. E. accorda a tutte quelli che vogliono sortire dalla città, la libera sortita per la strada di Magenta, fino domani sera alle otto.

» Art. 5. All'incontro il mareciallo da sua parte domanda l'occupazione militare di porta Romana alle otto del mattino, el intrata dell'armata ed occupazione della citta a mezzogiorno.

» Art. 6. Il transporto delle ammalati et feriti si fara nei due giorni di tappa.

» Art. 7. Tutte queste condizioni hanno bisogno di essere accettate da parte de S. M. di Sardigna.

» Art. 8. S. E. il mareciallo domanda la liberazione immediata di tutti i generali, ufficiali ed impiegati austraci che si trovano in Milano.

» S. Donato, agosto 5.

» *Sottoscritti :* Hess, Paolo Bassi, Salasco. »

TRADUCTION

« Art. 1. La ville sera épargnée.

» Art. 2. En ce qui dépend de Son Excellence, le maréchal promet d'avoir, par rapport au passé, tous les égards que l'équité commande.

» Art. 3. Le mouvement de l'armée sarde se fera en deux jours d'étape, comme il a été convenu avec les généraux sardes.

» Art. 4. Son Excellence accorde à qui voudra quitter la ville la libre sortie par la route de Magenta jusqu'à demain soir huit heures.

» Art. 5. Par compensation, le maréchal, de son côté, demande l'occupation militaire de la porte Romaine à huit heures du matin, l'entrée de ses troupes et l'occupation de la ville pour midi.

» Art. 6. Le transport des malades et blessés se fera en deux jours d'étape.

» Art. 7. Toutes ces conditions ont besoin d'être ratifiées par Sa Majesté le roi de Sardaigne.

» Art. 8. Son Excellence le maréchal demande la mise en liberté immédiate de tous les généraux, officiers et employés autrichiens qui se trouvent à Milan. »

(K)

Le ministre à M. d'Harcourt, ambassadeur, à Rome.

« 21 août.

» Ce n'est pas la faute de la France si l'Italie n'a pas été secourue par elle. La République lui a, dès le principe, offert une généreuse assistance; mais l'Italie l'a repoussée, prétendant qu'elle était en mesure de se suffire à elle-même. Aujourd'hui que cet espoir se trouve déçu et que de graves événements ont amené pour l'Italie, et j'ajouterai pour la France, une situation plus grave aussi, la France a certainement le droit de consulter ses propres intérêts, d'examiner et de traiter la question à son point de vue et à celui de la situation générale de l'Europe, dont il faut également tenir compte. Elle a jugé qu'une solution pacifique était essentiellement désirable, et, dans ce but, elle a, de concert avec l'Angleterre, offert sa médiation à l'Autriche et à la Sardaigne, sur des bases honorables. C'est dans ce sens que je viens de répondre à une demande que le gouvernement provisoire (de Milan) m'avait adressée pour solliciter notre intervention. Le roi Charles-Albert a accepté la médiation. Nous attendrons la réponse du cabinet de Vienne. Malheureusement, le roi a rendu l'exercice de cette médiation plus difficile par l'inqualifiable armistice qu'il a conclu avec le maréchal Radetzky, armistice qui remet au pouvoir des Autrichiens les places occupées par les troupes piémontaises et qui abandonne Venise à elle-même. J'apprends que les Vénitiens ne veulent point se soumettre à cette convention, contre les clauses politiques de laquelle

le ministère sarde a protesté et qu'ils se montrent résolus à se défendre seuls. Quant à l'occupation des légations par les Autrichiens, je vous ai déjà mandé qu'elle serait à nos yeux un *casus belli;* nous la regardons, aussi bien que celle des duchés de Parme et de Modène, comme un fait incompatible avec la médiation. Nous ne pourrons négocier qu'après l'évacuation du territoire pontifical et des duchés. »

(L)

Vice-consul Campbell to viscount Palmerston.

« Milan, Aug. 14.

» A proclamation was issued by His M. Charles-Albert dated the 7th. instant from Vigevano, but only published in the *Milan Gazette* of yesterday in a paragraph of which there is the following assertion :

« All the troops were brought by us under its walls (of » Milan) ready to make a strong resistance, when we learnt » that money, ammunition and provisions were deficient, » whilst ours had been consumed during the battle we » gave there soon after our arrival. »

» Y conceive it my duty, mylord, to state that there was no want of money, as there were upwards of 2,000,000 current livres in the treasury, besides the plate belonging to the churches and that of the richest families here, deposited at the mint ready for coining. There was no want of provisions as for some time previous the committee of public

defence had taken the most energetic measures, and had laid in an abundant supply, there was no want of ammunition, as there vas sufficient to defend the town for months. In different quarters of the city, large quantities of ammunition were deposited. The principal deposite were the engineers department (genio) the church San-Carlo, the church Campo-Santo and the palace Borromeo.

» Y am given to understand by one of the highest Austrian military authoritees here, that there is such an abundance of ammunition in this town, as to embarrass the army so much so, that they intend to throw large quantities of it into the canals. »

TRADUCTION

Le vice-consul Campbell au vicomte Palmerston.

« 14 août.

» Une proclamation a été faite par le roi, le 7 courant, à Vigevano, mais publiée seulement hier dans la *Gazette de Milan;* un de ses paragraphes contient l'assertion suivante :

« Toutes les troupes avaient été amenées sous ses murs
» (de Milan), prêtes à faire la plus vive résistance, lorsque
» nous avons appris que l'argent, les munitions et les appro-
» visionnements manquaient, les nôtres ayant été consom-
» més pendant la bataille que nous avons livrée aussitôt
» après notre arrivée. »

» Je crois de mon devoir, milord, d'établir que le numéraire ne manquait pas, puisqu'il existait plus de deux millions de

livres courantes dans le trésor, sans compter l'argent des églises et celui des familles les plus riches, déposé à la monnaie pour y être frappé. Il ne manquait pas d'approvisionnements, la prévoyance du comité de défense publique ayant pris, depuis quelque temps, les mesures les plus énergiques pour qu'il y en eût en grande abondance. Les munitions non plus ne faisaient pas défaut, car il y en avait assez pour défendre la ville pendant des mois. En divers quartiers de la ville, il y avait de grands dépôts de munitions, les principales au département du génie, à l'église San-Carlo, à l'église de Campo-Santo et au palais Borromée.

» Une des premières autorités militaires autrichiennes m'a donné à entendre qu'il existe une telle abondance de munitions dans Milan, que l'armée en est embarrassée au point qu'on a l'intention d'en noyer une grande partie dans les canaux. »

(M)

ARMISTICE DU 9 AOUT

Notification.

« Les besoins et les fatigues d'une campagne qui a duré plus de quatre mois, soutenus avec une fermeté et une consistance à toute épreuve par notre brave armée, les contrariétés atmosphériques qui sont venues aggraver les peines des soldats, les maladies provenant en partie de l'insalubrité locale et en partie de la chaleur excessive, ont

affaibli l'énergie des troupes. Nous avons compris alors la nécessité d'un repos temporaire; dans le but de pouvoir convenablement et avec efficacité y pourvoir, nous nous sommes déterminés à nous entendre avec l'adversaire pour établir une suspension d'armes qui a été convenue dans les termes ci-après :

» Art. 1er. La ligne de démarcation entre les deux armées sera la frontière même des États respectifs.

» Art. 2. Les forteresses de Peschiera, Rocca-d'Anfo et Osopo seront évacuées par les troupes sardes et alliées et remises aux troupes de Sa Majesté impériale. La remise de chacune de ces places aura lieu trois jours après la notification de la présente convention. Dans ces places, le matériel de dotation appartenant à l'Autriche sera rendu. Les troupes sortantes emporteront avec elles tout leur matériel, armes, munitions et habillements y apportés. Elles rentreront par étapes régulières et par la voie la plus courte dans les États de Sa Majesté Sarde.

» Art. 3. Les États de Modène, de Parme et la ville de Plaisance, avec son territoire qui lui est assigné comme place de guerre, seront évacués par les troupes de Sa Majesté le roi de Sardaigne, trois jours après la notification de la présente.

» Art. 4. La présente convention sera étendue également à la ville de Venise et à la terre ferme vénitienne. Les forces militaires de terre et de mer sardes abandonneront la ville, les forts et les ports de cette place, pour rentrer dans les États sardes. Les troupes de terre pourront effectuer leur retraite par terre et par étapes sur une route à déterminer.

» Art. 5. Les personnes et les propriétés dans les lieux précités sont placées sous la protection du gouvernement impérial.

» Art. 6. Le présent armistice durera six semaines pour donner cours aux négociations de paix. A l'expiration du terme, il sera prolongé d'un commun accord ou dénoncé huit jours avant la reprise des hostilités.

» Art. 7. Il sera nommé réciproquement des commissaires pour l'exécution plus facile et à l'amiable des susdits articles.

» Quartier général de Milan, le 9 août 1848.

» *Signé à l'original* : Comte SALASCO, lieutenant général, chef d'état-major général de l'armée sarde; HESS, lieutenant général, quartier-maître général de l'armée autrichienne.

» Par ordre du roi :

» Au quartier général de Vigevano, le 10 août 1848.

» Le lieutenant général chef d'état-major général,

» SALASCO. »

(N)

A M. Bois-le-Comte, ministre de France, à Turin.

« 29 août.

» Je dois fixer votre incertitude sur la question des duchés de Parme et de Modène. Le gouvernement de la République a déjà déclaré à Vienne, et il y a fait connaître de nouveau qu'il n'admet pas de restauration dans ces

duchés, et qu'en ce qui concerne les États indépendants, en général, leur occupation par les Autrichiens serait pour nous un cas de guerre. Les duchés se réuniront au Piémont, s'ils le veulent, à moins qu'ils ne préfèrent s'annexer à la Toscane, ce que nous verrions plus volontiers, car la Toscane nous est beaucoup plus sympathique que le Piémont. Sous ce rapport, j'approuve ce que vous avez dit et fait quand M. Martini vous a parlé de l'intention d'écrire à Florence pour engager son gouvernement à faire comprendre la Toscane dans la médiation. En définitive, nous ne séparons point l'affaire des duchés de celle de la Lombardie, et vous ne devez laisser subsister aucun doute à ce sujet. »

(o)

A M. Bois-le-Comte, ministre de la République française, à Turin.

« 30 septembre.

» Ceux qui veulent sincèrement la paix doivent éviter tout ce qui peut amener un choc violent entre les deux principes qui partagent le monde. Là, on soutient que les rois sont propriétaires, de droit, des provinces de la terre et des peuples qui les habitent. C'est en vertu de cette prétention que l'Autriche s'obstine à regarder la France et l'Angleterre comme ne pouvant intervenir entre elle et ce qu'elle regarde comme des sujets révoltés. Naples en use de même, quand nous lui proposons de terminer à

l'amiable ses différends avec la Sicile. Ailleurs, au contraire, on pose en principe que les peuples ne relèvent que d'eux-mêmes; on en déduit cette conséquence que toute insurrection a le droit de se faire appuyer par les autres peuples et particulièrement par la France; enfin, on en conclut que les traités de 1815, œuvre exclusive des princes, doivent être regardés comme n'ayant jamais existé.

» Nous avons évité, nous révolutionnaires français, de proclamer ce dernier principe d'une manière absolue; nous avons admis les traités de 1815, non comme une base, mais comme un fait, et comme point de départ pour les arrangements ultérieurs qui peuvent intervenir.

» Quoiqu'on nous reproche cette modération, j'ai conscience que nous avons bien fait; mais, lorsque, d'un côté, on abuse de cette modération pour invoquer contre nous le prétendu droit de propriété des princes, on commet au moins une grande imprudence, on ne fait autre chose que hâter le moment où les deux principes opposés se heurteront et embraseront l'Europe.

» Je ne fais que vous indiquer ici ces considérations, dont la vérité vous est aussi sensible qu'à moi; il est certain qu'on les néglige complétement à Vienne, quand on s'obstine à ne voir dans les Italiens, et spécialement dans Venise, que des sujets rebelles à qui l'on peut tout au plus pardonner, mais avec lesquels on ne saurait traiter. Lorsque nous nous sommes proposés comme médiateurs, non pas seulement entre l'Autriche et la Sardaigne, mais entre l'Autriche et l'Italie, ce n'est pas un vain mot que nous avons prononcé : c'est entre les deux principes ennemis que nous avons cherché à porter la conciliation. Si l'on ne veut pas écouter notre voix inspirée par l'humanité, alors, de médiateurs, nous deviendrons partie intéressée et nous soutiendrons, nous aussi, un principe absolu, en employant

tous les moyens que nous fournira la sympathie des peuples d'un bout de l'Europe à l'autre.

» Attachez-vous bien à faire comprendre cela à tous ceux, de quelque côté qu'ils soient, qui veulent étourdiment se jeter dans les hasards de la guerre ; dites bien au cabinet de Turin que la guerre serait la perte inévitable du royaume sarde. La guerre, il ne peut raisonnablement y songer aujourd'hui, que si les soldats de la France traversent les Alpes. Or, il arriverait alors de deux choses l'une : ou l'armée française serait victorieuse de l'Autriche, et, dans ce cas, il serait absolument impossible que la seule présence de la France républicaine en Piémont n'y renversât pas le trône ; ou bien nous serions battus par Radetzky, ce qui n'a rien d'impossible puisque nous avons bien failli l'être à Marengo, et alors le Piémont payerait de son existence même, le prix de la guerre. »

(P)

Séance du 10 *août* (Moniteur).

Le citoyen BAUNE. — Nous avons entendu prononcer le mot de pacification de l'Italie ; c'est indépendance de l'Italie que nous avons résolu.

Plusieurs membres à gauche. — Oui ! oui ! indépendance de toute l'Italie.

Le citoyen BAUNE. — Oui ! indépendance de toute l'Italie.

Le citoyen BASTIDE, *ministre des affaires étrangères.* — Il ne peut y avoir de pacification complète sans affranchissement.

Séance du 2 octobre.

Le citoyen Buvignier, à la suite d'interpellations et discussions sur les affaires d'Italie, propose un ordre du jour motivé qui, amendé ensuite par le citoyen Flocon, est ainsi conçu :

« L'assemblée nationale, persistant dans la pensée qu'elle a formulée dans son ordre du jour motivé du 24 mai dernier, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est repoussé au scrutin de division par la majorité de l'assemblée et l'ordre du jour pur et simple est adopté.

Le citoyen Saint-Romme.— Citoyens représentants, quelques membres de l'assemblée ont donné à l'ordre du jour pur et simple que nous venons de voter, des interprétations qui ont paru fâcheuses à d'autres membres. Je me borne à demander au chef du pouvoir exécutif de quelle manière il entend cet ordre du jour. (*Exclamations diverses.*)

Le citoyen Bastide, *ministre des affaires étrangères* (Ne répondez pas !).—Je réponds au citoyen Saint-Romme... (Non! non!... Si ! si !) qu'en votant l'ordre du jour pur et simple, nous avons entendu que les obligations qui nous étaient imposées antérieurement, n'étaient en rien diminuées. (Très-bien ! très-bien !)

(Q)

A M. Bois-le-Comte, ministre de la République française, à Turin.

« 28 septembre.

» Faites tous vos efforts pour que le ministère reprenne confiance. Quels que soient les ménagements que nous ayons à prendre, le gouvernement piémontais peut toujours compter sur notre active sympathie pour la cause italienne.

» M. de Brignoles a insisté vivement pour que nous maintenions, comme article invariable du traité de paix définitif, les bases de notre médiation, et notamment celle qui attribue au Piémont la possession de la Lombardie. J'ai répondu que des bases de médiation doivent toujours être considérées comme sujettes à discussion, et que, si l'on en faisait un *ultimatum*, il n'y avait dès lors plus lieu à discussion et à conférence. Je pense l'avoir ramené sur ce point à une idée plus modérée et plus juste.

» Nous défendrons bien certainement les intérêts du Piémont et ceux de l'Italie, en même temps que ses droits à l'affranchissement. Mais nous ne saurions poser à l'avance ce principe que nous n'accepterons aucune modification à ce qui avait été proposé dans des temps meilleurs. »

A M. Bois-le-Comte, ministre de la République française, à Turin.

« 18 octobre.

» J'ai reçu aujourd'hui votre dépêche, accompagnée d'une lettre confidentielle, par laquelle vous me dites que le parti de la guerre a perdu de sa force; que nos représentations ont produit un heureux effet en faveur du ministère. Je crains que les événements de Vienne ne fassent promptement évanouir ces intentions de sagesse. Il est probable, en effet, que les Lombards voudront profiter de l'occasion offerte pour renouveler leur insurrection, et alors le parti piémontais se hâtera de prendre part aux événements, afin de faire tourner la nouvelle révolution, si elle a lieu, à son profit.

Quant à nous, ce qui s'est passé à Vienne n'a rien changé à nos déterminations; nous ne sommes pas plus engagés qu'auparavant à donner la Lombardie au Piémont. On m'a répété souvent qu'en offrant notre médiation à peu près sur les bases du *mémorandum* de M. Hummelaer, nous avions pris cet engagement. J'ai déjà expliqué à Turin que c'était là une grave erreur, et que des propositions de médiation, quels qu'en fussent les termes, ne pouvaient jamais être considérées comme un traité de paix avec garantie.

» Je suis heureux de vous annoncer que le langage tenu par nous à Vienne, touchant Venise, a produit l'effet que j'en attendais. Non-seulement cette ville n'a point été attaquée, mais on annonce la levée du blocus. Je n'avais pas, au reste, attendu cette nouvelle, pour donner à nos forces

navales de l'Adriatique l'ordre de s'opposer à toute mesure hostile contre Venise, et, par conséquent, injurieuse pour nous.

» Je ne pense pas, au reste, être prophète de malheur, en disant que l'Europe sera longtemps encore en convulsion. Quand la crise sera passée, l'avantage sera pour ceux qui auront eu la sagesse d'attendre, par cette raison qu'à la guerre, la victoire appartient toujours aux dernières troupes fraîches. Je désire donc que notre pays possède les troupes fraîches quand tout le monde sera fatigué. C'est là l'esprit de notre politique. Je n'ai pas besoin de longs discours pour vous l'inspirer. »

A M. Bois-le-Comte.

« 19 octobre.

» Je le répète : nous ne nous tenons pas pour engagés par notre offre de médiation à faire réunir la Lombardie au Piémont; cette réunion, votée lorsque l'armée sarde occupait Milan, aurait, dans tous les cas, besoin d'être ratifiée par de nouvelles victoires, suivies d'un nouveau vote.

» Second point sur lequel j'insiste : nous ne voulons pas être entraînés à faire la guerre autrement que dans les circonstances qui nous conviendront à nous-mêmes. Je le répète encore : si la Sardaigne quitte sa position défensive, dans laquelle elle est inexpugnable, ce sera à ses risques et périls. »

A M. de Beaumont, ministre plénipotentiaire, à Londres.

« 20 octobre.

» Quoi que fasse le parti de la guerre en Sardaigne et en Toscane, quelles que soient les déclamations dont nous ayons ici même à subir les bordées, je suis bien résolu à ne pas laisser entraîner notre pays. Les événements de Vienne sont encore indécis ; mais, quelle que soit leur issue, ils doivent nous aider puissamment à nous tirer honorablement et sûrement des complications italiennes. J'ai fait connaître à ce qui reste du gouvernement de l'empereur que les troubles de Vienne n'avaient rien changé à notre politique. Si le pouvoir impérial se rétablit, cette déclaration nous donnera une force nouvelle pour traiter avec lui, puisqu'elle aura prouvé notre sincérité et notre modération. Si, au contraire, la démocratie l'emporte à Vienne, la question de l'indépendance italienne sera par là même résolue. Nous avons donc tout à gagner à attendre, l'arme au bras, que les événements se développent et s'accomplissent, et à nous garder surtout d'une intervention dont l'effet le plus certain serait de rallier sous un même drapeau tant d'éléments divers, qui se heurtent en ce moment dans le monde germain et slave. »

Le ministre à M. d'Harcourt.

« 24 juillet.

» Charles-Albert a entrepris une œuvre dans la poursuite de laquelle ses moyens et ses forces sont loin d'égaler

son ambition, et c'est ce qui peut rassurer contre ses projets, qui ne vont à rien moins qu'à l'absorption de toute l'Italie sous le sceptre de la maison de Savoie. Mais les Italiens devraient bien, tout en aidant la Sardaigne, dans l'intérêt de leur indépendance, se montrer un peu moins enclins à la lui sacrifier. L'unité de l'Italie peut être une excellente chose, mais l'unité fondée sur un système de fédération entre les États de la péninsule, chacun conservant son indépendance et ses droits. »

(R)

A M. Bois-le-Comte.

« 25 septembre.

» Admettre Francfort aux conférences, ce serait donner à l'Autriche deux voix au lieu d'une, et cela de l'aveu même de Francfort, puisque son envoyé nous donne comme titre à son admission, que Francfort est aussi intéressé que Vienne même au maintien du *statu quo ante bellum* en Italie.

» La prétention de Francfort est donc inadmissible, comme celle de quelqu'un qui voudrait juger un procès, par la raison que ses intérêts y sont engagés. »

(s)

A M. de Beaumont, à Londres.

« 20 septembre.

» M. de Hatzfeldt m'a communiqué une note par laquelle le cabinet de Berlin demande à avoir un représentant dans les conférences qui doivent avoir lieu pour le règlement des affaires d'Italie.

» J'ai besoin sur ce sujet de rappeler en quelques mots ce qui s'est passé dans ces derniers temps.

» Au moment où j'ai cru que l'Autriche refusait la médiation proposée par la France et l'Angleterre, j'ai dû penser en même temps que nous allions être contraints, bien malgré nous, à donner le signal d'une guerre générale. Il était évident alors que l'Allemagne ferait cause commune avec l'Autriche et que les unitairiens de Francfort, malgré leur prétendu respect des nationalités, enverraient les contingents allemands au secours des oppresseurs de la nationalité italienne.

» Dans ce même moment, l'Allemagne refusait de ratifier l'armistice de Malmoë, et, de ce côté encore, nous étions exposés à être entraînés dans une lutte fâcheuse.

» C'est alors que j'ai songé à proposer à la Prusse de rouvrir des négociations qui semblaient irrévocablement fermées. J'ai suggéré à Berlin l'idée de se présenter comme puissance conciliatrice alors que la conciliation ne paraissait plus possible. J'y trouvais cet avantage :

» 1° De faire renaître quelques chances de solution pacifique pour l'affaire italienne.

» 2° De détacher la Prusse de l'Allemagne, dont elle serait la plus grande force, en lui faisant reprendre son rôle de puissance de premier ordre.

» 3° D'engager la Prusse à ne point se faire plus longtemps l'instrument de la confédération de Francfort contre le royaume de Danemark.

Ces deux derniers buts ont été complètement atteints; le cabinet de Berlin a montré, dans la question du Sleswig, une résolution à laquelle on ne s'attendait point, et nous voyons que Francfort, privé de cet élément indispensable de force, est obligé de consentir à l'armistice de Malmoë après l'avoir formellement désavoué.

» La Prusse s'est montrée, et cet empire germanique, qui menaçait de peser sur nous du poids de 45 millions d'hommes, se trouve désormais réduit aux proportions d'une confédération mal unie et sans danger sérieux pour la France.

» Grâce à cette politique, la question danoise n'offre plus de chances de guerre générale. Du côté du midi, si Francfort eût possédé toute la puissance que lui eût assurée la soumission de la Prusse, Francfort se serait posé avec nous en médiateur dans l'affaire italienne, et nous aurions ainsi trouvé devant nous deux Autriches au lieu d'une.

» Maintenant, les choses ont bien changé de face. Lorsque le cabinet de Vienne nous a proposé, il y a quelques jours, d'admettre l'envoyé de l'archiduc Jean aux conférences, j'ai pu lui répondre que je ne savais pas ce que c'était que l'empire de Francfort et que, si l'on avait l'idée de nous donner, au nom de l'empire d'Allemagne, une doublure du ministre de Vienne, nous ne l'acceptions pas. »

Digitized by Google

(T)

A M. Arago, à Berlin.

« 16 septembre.

» Une dépêche de Vienne, que j'ai reçue hier, m'annonce que M. de Weissemberg a fait à notre ministre les propositions suivantes :

» Réunion de la Lombardie et de la Vénétie en un seul Etat.

» Assemblée élue par le suffrage universel, qui décidera de la constitution applicable au pays.

» Une armée nationale chargée seule de veiller à la tranquillité intérieure.

» Un budget distinct; une administration uniquement composée d'Italiens.

» Telles sont les bases de gouvernement qui régiront désormais le royaume lombard-vénitien. Une part proportionnelle dans les charges communes, et les dépenses d'intérêt général; et enfin un lien politique, une sorte de vasselage à titre de reconnaissance du droit de souveraineté de la dynastie impériale, rattacheront seules les provinces à un centre commun d'unité et de force.

» Ces bases ne sont pas ce que nous pourrions désirer; mais elles peuvent être admises comme point de départ. »

(U)

A M. Bois-le-Comte.

« 10 octobre.

» Les dépêches et les nouvelles qui me parviennent d'Italie me font comprendre qu'en Piémont et dans la haute Italie, il y a un parti qui veut nous forcer à la guerre. Je dois déclarer tout d'abord que la France fera la guerre, si elle la fait, à son jour et à son heure, quand elle le jugera convenable, mais qu'on ne l'entraînera pas.

» Si les Autrichiens passent le Tésin et attaquent le Piémont, nous défendrons le Piémont. Aussi, nous trouvons très-bonnes les mesures prises pour concentrer les forces de la Sardaigne dans les positions de Novare, Cazal et Novi. Nous trouvons bien aussi que le gouvernement sarde tienne à faire respecter le déplorable armistice du 9 août et qu'il envoie son escadre à Venise.

» Mais, si la Sardaigne prend l'offensive dans l'espoir de nous contraindre à faire la guerre, eh bien, ce sera à ses risques et périls qu'elle fera cette folie : tout ce que je viens de vous dire, je l'ai déclaré à l'Autriche.

» Je vois très-bien qu'il y a en Piémont un parti qui veut tout simplement — passez-moi l'expression — brouiller les cartes. Ce parti est le même qui ne voulait pas de nous, il y a quelques mois, alors que, l'armée piémontaise étant sur l'Adige, la présence de troupes françaises aurait nécessairement assuré l'affranchissement définitif de l'Italie. Ce

parti, par sa faute, par son outrecuidance, a changé en revers les succès d'une bonne armée.

» Aujourd'hui, la France et l'Angleterre, par leur médiation, cherchent à réparer cette faute. Il faut qu'on attende patiemment le succès de leur médiation. Celle des deux parties belligérantes qui rompra la médiation, nous aura pour ennemi, si c'est l'Autriche; pour spectateur impassible, si c'est la Sardaigne. Nous qui portons la responsabilité du gouvernement de la France, nous serions coupables au plus haut degré, si nous jetions notre pays dans les aventures d'une guerre européenne parce que des gens qui nous repoussaient, il y a trois mois, comme des ambitieux, veulent aujourd'hui nous faire courir les hasards d'une politique désespérée. Après la révolution de février, nous recevions chaque jour, de Turin et de toutes les villes d'Italie, des actes et des protestations contre l'intervention française. On prononçait l'accession de la Lombardie au Piémont sans même nous consulter; maintenant, on prétend nous forcer, par une sorte de contrainte morale, à nous mêler d'une affaire dans laquelle on ne nous permettait pas d'intervenir quand elle offrait des chances de succès. Nous ne nous laisserons pas contraindre...

» La médiation marche, quoi qu'on en puisse dire. L'Autriche s'épuise en dépenses hors de proportion avec ses ressources. Les affaires de Hongrie sont contre elle une diversion puissante. L'Allemagne de Francfort, dont nous avions à craindre l'intervention en Italie, se divise de plus en plus et se rend suspecte à l'Autriche elle-même. La Prusse, que nous avons soutenue contre l'ambition de Francfort, la Prusse nous est favorable. En Angleterre, l'opinion publique, rassurée par la modération de la France, permettra désormais à son gouvernement de nous prêter un appui moral, sinon effectif. Nous sommes certains de

placer la Lombardo-Vénétie dans une situation telle, que la nationalité italienne puisse s'y développer et s'y asseoir en paix. Que pourrait donc vouloir le Piémont, s'il n'est pas agité par une ardeur absurde de conquêtes?...

» Je le dis donc encore une fois et bien haut pour que vous le répétiez : si le Piémont veut faire la guerre, qu'il la fasse et paye la peine de sa folie; si on l'attaque, nous le défendrons, nous tiendrons la ligne du Tésin comme si c'était celle du Var. On s'est défié, il y a cinq mois, de notre armée des Alpes, on la craignait plus que l'armée autrichienne; on lui disait d'attendre, pour opérer, que cela convînt aux arrangements du roi de Piémont; dans ces derniers temps, enfin, on a conclu sans nous un traité honteux. Eh bien, maintenant, nous disons à notre tour : Attendez notre convenance et ne croyez pas que nous compromettrons criminellement le sort de la France pour tenter d'agrandir les domaines de la couronne de Savoie. »

N. B. Cette dépêche, outre ce qu'on vient de lire, contenait, sur diverses personnes et même sur quelques corps italiens, des appréciations fondées sur des rapports dont j'ai depuis reconnu l'inexactitude. Je les ai supprimées comme inutiles et surtout comme injustes.

Le ministre des affaires étrangères de la République française à M. de Perrone, président du conseil des ministres de Sa Majesté le roi de Sardaigne.

« 23 octobre.

» Monsieur,

» M. Bois-le-Comte a dû vous faire connaître quelle est la ligne de conduite que le gouvernement de la République se propose de suivre dans l'état actuel des affaires de la haute Italie.

» Je pense que c'est pour moi un devoir de loyauté de m'adresser directement à Votre Excellence pour lui exposer en peu de mots nos vues et nos intentions bien arrêtées relativement à la crise présente.

» Nous avons espéré et nous espérons encore fermement arriver, par la médiation commune de la France et de l'Angleterre, à la pacification et à l'affranchissement du nord de l'Italie. Nous avons été acceptés comme médiateurs par la Sardaigne et par l'Autriche avec l'assentiment des populations.

» En cette qualité, nous avons donné ouverture à des négociations qui sont, il est vrai, suspendues en ce moment, mais non pas rompues par les événements de Vienne.

» Nous entendons nous tenir dans notre rôle de médiateurs, et, en conséquence, nous nous interdisons formellement à nous-mêmes tout acte d'hostilité qui pourrait nous faire perdre notre caractère. Nous regarderons également comme violant la médiation, tout acte qui, de la part de la

Sardaigne ou de l'Autriche, substituerait l'action des armes à celle des négociations.

» Ainsi, une attaque dirigée contre Venise par les forces autrichiennes serait à nos yeux une violation de la médiation; il en serait de même d'une invasion de ces mêmes forces sur le territoire piémontais, de même encore d'une reprise d'hostilités par l'armée de Sa Majesté sarde au delà du Tésin.

» Si cette frontière est franchie par l'Autriche, l'Autriche nous trouvera pour ennemis, et nous serons, sur votre appel, disposés à défendre la ligne du Tésin, comme si c'était celle du Var. Si cette même ligne est franchie par vous, vous nous aurez pour spectateurs impassibles dans une lutte dont nous voudrions pouvoir vous détourner. Il m'a paru nécessaire d'exposer encore une fois, avec la plus entière franchise, cette base de notre conduite à votre gouvernement.

» Je ne doute pas que Votre Excellence n'en approuve la sagesse, et qu'elle ne trouve dans son patriotisme la force nécessaire pour atteindre les résultats de notre médiation, qui, mieux encore que les armes, peut assurer le repos et la liberté de l'Italie.

» Je saisis avec empressement...,

» *Signé :* JULES BASTIDE. »

(V)

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France, à Vienne.

« 14 novembre.

» Demandez au ministre des affaires étrangères s'il accepte Bruxelles pour siége des conférences. Au besoin, rendez-vous près du ministre, à Olmutz, ou envoyez-y le secrétaire de légation. Obtenez une réponse dans les vingt-quatre heures.

« *Signé :* JULES BASTIDE. »

(X)

A M. de Beaumont, ministre de la République française, à Londres.

« 11 octobre.

» Je ne pense pas qu'il soit ni juste, ni de notre intérêt, de faire une distinction entre la Lombardie et la Vénétie.

Il peut convenir à une autre politique de sacrifier la seconde, pour obtenir de plus larges concessions en faveur de la première. Mais, si la Lombardie est séparée, elle ne pourra vivre seule et devra forcément être réunie au Piémont; tandis que la Vénétie, laissée à la discrétion de l'Autriche, resterait comme une accusation contre nous, en même temps qu'un germe de troubles ultérieurs.

» Si, au contraire, la Lombardie et la Vénétie forment un royaume uni, soumis, il est vrai, à la souveraineté de l'Autriche, mais jouissant d'une existence propre, d'une armée, d'une administration, d'une constitution nationale, alors les peuples de la haute Italie pourront se former progressivement en nation véritable; ils acquerront, dans un temps plus ou moins long, les qualités qu'ils n'ont pas encore et dont une longue habitude de subordination leur permet à peine aujourd'hui de concevoir l'idée; en un mot, mieux vaut pour l'Italie et pour nous une indépendance limitée, mais égale dans les deux parties, qu'une émancipation complète dans une des deux moitiés.

» Je suis heureux que l'Angleterre approuve les représentations énergiques que j'ai faites à l'Autriche, au sujet de Venise. J'espère que cette ville ne sera point sérieusement attaquée. Au reste, nous avons fait jusqu'ici respecter notre intervention en nous opposant à tout acte de force.

» J'apprends, de plus, que, sur le refus fait par Radetzky de rendre la totalité du matériel de Peschiera, la Sardaigne a fait revenir l'amiral Albini à Venise. J'ai donc peu d'inquiétude à ce sujet. »

Digitized by Google

VENISE

I

De tous les peuples d'Italie qui, en 1848, essayèrent de reconquérir leurs droits, aucun ne nous inspirait une aussi vive sympathie que celui de Venise, non pas que d'autres n'aient déployé autant de courage et ne se soient montrés également dignes de la liberté, mais Venise, qui, en 1797, avait reçu les Français comme des libérateurs et des amis, Venise, sur laquelle nous n'avions pas même alors ce qu'on appelle, en termes barbares, un droit de conquête, et que nous avions livrée pieds et poings liés à l'Autriche, Venise, par cela même que nous avions à réparer envers elle l'attentat commis, il y a cinquante ans, par un gouvernement français, méritait, plus que toute autre cité, l'intérêt et l'appui de la République. Il y avait là pour nous

une tâche d'honneur et de conscience, et j'ose dire que pas un seul des hommes qui ont pris part au pouvoir, depuis février jusqu'en décembre, n'a admis un seul moment la supposition que l'on pût y manquer.

Aussi Venise était-elle encore debout et pure de l'invasion étrangère, lorsque nous avons quitté la direction des affaires pour la remettre en d'autres mains. En arrivant au ministère, mon premier soin fut de lui faire délivrer, à l'arsenal de Toulon, 20,000 fusils qu'elle nous demandait (A). Nous avons permis, il est vrai, qu'elle eût à souffrir, nous avons pour cela compté sur son courage et sa patience. Pendant que l'on travaillait, en France, à désarmer les préventions de l'Europe, et qu'on s'y préparait pour le cas malheureusement probable où l'affranchissement de l'Italie ne pourrait s'obtenir par des voies pacifiques, Venise avait devant elle l'armée autrichienne toujours menaçante; mais l'Autriche savait à n'en pouvoir douter qu'elle ne pouvait passer de la menace à l'action sans que la France, laissant de côté toute autre considération, prît immédiatement les armes (B). C'est ce qui fit que le gouvernement qui succéda au nôtre la trouva encore indépendante et libre, qu'il ne tint qu'à lui de la maintenir dans le même état, et que nous aurions, comme nous voulions le faire si le pouvoir nous était resté confié plus longtemps, réparé pleinement le crime de Campo-Formio.

II

Charles-Albert s'était porté comme suffisant seul à l'affranchissement de tout le nord de l'Italie. Cependant, soit incapacité pour concevoir et exécuter un plan de campagne à la hauteur de son entreprise, soit qu'il fût mal servi par ses généraux et trahi par son administration militaire, Charles-Albert, dans ses opérations des mois de mai et de juin, négligea à peu près complétement de couvrir la Vénétie.

Était-ce l'effet d'une politique plus dynastique qu'italienne, et le roi voulait-il forcer la Vénétie à chercher son salut sous la protection de sa royauté? J'ignore s'il est juste de jeter personnellement sur lui une telle accusation; mais ce qui est certain, c'est qu'en même temps que les agents de la cour piémontaise faisaient voter Parme, Modène, Plaisance et la Lombardie en faveur de l'annexion, ils disaient bien haut, dans toutes les villes vénitiennes, que le roi ne les défendrait que faiblement tant qu'elles lui resteraient étrangères, et qu'il leur suffirait de se donner à lui pour avoir aussitôt l'aide de sa puissante épée et des trésors de la Sardaigne.

Les provinces de terre ferme écoutèrent les conseils qui leur étaient donnés et se séparèrent de Venise sans que leur position pour cela devînt meilleure. Tandis que le roi restait occupé à mettre le siége devant Peschiera, le général Nugent reprenait Udine, forçait la ligne de l'Isonzo et

amenait les contingents tyroliens, que l'archiduc Jean, chef du gouvernement de Francfort, envoyait au secours de Radetzky. Il n'y avait, pour défendre l'ouest de la haute Italie, que le corps napolitain de Guillaume Pepe, des bataillons de volontaires venus de France, de Suisse, de Toscane, des volontaires romains sous le commandement de Ferrari, et 15,000 hommes de troupes pontificales sous celui de Durando.

Le général Durando agissait avec une circonspection qui lui était, sans doute, prescrite par les instructions de son gouvernement et que beaucoup d'Italiens n'ont pas hésité à qualifier tout haut de trahison. Ce ne fut que plus tard qu'il se décida enfin à passer sur la rive gauche du Pô. Le roi de Naples, prenant occasion des événements du 15 mai, rappela ses troupes. A peine Guillaume Pepe et Ulloa purent-ils retenir quelques bataillons. L'escadre napolitaine, qui était devant Trieste sous le commandement de l'amiral da Cosa, quitta l'Adriatique, et les volontaires de tout pays, tous républicains, voyant qu'il s'agissait, dès lors, de combattre pour une monarchie, ou se retirèrent, ou se sentirent animés de moins d'ardeur qu'au moment où ils avaient quitté leurs foyers avec des espérances toutes démocratiques.

A tort ou à raison, le gouvernement français éprouva le même sentiment; il devait, d'ailleurs, être moins empressé à intervenir dans une lutte qui, si elle était heureuse, devait, pour dernier résultat, constituer à nos portes, avec des enclaves sur notre propre territoire, une monarchie de 12 millions de sujets, sous une dynastie disposée sans nul doute à s'allier plus tard avec l'Autriche bien plus naturellement qu'avec la France républicaine (c).

III

A la fin du mois de juin, pendant que Paris était le théâtre d'une guerre à jamais déplorable, le maréchal Radetzky, ayant opéré sa jonction avec le général Nugent, achevait de soumettre toutes les provinces vénitiennes. Vicence avait succombé après avoir soutenu trois siéges; il ne restait plus que Venise, défendue par des volontaires, et protégée par quelques bâtiments sardes et français. Charles-Albert persistait à perdre, devant Mantoue et Vérone, un temps irréparable.

Les émissaires du Piémont n'en continuaient pas moins, à Venise, les manœuvres au moyen desquelles ils avaient obtenu pour leur maître l'annexion nominale des provinces de terre ferme. Ils trouvèrent, au sein même de la ville, des auxiliaires dans les restes de l'aristocratie et dans le clergé, que dirigeait le patriarche cardinal Monico, oublieux des chaleureuses improvisations que lui avait inspirées, quatre mois auparavant, la proclamation de la république.

Tous ensemble ameutèrent une partie du peuple, ce qu'on appelle les classes élevées, en leur disant qu'il trouverait repos, sécurité, abondance, à l'ombre du trône constitutionnel de Charles-Albert, et ils le poussèrent insurrectionnellement à demander l'annexion. L'annexion, proposée à l'assemblée des représentants par M. Castelli, fut

votée malgré les efforts de Manin et de Tommaseo, à une majorité de 127 voix contre 5, et, un mois après, le 6 août, le même Castelli, ministre de la République, prit possession du gouvernement de Venise au nom et comme lieutenant du roi Charles-Albert.

Deux jours plus tard, Venise, consternée, apprit que Milan avait été livré par ce prince, dont elle avait espéré acheter la protection au prix de son indépendance. Elle dut comprendre qu'on lui avait suggéré une démarche insensée et croire que le gouvernement de Turin, en faisant voter l'annexion, n'avait eu d'autre but que de se donner une apparence de droits sur Venise et la Vénétie, afin de pouvoir négocier à leurs dépens et faire à son tour avec l'Autriche une parodie du traité de Campo-Formio.

Malgré le vote d'annexion, le gouvernement français n'en resta pas moins résolu à faire respecter Venise, et une force navale suffisante, à cet effet, continua de croiser dans l'Adriatique. Nous étions convaincus que, dans ces moments de crise, il ne se faisait rien que de provisoire, et que des déterminations prises sous la pression de circonstances mal définies seraient nécessairement modifiées avant qu'on arrivât au règlement final des affaires d'Italie.

Nous n'attachions donc, je le répète, qu'une importance secondaire à ce qui pouvait être proposé et même résolu par les gouvernements et les populations qui s'agitaient en ce moment sur la scène du monde. Il était certain que les uns et les autres reviendraient sur leurs déterminations, ajouteraient à leurs exigences, ou les réduiraient avant la fin d'une lutte qui devait être longue, puisque, encore à cette heure, elle n'est que suspendue.

C'est ce qui fit que, voulant épuiser la voie des arrangements pacifiques, avant de recourir à la force, et inaugurer, s'il était possible, l'avénement du principe démocra-

tique sans effusion de sang, le gouvernement français, lorsqu'il s'interposait comme médiateur entre l'Autriche et l'Italie, prit pour base des discussions diplomatiques à ouvrir, les propositions que l'Autriche elle-même avait soumises, par l'organe de M. Hummelaer, au cabinet de Londres. En reprenant ces propositions, légèrement modifiées, nous savions bien que, lorsque des conférences s'ouvriraient avant ou après un appel aux armes, peuples et gouvernements apporteraient des propositions différentes, que nous resterions libres d'adopter ou de combattre.

Venise, en effet, après un instant de défaillance, déclara qu'elle ne souscrivait pas à l'armistice de Milan, qui la livrait à l'Autriche. Elle prononça la déchéance du gouvernement royal qu'elle s'était donné et se constitua de nouveau en république. Dès ce moment, elle avait droit d'intervenir dans les négociations, et il n'est pas douteux que, si le malheur des temps n'avait pas empêché l'ouverture d'un congrès, elle ne se fût posée et fait reconnaître comme puissance indépendante. L'appui de la France du moins, quelle que fût la lettre des bases proposées d'abord, ne lui aurait pas manqué.

Venise ne voulut donc pas se soumettre à l'armistice de Milan, contre lequel les Piémontais eux-mêmes protestèrent, et que les deux puissances médiatrices ne reconnurent point. Mais, tout en déniant à Charles-Albert le droit de céder ce qui ne lui avait jamais appartenu, elles n'en signifièrent pas moins à l'Autriche qu'aux termes mêmes de cette convention, les armées belligérantes devaient rester dans le *statu quo* et Venise être respectée. Elles signifièrent, en outre, que, sans même parler de l'armistice de Milan, l'Autriche, en acceptant leur médiation, s'était, par cela même, soumise à une trêve jusqu'à la clôture des négociations, et qu'elle ne pouvait, en conséquence,

continuer ses opérations militaires contre Venise, sans offenser directement la France et l'Angleterre (D).

L'escadre sarde était, en ce moment, dans les eaux de Venise, et Charles-Albert s'était engagé à la retirer ; toutefois, comme il avait été également stipulé, dans l'acte du 9 août, que le matériel de guerre existant à Peschiera lui serait rendu et que, néanmoins, ce matériel était retenu par Radetzky, le roi déclara qu'il ne rappellerait point l'amiral Albini, tant que toutes les clauses de l'armistice ne seraient point exécutées.

A notre regret, les réclamations de Charles-Albert finirent par être écoutées. Des ordres venus de Vienne lui firent restituer le matériel de Peschiera, et l'escadre sarde manqua de prétexte pour rester devant Venise, qui, dès lors, n'eut plus pour se protéger que ses propres forces, la présence du pavillon français (E) et les avertissements sévères que nous ne cessions de donner à l'Autriche.

Vers le milieu de septembre, le vaisseau *le Jupiter* et la frégate *la Psyché* ayant été forcés de s'éloigner pour remplacer leurs approvisionnements, les Autrichiens crurent pouvoir profiter de leur absence et se présentèrent en vue de Venise. Le commandant de Ricaudy, qui fut en cette occasion élevé au grade de contre-amiral, réunit autour de ses deux vapeurs les bâtiments vénitiens et ordonna le branle-bas de combat. L'escadre autrichienne s'arrêta devant cette démonstration et reprit la route de Trieste.

Le 1er novembre, le contre-amiral Ricaudy reçut le renfort du *Solon*, et en même temps, revint dans l'Adriatique l'escadre de l'amiral Albini, que, suivant nos conseils, le gouvernement sarde renvoya en s'appuyant sur l'inexécution par le maréchal Radetzky de quelques-unes des clauses de l'armistice de Milan.

IV

Venise, au 20 décembre, était donc aussi maîtresse d'elle-même que le jour où, renvoyant généreusement les Autrichiens à Trieste, elle avait proclamé son indépendance. Il ne lui a manqué, pour la conserver, que de voir se constituer en France un gouvernement républicain.

Qu'il me soit permis de le répéter ici : pendant les quelques mois que j'ai dirigé, avec le général Cavaignac, les affaires extérieures de notre pays, je n'ai point passé une heure sans songer au sort de cette noble ville, quelquefois avec une anxiété cruelle, mais toujours avec la résolution inébranlable de ne pas rester au pouvoir une minute de plus, s'il ne m'était pas donné de la maintenir à l'abri sous la protection de la France. La tâche était difficile ; l'Angleterre, d'accord avec nous en ce qui concernait le reste de l'Italie, ne montrait que de l'indifférence et presque de l'hostilité, quand il s'agissait de Venise (F). Je sentais qu'avec un autre gouvernement, la France allait être bientôt engagée dans une politique différente de la nôtre. Les puissances étrangères l'espéraient et commençaient à montrer moins de dispositions à nous écouter. Quand le président Manin m'écrivait pour me confier ses craintes (G), je ne pouvais lui répondre que de la bonne volonté du gouvernement actuel de la République, sans lui rien promettre de l'avenir, et lui répéter, ce qui eût été vrai, que, si nous restions au pouvoir après le 10 décembre, Venise serait définitivement affranchie (H).

Digitized by Google

NOTES

ET

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

(A)

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre à l'agent des affaires étrangères, à Marseille.

« 17 mai.

» Transmettre la dépêche suivante à notre consul à Venise : « Les 20,000 fusils déposés à Toulon seront livrés aux » agents de Venise. »

Digitized by Google

(B)

Le ministre au citoyen Vasseur, consul général, à Venise.

(EXTRAIT)

« 9 août.

» J'apprends à l'instant, par dépêche télégraphique, que Venise ne se soumet pas à l'armistice consenti par le roi Charles-Albert. Comme la flotte sarde se retire et que Venise peut être attaquée par les Autrichiens, je prie mon collègue de la marine d'envoyer tout de suite deux vaisseaux qui devront croiser devant Venise.

» Vous savez, sans doute, que la France et l'Angleterre ont offert en commun leur médiation à l'Autriche et à la Sardaigne, afin d'amener la pacification de l'Italie du Nord. Nous ne savons quelle sera la réponse de l'Autriche. La Sardaigne a accepté. Malheureusement, Charles-Albert s'était hâté de conclure un armistice qui remet toutes les places aux armes des Autrichiens. C'est en vertu de cet armistice que Venise serait abandonnée. Elle veut se défendre elle-même. Nous ne pouvons qu'admirer sa noble résistance. Mais, tant que nous n'aurons pas une réponse définitive au sujet de nos offres de médiation, nous ne pouvons prendre aucun parti qui puisse changer notre caractère de médiateurs pacifiques en celui de médiateurs armés. J'ajoute que, malgré notre vif désir d'agir seulement par des voies pacifiques, nous pensons que toute négociation, toute médiation est impossible si les Autri-

Digitized by Google

chiens n'évacuent pas préalablement les légations et les duchés. Nous traiterons ensuite pour arriver à l'affranchissement de toute la haute Italie, et, si nous ne pouvons obtenir de l'Autriche ce qui est juste, la France avisera. »

(C)

« La guerre, cessant d'être une guerre nationale pour devenir une guerre piémontaise, perdait les sympathies des nations étrangères... et, pour le cas extrême où nous eussions besoin de recourir à l'épée de la France, le royaume de la haute Italie nous enlevait tout crédit auprès de la république voisine; il était tout naturel que cette république vît avec déplaisir se former à la frontière des Alpes une royauté puissante qui, le lendemain de la victoire sur les Autrichiens, ne manquerait probablement pas d'entrer avec eux, au détriment de la France républicaine, dans la ligue des rois de l'Europe. »

(*Mémoires de Montanelli.*)

(D)

Le ministre à M. Bois-le-Comte, à Turin.

« 4 septembre.

» Je viens de recevoir de M. Delacour une dépêche dont je vous envoie copie. Vous y verrez que l'offre de notre

médiation commune à Vienne a été, sinon repoussée, au moins accueillie par des ajournements qui me font craindre une rupture complète et prochaine des négociations.

» Dans cette circonstance grave, j'écris à notre ministre à Londres, afin qu'il fasse connaître nos intentions au gouvernement anglais.

» Il fera sentir à lord Palmerston que l'intérêt de son pays lui commande, suivant nous, de changer, comme nous croyons devoir le faire, la médiation officieuse en médiation armée. Il propose donc à l'Angleterre d'occuper, conjointement avec nous, Venise et quelques points des légations. Par cette action commune, il serait encore possible, je l'espère, de rétablir les négociations avec l'Autriche.

» Si l'Angleterre n'accède point à cette proposition et nous laisse agir seuls en Italie, nous occuperons Venise, nous enverrons un corps d'armée dans les légations, et déjà l'ordre est donné à une partie de l'escadre de croiser dans l'Adriatique.

» Il se peut qu'alors la guerre, et une guerre générale, soit le résultat de l'obstination de l'Autriche à vouloir occuper des provinces qu'elle ne saurait posséder paisiblement et des hésitations de l'Angleterre. Dans ce cas, nous aurons à nous servir, pour soutenir la lutte, de toutes les ressources que notre position peut nous donner. Autant nous avons mis de modération tant que l'espoir de garder la paix a pu être conservé, autant nous avons pris soin de ne point exciter les peuples contre leurs gouvernements, autant alors nous nous appliquerons à propager les doctrines républicaines et à nous faire des alliés de toutes les populations. »

(E)

A M. Delacour, à Vienne.

« 14 septembre.

» Je vois, par la note de M. de Weissemberg que vous me transmettez, — et les explications qui m'ont été données aujourd'hui même par M. de Thom sont tout à fait conformes, — je vois que le gouvernement impérial prétend obliger, en vertu de l'armistice du 9 août, les troupes sardes à évacuer tous les points encore occupés par elles, et notamment la ville de Venise. Le cabinet de Vienne prétend même que cette ville doit être remise immédiatement en son pouvoir.

» Ce n'est pas ainsi que les choses ont été stipulées dans l'acte du 9 août. Il y est dit, article 4, que Venise sera évacuée, mais non pas que les Autrichiens y entreront. Or, là où rien n'est formellement expliqué, c'est le droit commun qui fait loi, et le droit international admis par toutes les nations civilisées veut qu'en matière d'armistice, les choses restent dans l'état où elles sont au moment de la suspension des hostilités. Si donc on s'en tient à l'armistice du 9 août, les troupes sardes devraient évacuer Venise, mais les Autrichiens ne sauraient en réclamer l'entrée.

» Quant aux puissances médiatrices, elles n'ont pas même admis l'armistice de Charles-Albert; elles ont proposé un armistice pur et simple, c'est-à-dire le *statu quo;* elles ne sauraient donc en aucune manière admettre la prétention élevée par le cabinet de Vienne.

» L'Autriche, dans sa réponse d'acceptation, ayant déclaré qu'elle la donnait sous réserve de conditions autres que celles proposées par les puissances médiatrices, il est nécessaire que nous sachions quelles sont ces conditions nouvelles. Quant à moi, celles que nous avons proposées me paraissent être un véritable ultimatum en faveur de l'Autriche. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions accepter cette base que toute la question à débattre est entièrement renfermée entre l'Autriche et la Sardaigne et que les provinces italiennes sont simplement des pays révoltés pour lesquels nous pouvons tout au plus solliciter la clémence du maître, mais dont nous n'avons en aucune manière à faire valoir les droits. Si un pareil point de départ était accordé, nous ne serions plus des médiateurs, mais des suppliants, à l'égard de la Lombardie et de la Vénétie, et, quant au roi de Sardaigne, nous ne serions admis que pour donner des conseils sur le règlement des indemnités que l'Autriche réclamera sans doute. Un tel rôle ne saurait convenir à la France et à l'Angleterre; il est bon que l'on soit tout d'abord bien fixé sur ce point et que rien ne soit préjugé en ce qui touche le sort à venir de la Lombardie, de la Vénétie, de Venise et des duchés.

» Je sais que lord Palmerston écrit en même temps que moi pour donner à lord Ponsomby les mêmes instructions que je vous donne ici. Que l'on en soit bien convaincu à Vienne, la France et l'Angleterre marcheront dans toute cette affaire parfaitement d'accord. L'une et l'autre se regardent comme médiatrices, non pas seulement entre l'empereur et le roi de Sardaigne, mais entre la nation autrichienne et la nation italienne. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le commandant de l'escadre au ministre des affaires étrangères.

« Ischia, 31 août.

» Le *Jupiter* et la *Psyché* ont été expédiés pour l'Adriatique. »

(F)

Daniel Manin à lord Palmerston.

(TRADUCTION)

« 20 août.

» Milord,

» A la fin du siècle dernier, l'aristocratie qui gouvernait Venise rendit le pouvoir souverain au peuple, qui se constitua en gouvernement démocratique. Sous prétexte de protéger la jeune république, le général Bonaparte mit garnison française dans Venise et lui enleva tout moyen de

défense. Bientôt après fut conclue la paix de Campo-Formio, par laquelle le général Bonaparte céda à l'Autriche le territoire vénitien, qu'il n'avait point conquis et qui ne lui avait jamais appartenu. Les Vénitiens protestèrent; mais le général Bonaparte répondit *que, s'ils n'étaient point satisfaits, ils pouvaient se défendre eux-mêmes,* réponse dérisoire après qu'il leur avait ôté la possibilité de la défense.

» La souveraineté du peuple vénitien fut, par cet acte inique, abolie de fait mais non de droit, puisque le droit avait été réservé par de solennelles protestations. L'occupation de Venise par les Autrichiens fut donc injuste, et injustes aussi furent, puisqu'elles avaient la même origine, toutes les transmissions de la souveraineté de Venise, jusqu'à la dernière, qui eut lieu en 1814.

» Les Vénitiens avaient cependant le droit incontestable de recouvrer leur indépendance, ravie d'une manière inique, et c'est ce qu'ils firent le 22 mars de cette année, après avoir épuisé toutes les voies légales et pacifiques d'obtenir du gouvernement autrichien un traitement plus conforme aux mœurs de l'Europe et de l'Italie, l'accomplissement, au moins, des promesses jurées en 1815 et toujours violées.

» Venise, n'ayant ni traditions monarchiques, ni aristocratie riche, éclairée, puissante, proclama la république démocratique, c'est-à-dire la forme de gouvernement qui existait lorsque l'inique traité de Campo-Formio établit le fait de la domination autrichienne.

» Venise ne voulait pas agir pour des intérêts ou une ambition de clocher, mais pour l'intérêt et l'honneur de toute l'Italie. Dans ce but, elle déclara, à plusieurs reprises, que le gouvernement proclamé par elle était essentiellement provisoire, et que, la guerre de l'indépendance terminée, les représentants des peuples italiens devraient seuls résoudre les questions de territoire et de forme de

gouvernement comme il conviendrait à l'intérêt général.

» En même temps, il s'éleva une opinion qui prétendit indispensable au succès de la guerre que toutes les provinces lombardo-vénitiennes s'unissent immédiatement au Piémont pour former avec lui un royaume distinct. La majorité des Vénitiens jugèrent un tel parti intempestif et dangereux ; intempestif, parce que c'était préjuger une question qui ne pouvait être résolue avant l'affranchissement du sol et la fin de la guerre; dangereux, parce que c'était donner à la guerre un caractère non plus national mais dynastique, qu'ainsi l'on perdrait les sympathies des autres peuples italiens et des nations libres de l'Europe et qu'en même temps, on éveillerait les craintes et les soupçons des princes.

» Cette opinion cependant prit de la force, et le journalisme italien proclama presque unanimement qu'il n'y avait pas d'autre moyen de salut. Le gouvernement vénitien convoqua donc l'assemblée des représentants du peuple élus par le suffrage universel, et leur soumit la question de l'incorporation à la Sardaigne. L'amour de la concorde prévalut, et presque tous votèrent pour l'annexion.

» Peu de jours après, survint la défaite de l'armée sarde à Somma-Campagna, puis la perte de Milan, et enfin, le 9 de ce présent mois, une convention entre le roi sarde et le maréchal autrichien, convention par laquelle on stipulait, entre autres choses, que le roi retirerait les troupes sardes qui étaient à Venise et la flotte qui la couvrait du côté de la mer.

» Venise, depuis le 7 août, était gouvernée par trois commissaires du roi; dès qu'il eut connaissance de l'armistice et de ses conditions, le peuple s'émut et ne voulut plus des agents d'un prince qui s'était engagé à abandonner Venise. En présence du mouvement populaire, les commissaires

royaux déclarèrent qu'ils résignaient leurs pouvoirs. La cité restait donc sans gouvernement, exposée, au dedans, à l'anarchie, et dans l'impuissance absolue de se défendre au dehors. Cela ne pouvait durer. Moi qui avais proclamé la république le 22 mars; qui, depuis le 23 mars jusqu'au 5 juillet, avais été chef du gouvernement, et qui, en ce moment, à raison du changement politique, étais rentré dans la vie privée sans avoir perdu les sympathies du peuple, cédant à la nécessité, j'eus le courage téméraire de prendre le gouvernement pour quarante-huit heures, jusqu'à ce qu'un autre gouvernement fût nommé par l'assemblée des députés, convoquée immédiatement.

» Cette assemblée, le 13 août, nomma un gouvernement avec les pouvoirs les plus étendus, composé de trois personnes: moi, le colonel Cavedalis, l'amiral Graziani. Il fut unanimement établi que ce gouvernement devait n'avoir aucune couleur politique et s'occuper exclusivement de l'ordre à l'intérieur et de la défense extérieure tant que le danger continuerait à être pressant.

» La population se montra pleine de confiance, résignée, malgré les immenses sacrifices qu'elle avait déjà faits, à faire ceux encore qui lui seraient demandés et prête à offrir sa vie et ses biens pour empêcher l'abominable joug autrichien de retomber sur elle.

» Le bruit courut alors que les gouvernements anglais et français, voulant mettre fin à la guerre d'Italie, faisaient certaines propositions à l'Autriche, et que, si ces conditions n'étaient pas acceptées, ils devaient recourir à la force des armes.

» On disait aussi que, pendant la durée des négociations, on exigerait que les parties belligérantes cessassent les hostilités.

» Le fait de l'armistice conclu entre le roi de Sardaigne et

le maréchal autrichien, le 9 août, pouvait avoir cette conséquence, que, lorsque les puissances médiatrices intimeraient la cessation des hostilités, l'Autriche pourrait répondre que l'armistice même lui donnerait le droit de reprendre les armes. Mais cet armistice, qui ôte à Venise l'assistance des forces piémontaises et permet à l'Autriche de peser sur nous avec toutes ses troupes, nous expose à retomber sous un joug odieux avant que soient conclus les traités qui doivent régler notre destinée future. Pour Venise, qui a fait tant et qui fait encore d'immenses sacrifices pour son indépendance, ce serait là un malheur affreux auquel ne peut vouloir l'abandonner quiconque a dans le cœur des sentiments d'humanité et de justice.

» Tout le monde connaît, milord, votre noblesse d'âme et d'esprit; je m'adresse à vous avec la franchise d'un homme qui a tout sacrifié pour le bien de son pays, et, au nom de ce pays malheureux, au nom de l'humanité, au nom de tout ce qu'il y a de sentiments généreux, je vous conjure de prendre les mesures nécessaires pour que les hostilités contre Venise soient suspendues pendant toute négociation, afin qu'elle ne soit pas, avant la conclusion des arrangements, privée de l'indépendance, pour laquelle elle a combattu.

» En ce qui touche les destinées futures de cette ville et de ses provinces, je vous prie, milord, de considérer qu'elles ne doivent point retomber sous le joug de l'Autriche. Depuis des siècles, elles sont indépendantes; elles ont été privées de l'indépendance par l'iniquité et la violence; elles ont été maltraitées par l'Autriche, opprimées, humiliées au mépris des plus saintes promesses; car l'Autriche n'a jamais tenu celles qu'elle avait faites à ses peuples. Elles ont revendiqué la liberté par un effort téméraire, peut-être, mais certainement généreux. Pour la cause de l'indé-

pendance italienne, elles ont énormément souffert, et l'Autriche ne manquerait pas de persécuter leurs populations par des vengeances ouvertes et cachées.

» Ici, la domination autrichienne est abhorrée; ce pays ne pourrait la supporter en repos. Bientôt viendraient de nouveaux mouvements, de nouvelles insurrections, qui compromettraient de nouveau la paix de l'Europe; et puis ces provinces ont le sentiment profond de la nationalité italienne; elles ont le plus vif besoin de s'unir et de se confédérer avec les autres peuples italiens, de rejeter de nouveau et à jamais l'élément tudesque. Enfin, les conditions économiques de ce pays le portent vers les théories de la liberté du commerce, théories auquelles l'Autriche, pour favoriser de mauvaises manufactures allemandes, s'est toujours montrée opposée.

» Je vous prie, milord, de peser ces considérations, et l'élévation de vos sentiments me donne l'assurance que l'Italie et Venise auront lieu de bénir vous et la nation anglaise comme des bienfaiteurs et des sauveurs.

» Agréez, etc.

» DANIEL MANIN. »

Viscount Palmerston to M. Manin.

« 16 October.

» Sir,

» I have had the honour to receive your letter of the 20th. of August last, adverting to the relations of Venice towards the Austrian empire and calling upon H. My's government to use their endeavours in order to prevent that city from again falling under Austrian rule.

» In reply I have to inform you that it forms no part of

the proposals made by the British government to the government of Austria for the pacification of Italy, that Venice should cease to be under the imperial crown and be wise for the people of Venice to come to an understanding with the Austrian government.

» I am.

» *Signed :* PALMERSTON. »

Le vicomte Palmerston à M. Manin.

(TRADUCTION)

« Foreign office, 16 octobre.

» Monsieur,

» J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 20 août dernier, concernant la position de Venise vis-à-vis de l'empire d'Autriche, et engageant le gouvernement de Sa Majesté à faire ses efforts pour empêcher cette ville de retomber sous la domination autrichienne.

» En réponse, j'ai à vous informer qu'il n'entre point dans les propositions faites par le gouvernement britannique au gouvernement autrichien, pour la pacification de l'Italie, que Venise cesse d'être soumise à la couronne impériale, et qu'il serait donc sage au peuple de Venise d'en venir à s'entendre avec le gouvernement autrichien. »

(G)

Daniel Manin à Jules Bastide.

« Venise, 29 octobre 1848.

» Monsieur,

» A une lettre particulière et privée que j'avais adressée à lord Palmerston, le 20 août dernier, je viens de recevoir la réponse en date du 16 octobre courant, dont ci-jointe est la copie. Le ministre y avoue ses desseins à l'égard de Venise avec la plus grande franchise. Eh bien, monsieur, une franchise pareille je réclame de votre loyauté. Il est juste que nous sachions si le peuple vénitien qui, dès le commencement de la révolution, a proclamé le principe républicain, s'est adressé à la France et a compté sur son aide, doit se résigner à l'abandon de la France et ne compter désormais que sur son désespoir. Ce n'est pas le président de la petite République de Venise qui le demande au ministre de la puissante République française : c'est le citoyen qui le demande au citoyen, l'honnête homme à l'honnête homme.

» Agréez, monsieur, l'assurance de mon profond respect.

» *Signé :* DANIEL MANIN. »

Jules Bastide à Daniel Manin.

« 17 novembre.

» Monsieur,

» J'ignore quel avenir Dieu réserve à mon pays; mais, tant que je dirigerai ses affaires au dehors, la France n'abandonnera pas la cause de Venise; car vous êtes de braves gens qu'une nation de cœur ne peut laisser périr. Je considère qu'une attaque contre Venise serait une violation de notre médiation acceptée; qu'il en serait de même d'un blocus conduit de manière à amener la reddition forcée de Venise. J'ai, en conséquence, pris toutes les mesures en mon pouvoir pour empêcher attaque et blocus effectif. Les bâtiments de notre station de l'Adriatique ont été forcés de se retirer pour faire des vivres; d'autres les remplacent immédiatement.

» Il y a, je le sais, une politique qui voudrait faire de Venise la rançon de la Lombardie : cette politique n'est pas la mienne. Jamais je n'accepterai un traité de Campo-Formio. Si donc j'étais sûr de rester au pouvoir, je vous dirais d'avoir toute confiance. Mais la France touche à une crise qui peut amener d'autres hommes et d'autres principes. Je ne réponds que de ma bonne volonté et de celle de mon gouvernement.

» Voilà ce que j'avais à dire pour répondre à la franchise de votre question.

» Salut et fraternité.

» *Signé :* JULES BASTIDE. »

(II)

Le ministre à M. Bois-le-Comte, à Turin.

« 6 septembre.

» Je vous prie de nouveau de vous adresser tant au cabinet de Turin qu'au maréchal Radetzky, pour que le terme de l'armistice soit prolongé le plus possible.

» Vous insisterez, en parlant au roi, sur les considérations suivantes: Nous sommes, dès à présent, préparés à la guerre; mais nos dispositions seront plus sûres encore, si nous parvenons à éloigner le fléau jusqu'au printemps prochain. Nous sommes certains qu'alors notre armée sera plus nombreuse et mieux organisée encore et plus disponible, puisque nous n'aurons plus à en employer une partie à l'intérieur.

» Une autre considération, d'un plus grand poids encore, c'est qu'un armistice prolongé nous permettrait d'éclairer complétement l'Allemagne et la Russie sur nos véritables intentions, et d'éloigner jusqu'au dernier soupçon d'ambition nationale...

» Vous ajouterez que nous entendons les termes de l'armistice, notamment l'art. 4, en ce qui concerne Venise, comme on les entend à Turin. Nous tenons que, suivant cet acte malheureux, les troupes piémontaises doivent bien évacuer Venise et Peschiera, mais que ces places ne sauraient être considérées comme devant être occupées par des troupes autrichiennes. Par cela seul qu'il n'a rien été stipulé touchant cette occupation, les places désignées res-

tent sous l'empire des lois de la guerre concernant les armistices, c'est-à-dire que le principe du *statu quo* doit leur être appliqué. »

Le consul de France au consul général Dawkins.

« Venise, 12 septembre.

» J'ai reçu l'avis que le gouvernement français, ignorant l'acceptation de la médiation des cabinets d'Angleterre et de France, avait donné des ordres pour que des frégates à vapeur embarquassent, à Toulon, 3,000 hommes de troupes pour être ensuite dirigés sur Venise; mais, probablement, elles n'arriveront pas, car je crois qu'on aura eu le temps de les retenir, la nouvelle de l'acceptation de l'Autriche ayant dû se connaître à Paris assez à temps pour changer cette disposition.

» *Signé :* VASSEUR. »

Le consul général Dawkins à lord Palmerston.

(TRADUCTION)

« Venise, 20 septembre.

» Le vaisseau de ligne français *Jupiter,* la frégate la *Psyché,* sont arrivés à Trieste, le 15 au soir. On ne sait quels ordres avaient ces bâtiments ; mais il paraît qu'ils s'attendaient à combattre ; car, en passant devant l'escadre

autrichienne, à Parenzo, sur la côte d'Istrie, et faisant voile vers Trieste, le *Jupiter* a commencé à se préparer au combat. Durant toute la journée de samedi, *l'Asmodée*, frégate à vapeur française, à l'ancre au dehors du Lido, était chauffée, toute prête à l'action. Les Vénitiens pensent que les vaisseaux français ont la mission de repousser l'escadre autrichienne, si elle les attaque. »

Le ministre à M. Bois-le-Comte.

« 25 septembre.

» Je suis toujours inquiet sur le sort de Venise. Je crois bien que les Autrichiens ne tenteront pas de s'en emparer de vive force. Mais ils peuvent essayer de la réduire au moyen d'un blocus rigoureux. Dans ce cas, nous serons obligés d'agir. »

A M. Delacour, chargé d'affaires, à Vienne.

« 25 septembre.

» Les dernières explications qui m'ont été données au sujet de Venise, tant par vous, monsieur, à la suite de vos conversations avec M. de Weissemberg, que par M. de Thom, me laissent toujours une vive inquiétude. J'ai fait observer que, dans l'intérêt de la paix, nous devions, avant tout, éviter réciproquement ce qui pouvait blesser l'amour-propre national, soit de l'Autriche, soit de la France. Or,

maintenant que la flotte et l'armée sarde se sont retirées, l'honneur autrichien, fût-il plus susceptible encore, serait pleinement satisfait. Le nôtre, au contraire, serait profondément blessé, et l'opinion publique arriverait, en France, à un degré d'excitation redoutable pour la paix, si la ville de Venise, la seule qui se défende encore en Italie, venait à succomber. L'intérêt de tous ceux qui veulent sincèrement la conciliation et le repos de l'Europe est donc que les troupes autrichiennes, de terre ou de mer, s'abstiennent de tout acte d'hostilité contre Venise, et observent l'armistice proposé par la France et l'Angleterre ; et, quand je parle ici d'acte d'hostilité, j'entends non-seulement les attaques de vive force, mais encore l'établissement d'un blocus qui forcerait Venise à se rendre par famine. Il serait impossible aux forces navales de France et d'Angleterre, stationnant dans l'Adriatique, de laisser s'accomplir un tel événement. Le gouvernement français, faisant abstraction de toute sympathie, ne pourrait laisser prendre Venise sans se compromettre lui-même de la manière la plus grave aux yeux de notre pays. »

A M. Delacour.

« 26 septembre.

» J'apprends aujourd'hui, par des lettres de Trieste et de Venise, que les Autrichiens ont mis le blocus devant cette dernière ville et qu'ils se disposent à l'attaquer. J'avais conçu l'espoir qu'il en serait autrement et que le cabinet de Vienne comprendrait assez ses propres intérêts pour ne point nous

pousser à bout en faisant un acte qui nous blesse vivement sans être nécessaire au maintien de ce qu'il regarde comme son droit.

» La Sardaigne, en retirant son escadre et ses troupes, a exécuté l'armistice. De son côté, l'Autriche devait rendre à la Sardaigne son matériel d'artillerie qui se trouve à Peschiera. L'Autriche, cependant, ne l'a point fait.

» Les troupes autrichiennes qui occupent Plaisance ont étendu leur action au delà du rayon stratégique qui leur avait été accordé par capitulation. Le général de Thom a nommé indûment à Plaisance un gouverneur civil.

» Dans les légations, le général Welden, malgré les ordres qu'on dit lui avoir été donnés de Vienne, occupe cependant encore certains points du territoire.

» Je ne parle pas des actes de vexation auxquels se livrent les différents corps autrichiens tant dans les légations qu'en Lombardie et dans les duchés.

» Ces faits et bien d'autres encore montrent que l'Autriche entend bien mal les principes de conciliation dont cependant on peut uniquement espérer le rétablissement de la paix, ou que, du moins, elle est infidèlement servie par ses agents.

» Il faudrait bien cependant que le cabinet autrichien eût toujours devant les yeux une chose: c'est que nous avons toujours fait preuve d'une modération peut-être excessive en respectant, comme un fait qui ne devait être modifié que par voie de négociation, les traités de 1815. L'Autriche invoque son droit de propriété ; nous sommes, nous, les représentants du principe contraire, du principe de la souveraineté des peuples. La France a fait tous ses efforts pour que ces principes hostiles ne viennent point à se choquer violemment. Si l'on ne nous tient pas plus compte de notre modération, si l'on blesse gratuitement

l'opinion publique de la France, alors il ne sera plus possible au gouvernement de la République, quelles que soient les mains qui le tiennent, d'empêcher un conflit regrettable. Les traités de Vienne seront résolûment déchirés et nous appellerons à la guerre contre les trônes tous les peuples qui n'attendent que le signal. Qu'on y fasse bien attention: il nous sera facile de trouver des alliés, non-seulement dans toute l'Italie, que nous avons aujourd'hui peine à calmer, mais en Allemagne et même dans les États soumis aujourd'hui tant bien que mal à la domination autrichienne.

» Encore une fois, nous voulons sincèrement la paix et nous l'avons prouvé de reste; nous en avons besoin. L'Autriche en a plus besoin encore; engagez-la donc, dans son intérêt et dans le nôtre, à ne rien faire qui nous pousse à des extrémités que nous ne serions pas les premiers à regretter. »

Le ministre au citoyen Vasseur, consul à Venise.

« 17 octobre.

» Nous avons pris des mesures pour empêcher, soit une attaque de vive force, soit l'établissement d'un blocus rigoureux. Un vaisseau, précédé par un bâtiment à vapeur, se rend dans l'Adriatique, afin d'y remplacer les forces qui en sont distraites. Soyez donc assuré que Venise ne succombera pas du consentement de la République. »

Le ministre au citoyen Vasseur, à Venise.

(CONFIDENTIELLE)

« 17 octobre.

» Tu as dû recevoir de moi une dépêche chiffrée en date du 4 octobre. Je me réfère à son contenu, en ce qui touche le droit et la nécessité de ne pas permettre que Venise soit, au mépris de notre médiation, reprise ou forcée de se rendre. Ainsi que je te l'annonçais, un mouvement nécessité par le besoin de faire des vivres, et par les difficultés de l'hivernage, devait avoir lieu dans notre escadre de l'Adriatique, et je prévoyais, dans mes instructions, le cas où ce mouvement aurait, pendant plus ou moins de temps, laissé Venise a découvert.

» Aujourd'hui, nous avons pris des mesures pour empêcher, soit une attaque de vive force, soit l'établissement d'un blocus trop rigoureux. Un vaisseau, précédé par un bâtiment à vapeur, se rend dans l'Adriatique, afin d'y remplacer les forces qui en seront distraites. Sois donc assuré que Venise ne succombera pas du consentement de la République. Communique cette dépêche au contre-amiral Ricaudy, dont je ne saurais trop louer la conduite, et que je suis heureux de saluer, l'un des premiers, de son nouveau titre. »

A M. de Beaumont.

« 24 octobre.

» Je vous annonce et vous direz à lord Palmerston que nous avons donné l'ordre formel à nos forces dans l'Adriatique de s'opposer même au blocus. »

Le marquis de Normanby au vicomte Palmerston.

(TRADUCTION)

« Paris, 26 octobre.

» J'ai eu hier, avec M. Bastide, une conversation au sujet de Venise. Il m'a répété et m'a dit avoir écrit à M. de Beaumont, que la seule éventualité que le gouvernement français ne pouvait admettre, par rapport à l'Italie, était la réduction de Venise, pendant les négociations, et il me répéta que la flotte française ne permettrait pas le blocus, s'il devait aller jusqu'à forcer la ville de Venise.

» Je dis à M. Bastide qu'il savait combien nous étions d'accord avec lui pour reconnaître que l'Autriche avait tort de persister à presser Venise, après avoir accepté notre médiation basée sur la cessation des hostilités; qu'il savait aussi quelles vives représentations nous avons faites à Vienne, à ce sujet, mais que l'intervention armée de la

Digitized by Google

flotte française, même dans ces limites (*even for that limited purpose*), n'était pas strictement dans le caractère d'une médiation, et certainement pas d'une médiation collective, puisque nous n'avions envoyé aucune force à Venise, dans un tel but. Je lui dis que, suivant mes nouvelles, le blocus était fort sévère, que nous avions l'espérance que la méchante conduite de l'Autriche ne pourrait, en fait, avoir de conséquences, mais qu'il m'était impossible de dire qu'une telle intervention fût complétement dans l'esprit du rôle que la France a pris, d'accord avec nous.

» M. Bastide dit qu'il n'agissait que sous la loi de la nécessité, pour prévenir un grand malheur, résultant de ce que l'Autriche ne respecte pas notre médiation; il ajouta qu'une intervention ainsi motivée et limitée ne pouvait être regardée comme un cas de guerre.

» Je répliquai que je pensais tout autrement, mais que cela pouvait dépendre plus de la position dans laquelle les circonstances ont maintenant placé l'Autriche, par rapport à la question italienne, que du caractère de l'acte en lui-même. »

Le ministre à M. Bois-le-Comte.

« 7 novembre.

» J'ai reçu de M. de Thom des représentations très-vives au sujet des secours donnés par la France à la ville de Venise, secours qui ont empêché l'effet du blocus. Si la situation se prolonge, je crains que nous n'en arrivions à une rupture ouverte à cette occasion. Il est, en effet, impossible

Digitized by Google

moralement que nous laissions prendre Venise, soit par force, soit par famine. Cependant l'Autriche paraît s'obstiner plus que jamais à soutenir ce qu'elle appelle ses droits. »

Au citoyen Vasseur, à Venise.

(CONFIDENTIELLE)

« 17 novembre.

» Tu as reçu de Bois-le-Comte et du ministère des lettres dans lesquelles on te fait savoir que les Autrichiens se plaignent de ce que les Vénitiens ont commis des actes d'hostilité qui peuvent être regardés comme contraires à la médiation. J'ai eu soin d'ajouter, et je répète, que les Vénitiens, bloqués, ont le droit imprescriptible de se procurer des vivres comme ils peuvent. Si les Autrichiens, veulent en tirer argument contre eux, nous répondrons que le blocus lui-même, étant une violation de la médiation, autorise toutes les mesures hostiles qu'on peut prendre pour en empêcher l'effet. »

Digitized by Google

DEUX-SICILES

I

Depuis que le traité de Vienne eut rétabli la famille des Bourbons sur le trône de Naples, le gouvernement anglais n'a jamais cessé de s'intéresser tout particulièrement à ce qui concerne la Sicile, et de prendre à l'égard de ce pays une attitude plus libérale que partout ailleurs. Lors des troubles qui, dans les derniers mois de 1847, éclatèrent à Messine et à Palerme, et qui furent suivis, en janvier 1848, d'une insurrection générale, le roi Ferdinand adressa à toutes les cours de l'Europe un mémorandum dans lequel il prétendait qu'en signant l'acte final du congrès de Vienne,

Digitized by Google

les puissances avaient garanti l'union indissoluble des deux parts de ses États. Lord Palmerston se hâta de répondre que l'article 104 de cet acte, invoqué par Ferdinand, ne constituait nullement une garantie et n'engageait l'Angleterre en quoi que ce fût.

L'assertion de lord Palmerston était juste et sensée. Sa pensée, d'ailleurs, et celle de tous les hommes d'État anglais était de replacer la Sicile sous l'empire de la constitution de 1812 et sous le protectorat de la Grande-Bretagne. Il devait donc rejeter bien loin les prétentions de Ferdinand à se faire maintenir par l'Angleterre dans sa position de roi absolu, et favoriser, au contraire, tout ce qui pourrait amener l'émancipation plus ou moins complète de la Sicile à l'égard de Naples.

Cette politique, en ce qu'elle tendait à l'abolition du régime despotique en Sicile, s'accordait avec les vues de la République française, mais elle s'en éloignait dès que l'on pouvait soupçonner l'Angleterre de favoriser l'émancipation dans un but d'intérêt anglais, dans le but, non pas sans doute de posséder la Sicile comme elle possède Malte, Gibraltar et les îles Ioniennes, mais de la placer au moins dans un état analogue à celui où se trouve le Portugal, depuis la restauration de la maison de Bragance (A).

Ainsi, l'Angleterre et la France voulaient également que la Sicile fût délivrée du régime sous lequel le roi de Naples la tenait soumise, au mépris de ses engagements les plus solennels; mais l'Angleterre eût été loin de voir avec déplaisir qu'elle rompît toute espèce de liens avec l'Italie, et le gouvernement français, désirant arriver pour l'Italie à une constitution fédérative et puissante, voulait que la Sicile, tout en acquérant des institutions de liberté, ne se détachât pas de la péninsule. C'est ce qui fait que la France n'éleva aucune objection lorsque le parlement de Palerme offrit la cou-

ronne au fils du roi Charles-Albert, et moins encore quand il proposa la réunion à la Toscane. C'est ce qui fit qu'il ne s'opposa même point à ce que Ferdinand continuât à régner sur la Sicile, à la condition seulement de lui reconnaître le droit d'avoir un parlement, une administration, des milices et un budget nationaux et distincts.

Nous pensions, en un mot, que, lorsque le moment viendrait où l'Italie serait définitivement constituée, soit à l'aide de négociations, soit par la force des armes, il vaudrait mieux trouver la Sicile unie à Naples, quoique avec une liberté limitée, que d'y avoir à traiter avec le protectorat britannique.

Le gouvernement français ne fit un mystère ni à l'Angleterre, ni aux Siciliens, ni à Ferdinand, de la politique qu'il prétendait suivre. Il ne perdit aucune occasion de manifester au roi ses sentiments, qui étaient tout autres que ceux de bienveillance, et, en même temps, de remontrer aux Siciliens qu'ils devaient, dans l'intérêt de l'avenir, se contenter, quant à présent, d'une émancipation incomplète, et ne rien faire qui les séparât définitivement des peuples de la terre ferme.

Cette explication était nécessaire pour faire comprendre la conduite du gouvernement de 1848 à l'égard de Naples et de la Sicile. Lorsque eut lieu la révolution de février, Ferdinand avait été forcé de cesser ses attaques contre la Sicile insurgée. Messine et Palerme avaient résisté au bombardement, et Ferdinand s'était vu contraint de rappeler le comte d'Aquila. Le mouvement sicilien s'était communiqué à Naples avec une telle autorité, que le roi promettait une constitution à ses États et permettait aux Napolitains de prendre part à la lutte ouverte dans le nord de l'Italie.

Il n'y avait donc, en ce moment, rien à faire à l'égard de

Naples, et il paraissait qu'on pouvait se reposer sur l'intérêt anglais du soin d'empêcher une reprise d'hostilités (B). Peut-être avons-nous eu tort de prendre une trop grande confiance à cet égard, et de ne pas voir que l'Angleterre était beaucoup moins que nous désireuse de mettre obstacle à ce qui pouvait envenimer les haines entre Naples et la Sicile. Nous eûmes aussi le tort ou le malheur d'envoyer ou de conserver, presque partout, en Italie, des agents qui, malgré leurs instructions, servirent mal la pensée de la République. C'est une faute qu'il était, je crois, impossible d'éviter, mais dont nous ne sommes pas moins responsables.

II

Le 15 mai, une insurrection intempestive et bientôt réprimée éclata à Naples. Le roi en prit occasion de retirer le concours qu'il s'était vu forcé de donner à la guerre de l'indépendance. La France ne put qu'intervenir pour protéger les victimes de la réaction, et faire respecter nos nationaux attaqués dans leurs personnes et leurs propriétés par la population royaliste de Naples (C).

Notre escadre offrit un asile sûr aux représentants et à tous les Napolitains objets de la haine de Ferdinand; le gouvernement de la République envoya l'ordre télégraphique de bombarder le palais du roi et de capturer ce qu'on pourrait trouver de bâtiments napolitains, si, dans

vingt-quatre heures, une juste réparation n'était pas donnée aux Français.

Ferdinand s'exécuta immédiatement. Non-seulement nos nationaux arrêtés furent remis en liberté et indemnisés de leurs pertes, mais la réaction suivit un cours beaucoup moins violent qu'on ne devait s'y attendre.

En s'engageant, au commencement de 1848, à octroyer une constitution, le roi de Naples avait compté que la majorité de ses sujets s'opposerait elle-même aux réformes et l'aiderait à se dégager de ses promesses. Depuis le mois de janvier jusqu'au mois de mai, il avait eu soin d'organiser l'anarchie dans ses États et de faire que les masses, peu éclairées d'ailleurs et peu sensibles au besoin de progrès moraux, imputassent au régime libéral le malaise que sa politique entretenait avec beaucoup d'adresse. Lors donc que, par cas fortuit ou par suite d'un plan combiné, il se trouva aux prises avec la minorité libérale de la population napolitaine, il ne lui fut pas difficile d'étouffer l'insurrection et dans sa capitale et dans les Calabres, aux cris poussés par le peuple de *Vive le roi absolu!*

Il se trouva néanmoins arrêté par la pression exercée sur lui du dehors, et ne crut pas pouvoir sans péril proclamer tout haut le retablissement du despotisme. De nouveau, il publia une constitution et les Chambres, que l'événement du 15 mai avait dissoutes, se réunirent le 1er juillet.

C'est en ce moment que le parlement de Palerme offrit au fils du roi Charles-Albert la couronne de Sicile. La France, je le répète, ne s'opposa nullement à ce choix, bien qu'il lui parût malheureux en ce qu'il contribuait à jeter la division et la défiance parmi les princes italiens, dans des circonstances où l'union de tous les États de la péninsule était plus que jamais nécessaire. Tout au plus

donna-t-elle à entendre que la Sicile lui paraitrait agir avec plus de sagesse en s'unissant à la Toscane.

Le gouvernement français s'abstint donc d'exercer aucune influence sur la Sicile, et tous ses soins se bornèrent à détourner Ferdinand du dessein, auquel il n'avait point renoncé, de reconquérir par les armes la moitié perdue de son royaume. Le ministre de la République à Naples dut faire au roi, sur ce sujet, les observations les plus sérieuses et les plus pressantes; mais, soit qu'elles ne lui fussent point transmises avec toute l'énergie nécessaire, soit pour toute autre cause, elles restèrent sans effet, et l'on apprit tout à coup, au commencement de septembre, qu'une expédition napolitaine, sous la conduite du général Filangieri, était arrivée devant Messine, malgré la présence des escadres anglaise et française et avait bombardé cette ville.

Une surveillance plus active eût suffi peut-être pour prévenir ce grand désastre, et l'on doit regarder comme une faute qu'elle n'ait point été exercée avec une suffisante sévérité. Sans doute, nous ne pouvions pas, sans donner prématurément le signal de la guerre générale, employer la force du canon pour empêcher Ferdinand de reconquérir son royaume; mais il est à croire qu'il eût au moins continué à hésiter, si on lui eût intimé la défense de lancer de nouveau les bombes sur la Sicile; ce qui peut le faire supposer, c'est que, malgré l'enivrement du succès, le général Filangieri, maitre de Messine, arrêta les hostilités, aussitôt que l'amiral Baudin lui eût, au nom de la France et de l'humanité, enjoint de faire cesser la dévastation et le carnage (D).

L'amiral Parker unit sa voix à celle de l'amiral français, et insista vivement auprès de lui pour qu'un armistice fût conclu entre l'armée sicilienne et celle de Ferdinand.

Une chose cependant est à remarquer, c'est que, suivant le témoignage de l'amiral Parker et de lord Napier, l'officier anglais intervint seulement comme forcé par notre exemple, et que lord Napier, écrivant à lord Palmerston, crut devoir s'excuser d'avoir cédé à un entraînement peut-être impolitique (E). Lord Palmerston, il faut le dire, approuva pleinement la conduite de son amiral; mais il n'en résulte pas moins de cette correspondance, que, si, nous avons eu l'honneur de mettre fin aux scènes sauvages qui se passèrent à Messine, il est bien vrai aussi que, si avant le bombardement, nous avions opposé la force à l'escadre napolitaine, l'Angleterre alors nous eût au moins laissés seuls, si elle ne se fût pas déclarée contre nous.

III

A partir de ce moment, le roi Ferdinand ne cessa de protester contre la violence que nous lui faisions en l'empêchant de reconquérir la Sicile (F). Les traités de 1815 lui fournissaient contre notre intervention des arguments auxquels l'Angleterre ne répliquait que faiblement. Il ne nous était pas difficile de répondre que ces traités n'avaient pour nous aucune valeur, qu'ils étaient justement odieux à la France; que, si nous avions consenti à les accepter provisoirement comme un fait qui devait être modifié d'un commun accord, c'était, de notre part, un sacrifice immense fait à la paix du monde; mais que, du moment où la lettre de ces traités deviendrait précisément une cause

de trouble, nous aurions de la joie à les mettre violemment en poussière.

Malgré les plaintes amères du gouvernement napolitain, la trêve imposée par nous aux troupes de Ferdinand fut respectée. Au 10 décembre, la question de la Sicile restait entière, et nous laissions au gouvernement qui allait sortir de l'élection, une position telle, qu'il pouvait dire au roi de Naples : « Des propositions d'une modération extrême vous ont été faites, vous ne les avez pas acceptées ; la France vous a laissé tout le temps necessaire pour réfléchir et comprendre que votre prétendu droit de propriété monarchique est un mot vide de sens ; elle a prouvé à votre égard, comme partout ailleurs, qu'elle sait être longanime jusqu'à l'excès; le monde entier sait maintenant, à n'en pouvoir douter, que la République n'aspire point à la domination, encore moins aux conquêtes, et ne veut rien que l'affranchissement des peuples mûrs pour la liberté. Elle a essayé d'amortir le choc entre les principes du despotisme et ceux de la démocratie, et d'inaugurer dans la paix le nouvel ordre social et politique, on ne l'a pas voulu ; eh bien, maintenant, il faut qu'on lui obéisse. »

Telle était, je le répète, la situation que nous avions préparée, le lit que nous avions fait au gouvernement définitif que le suffrage universel devait donner à la France. Si, dans ce travail de préparation, nous avons commis quelque faute, ce n'est pas à nous, du moins, qu'il faut imputer la faute capitale de n'avoir pas su en profiter pour placer notre pays à la tête de tous les peuples libres.

NOTES

ET

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

(A)

(La note suivante fut, par l'ordre de lord Palmerston, communiquée au ministre de la République par l'ambassadeur d'Angleterre.)

Lord Palmerston à lord Napier.

« 11 septembre.

» Milord,

» M'en référant à la dépêche de Votre Seigneurie du 14 écoulé, relative à l'effet produit par les événements du nord de l'Italie, j'ai à vous dire que le parti libéral et le parti absolutiste, en Italie, ne comprennent pas la portée de ces événements, s'ils s'imaginent que les succès récents de

l'armée autrichienne peuvent décider, en faveur de l'absolutisme, le conflit qui depuis un an s'est élevé, en Italie, entre ce principe et celui du gouvernement constitutionnel. Vraiment, si l'Autriche de 1848 était encore l'Autriche de 1846, et si le reste de l'Europe était, par rapport à ce sujet, dans l'état où elle se trouvait il y a deux ans, si les troupes autrichiennes avaient eu seulement à combattre une insurrection locale en Lombardie, et l'avaient entièrement étouffée dès son commencement, alors il est vrai que les partisans du gouvernement constitutionnel en Italie pourraient désespérer de l'avenir et comprendre qu'il ne leur reste qu'à courber humblement la tête sous le joug qu'ils n'auraient plus aucun espoir de secouer. Mais les succès des Autrichiens ne doivent être, en réalité, regardés que comme un succès militaire, et non comme le triomphe d'un principe politique. Le succès militaire pourra conduire à un règlement de territoire, mais nullement à une restauration du gouvernement arbitraire, même dans le nord de l'Italie, et bien moins encore dans le reste de la péninsule.

» L'Autriche elle-même a renoncé au gouvernement arbitraire et est entrée dans les rangs des États constitutionnels; elle ne peut revenir sur ses pas, quoiqu'il y ait lieu d'espérer que le changement pourra être régularisé par la prudence et la modération.

» Il est néanmoins impossible de supposer que, quel que soit le règlement définitif qui puisse avoir lieu, touchant les territoires du nord de l'Italie, l'influence de l'Autriche puisse à l'avenir, comme autrefois, écraser le germe d'une liberté raisonnable dans les États indépendants de la péninsule, et empêcher dans ces États toute espèce de progrès, législatif, administratif, social et intellectuel. Le gouvernement de l'Autriche sera lui-même un exemple de progrès

et de réforme, et il est à peine admissible qu'avec une législature représentative, l'Autriche puisse permettre à son pouvoir exécutif, même s'il en avait envie, d'imposer aux autres pays des principes de gouvernement diamétralement opposés à ceux que l'Autriche à été conduite à pratiquer elle-même.

» Votre Seigneurie exposera ces vues aux personnes avec qui elle sera en rapport; vous tâcherez ainsi d'empêcher l'un ou l'autre parti d'avoir recours aux mesures violentes : les libéraux parce qu'ils doivent se garder d'exaspération et de désespoir; les absolutistes, d'une confiance sans raison dans un appui extérieur.

» A l'égard des affaires de Sicile, le gouvernement de Sa Majesté persiste dans les mêmes sentiments et opinions qu'il a toujours eus à ce sujet. Son premier désir serait qu'un arrangement pût avoir lieu entre le roi de Naples et les Siciliens, de telle sorte, que le roi pût retenir la couronne de Sicile sur sa tête. Il semble au gouvernement de Sa Majesté que, s'il accordait à la Sicile tout ce que comporte de liberté la constitution de 1812, avec les modifications que le parlement sicilien y a apportées, on pourrait encore persuader aux Siciliens de l'accepter comme souverain. Je dis qu'il y aurait possibilité, car cela peut difficilement être regardé comme probable. Les événements des sept derniers mois ont créé un tel abîme entre la personne du roi et le peuple sicilien, qu'il doit y avoir dans la grande masse des Siciliens une vive répugnance à se placer encore sous sa domination.

» Si encore le roi nommait vice-roi un membre de sa famille, qui ne soulevât point d'objection, ou bien quelque noble sicilien, il semble possible que, par là, l'accord soit maintenu entre les deux pays.

» Si cela était impossible, ce qui serait le mieux ensuite

serait que les Siciliens consentissent à accepter comme souverain un membre de la famille royale. Il fut un temps où ils admettaient un tel arrangement; et le refus du roi l'empêcha seul d'être réalisé. Le roi, depuis, a dû mettre ses réflexions à profit, et peut-être maintenant consentira-t-il à ce que l'union subsiste sous cette forme entre Naples et la Sicile, si le plan énoncé d'abord ci-dessus est impraticable. Dans ce cas, si l'un des fils du roi est élevé au trône de Sicile, il faudra composer la régence de manière à ne point exciter la jalousie nationale des Siciliens.

» Il ne faut pas perdre de vue que, par la constitution de 1812, il était statué que le roi de Sicile ne pourrait jamais quitter l'île et prendre résidence sur ses possessions continentales ; il devait donner la couronne de Sicile à l'un de ses fils ou à un autre membre de sa famille.

» Votre Seigneurie exposera ces vues du gouvernement de Sa Majesté au gouvernement de Naples, et dira que, si vous ou l'amiral Parker peuvent devenir intermédiaires entre le roi et les Siciliens, le gouvernement de Sa Majesté le verra avec plaisir; vous direz que le gouvernement de Sa Majesté espère fermement que le roi se renfermera dans ce cercle de négociations. Que le gouvernement napolitain puisse ou non envoyer une force considérable en Sicile, le gouvernement de Sa Majesté ne prétend pas s'en faire juge; mais les événements des derniers mois tendent à nous donner l'intime conviction qu'aucune expédition napolitaine n'est capable de soumettre la Sicile.

» Les troupes napolitaines pourront occuper et garder quelques positions dans l'île; elles pourront, autour de ces positions, porter le fer et le feu, brûler des villages, dévaster des cantons, détruire les propriétés et tuer une partie du peuple, mais il n'est point admissible qu'elles se rendent maitresses de l'île et réduisent les habitants à la sujétion. Les

résultats de l'expédition seraient uniquement de rendre plus profonds, dans le cœur des Siciliens, les sentiments de désaffection et de haine que le gouvernement napolitain y a causés par la détestable administration dont les Siciliens ont à se plaindre depuis si longtemps.

» Peut-être, quelques partisans du gouvernement napolitain en Sicile, diront qu'une grande partie du peuple y est favorable au roi et joindrait des forces siliciennes aux siennes. Il n'y a aucun motif raisonnable de le croire, et le gouvernement napolitain peut être sûr que ces renseignements sont comme presque tous ceux qui viennent d'exilés ou de la minorité d'un pays obligée d'avoir recours à une intervention étrangère, et que ces renseignements reposent sur des désirs et non sur des faits.

» Le gouvernement de Sa Majesté donc, prêt, dès qu'on le lui demandera, à offrir ses bons offices au roi de Naples, dans toute négociation qu'il pourra entamer pour se réconcilier avec les Siciliens, suivant un des deux plans ci-dessus mentionnés, espère fermement que, si ni l'un ni l'autre de ces plans n'est adopté, le roi laissera les Siciliens choisir pour eux-mêmes, et ne s'engagera pas dans une expédition armée qui produirait beaucoup de ravages et d'effusion de sang, mais qui, en définitive, ne pourrait qu'élargir et rendre éternelle la séparation entre les deux pays.

» Ce que la Grande-Bretagne a fait autrefois pour conserver la Sicile à la dynastie napolitaine, et, en dernier lieu, pour assurer aux Siciliens, comme on le pensait alors, le bienfait d'une constitution libre, paraît être, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, un titre pour qu'il exprime sa vive sollicitude sur ce sujet, et doit aussi, aux yeux du gouvernement de Naples, donner du poids aux représentations qui lui sont ainsi présentées. »

(B)

Le ministre à M. de Rayneval, ministre plénipotentiaire, à Naples.

« 28 août.

» J'ai reçu vos dépêches jusqu'au 14 de ce mois, et je vois qu'à cette époque, le roi de Naples continuait d'hésiter à faire partir l'expédition préparée contre la Sicile. Vous savez que nous nous sommes opposés à ce qu'il y soit donné suite, et vous devez vous attacher à faire comprendre qu'au moment où nous nous employons pour pacifier le nord de l'Italie, nous ne pouvons pas admettre que la guerre se prolonge au midi de la péninsule. Nous sommes certes bien loin d'avoir désiré la séparation de la Sicile d'avec Naples, c'est un fait dont nous comprenons toute la gravité, tant pour l'Italie même, qu'au point de vue de la politique et des intérêts de la France; mais enfin c'est un fait accompli, il faut savoir l'accepter à Naples, et se bien persuader que ce qu'on a de mieux à faire maintenant est de régler cette séparation aux moins mauvaises conditions possibles. Il nous est revenu, mais j'ai peine à le croire, que les Siciliens pourraient consentir à choisir pour roi un fils du roi Ferdinand; d'un autre côté, si j'en juge par ce qu'a dit ici le comte de Ludolph, cette combinaison n'aurait aucune chance d'être agréée à Naples. »

(c)

Séance du 31 mai.

Le citoyen JULES BASTIDE, *ministre des affaires étrangères.* — Citoyens représentants, je demanderai la permission à l'assemblée de ne pas suivre le précédent orateur dans toutes les considérations de politique générale qu'il a abordées. Je crois que plusieurs, du moins, de ces considérations pourront prendre place utilement ailleurs.

Quant à présent, je crois que ce qui intéresse plus spécialement l'assemblée, et ce qui paraissait devoir être le but particulier des interpellations, c'est de savoir quelle a été la conduite des représentants de la France dans les événements dont Naples vient d'être le théâtre, et surtout, quelle est l'attitude que votre commission exécutive et les ministres qui ont l'honneur de vous représenter au dehors, ont l'intention de prendre dans la suite de ces événements.

Permettez-moi donc, citoyens, de remettre sous vos yeux le récit exact et fondé sur des pièces officielles qui sont dans nos mains, les seules sur lesquelles nous puissions nous appuyer, le récit des faits tels qu'ils se sont passés à Naples.

Le 15 mai, jour funeste, une collision sanglante a eu lieu entre les troupes du roi de Naples et la garde nationale de cette grande cité. Le peuple a été vaincu après une héroïque résistance. Après la victoire est venu le pillage accompagné de l'incendie; une populace égarée s'est ruée sur les propriétés et n'a pas même respecté les personnes des Français établis dans Naples. Le pillage et le trouble ont duré toute la nuit, et c'est seulement le lendemain 16, à une heure, que, grâce à l'intervention des représentants de la

France et à la présence imposante de l'escadre française, arrivée exprès de Castellamare, l'ordre matériel a été rétabli.

Nos représentants étaient, vous le savez, le citoyen Edmond Levraud, chargé d'affaires, premier secrétaire de légation, et l'amiral Baudin, commandant les forces navales de la République dans la Méditerranée. Voici ce qu'ils ont fait :

Dès les premières heures du combat, l'amiral et le citoyen Levraud se sont joints aux députés qui demandaient à Ferdinand une suspension d'hostilités. Leur voix n'a pas été écoutée, et cependant les envoyés de l'amiral Baudin et du citoyen Levraud ont été reçus au palais ; ils ne pouvaient rien faire de plus, puisque la France n'était pas directement intéressée dans la question.

Le lendemain 16, informés que des Français avaient eu leurs propriétés pillées, et que plusieurs étaient même en état d'arrestation, l'amiral adressa au roi une note énergique qui fut, une demi-heure plus tard, suivie d'une seconde note signée de l'amiral et du citoyen Levraud. Ils exigeaient que les Français détenus fussent immédiatement remis en liberté, et que le pillage cessât dans la ville de Naples.

En même temps, ils signifiaient au roi que, si l'ordre n'était pas rétabli tout de suite, la flotte française se chargerait de faire la police, dans l'intérêt de la France, en opérant, s'il le fallait, un débarquement. Au même moment, les vaisseaux mouillés à Castellamare vinrent s'embosser devant Naples.

Cette fois, la voix de vos représentants fut écoutée. Le pillage cessa. Les Français arrêtés furent tous remis en liberté. Un service de bateaux à vapeur organisé put mettre sous la protection du pavillon de la République, non-seule-

ment ceux de nos nationaux qui voulurent quitter la ville, mais encore un grand nombre de députés et d'autres citoyens napolitains. En ce moment, des vapeurs français les conduisent soit à Malte, soit à Marseille, où l'hospitalité française ne leur fera pas défaut.

Aujourd'hui, le citoyen Levraud s'occupe activement de faire régler les indemnités qui sont dues aux Français dont les établissements ont été livrés au pillage. Nous saurons exiger pour eux une juste réparation.

Permettez-moi, citoyens, de faire observer ici que ce que vous a dit le citoyen Durrieu n'est point exact, et qu'on aurait même des reproches très-sévères à nous adresser si nous n'exigions pas ces indemnités. Je pense que, dans cette circonstance, il n'y a aucune humiliation pour la France à exiger que nos nationaux soient indemnisés lorsqu'ils ont été blessés dans leurs biens. (C'est juste!)

Voilà, citoyens, quel est l'état réel des choses. Nos représentants pouvaient-ils faire plus? Vous ne le penserez pas. En effet, quelque peu de sympathie que l'on ait pour le roi Ferdinand, nous ne sommes point en guerre avec le roi de Naples. Nous ne saurions, sans violer le droit des gens et sans créer un précédent funeste, nous immiscer dans les luttes intérieures qui peuvent agiter un État voisin. Protéger énergiquement nos nationaux, même s'il le faut par la force, employer nos bons offices pour que les droits de de l'humanité soient respectés ; tel est notre devoir, et vos représentants à Naples n'y ont pas manqué.

En terminant, j'aurai l'honneur de faire connaître à l'assemblée que, vu la gravité de la situation du royaume de Naples, votre commission exécutive a, sur ma proposition et sans rien changer d'ailleurs à la position du citoyen Levraud, jugé utile d'envoyer à Naples un ministre plénipotentiaire.

J'ai cru aussi devoir, par l'organe de votre ministre en Suisse, le général Thiard, inviter le gouvernement helvétique à rompre les contrats qui, plaçant des citoyens suisses au service de princes étrangers, exposent, comme il vient d'arriver à Naples, les soldats d'une nation démocratique à servir une cause qui n'est pas celle de la liberté.

J'ajouterai que, par dépêche télégraphique du 27, j'ai invité l'amiral Baudin et le citoyen Levraud à garder l'attitude la plus énergique vis-à-vis de Naples et à faire observer scrupuleusement l'armistice entre la citadelle de Messine et les citoyens de cette ville.

Telle est, citoyens, la situation des choses. Je vous prie de ne pas pousser plus loin une discussion que nous ne pourrions peut-être pas soutenir sans quelque inconvénient en présence de faits qui ne sont pas encore tous accomplis. (Très-bien ! très-bien !)

Plusieurs membres. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

Le citoyen président. — L'ordre du jour est demandé : je consulte l'assemblée.

L'Assemblée déclare passer à l'ordre du jour.

(*Moniteur*, 1er juin 1848.)

(D)

A M. de Rayneval.

« 25 septembre.

» L'amiral Baudin et vous avez agi d'accord avec les intentions du gouvernement, lorsque vous avez apporté

votre intervention pour faire cesser les scènes désolantes qui ensanglantaient la Sicile.

» Nous désirons que la Sicile ne soit point séparée de l'Italie, et c'est pourquoi nous voyons avec douleur tout ce qui peut soulever et même éterniser les haines entre les deux pays. Vous avez donc bien fait d'employer vos efforts à amener une pacification momentanée. Maintenant, il s'agit d'arriver à quelque chose de définitif, et, ici, la tâche me semble on ne peut plus difficile.

» Le roi de Naples ne veut plus, ce semble, accéder aux propositions qu'il faisait lui-même avant les derniers événements; il se refuse à ce que la couronne de Sicile soit donnée à son fils. De leur côté, les Siciliens ne veulent absolument plus de Ferdinand. Les scènes de cruauté sauvage dont vous nous avez envoyé le récit prouvent qu'il n'y a pas de conciliation possible, non-seulement entre la Sicile et son ancien gouvernement, mais encore entre les Siciliens et les Napolitains.

» Je sais qu'aux termes des traités existants, nous n'avons nul droit d'empêcher Ferdinand de reconquérir une partie de ses États. Mais la France de février ne s'est engagée à respecter ces traités qu'en tant qu'elle ne voulait pas les briser dans un esprit de conquête. Elle les a admis à titre provisoire et dans une idée de paix, afin qu'on ne pût pas croire qu'elle avait l'intention de changer, dans son intérêt, les délimitations territoriales existantes de fait. Dès le moment où la stricte observation de ces traités, loin d'être une garantie de tranquillité, deviendrait, au contraire, une cause de lutte incessante sur un point de l'Europe; dès le moment où ils peuvent être modifiés sans que l'on soit en droit d'accuser notre ambition, alors nous ne sommes plus liés en aucune façon et nous n'avons plus, pour nous guider, que les lois de l'humanité.

» Nous sommes donc, dans la question de Naples et de la Sicile, en droit d'examiner s'il convient à notre honneur national, à nos principes et au repos même de l'Europe, de laisser le roi Ferdinand reconquérir la Sicile par les massacres et l'incendie, ou bien s'il n'y a pas lieu d'interposer notre autorité pour placer la Sicile dans des conditions meilleures à la paix générale.

» Voyez si, la réunion des deux couronnes étant impossible, la séparation de la Sicile sous un fils de Ferdinand et avec des institutions libres ne pouvant être admise, soit par l'une des parties, soit par toutes les deux, nous ne pourrions pas rattacher la Sicile à la Sardaigne, ainsi que cela avait d'abord été résolu à Palerme. »

(E)

Lord Napier to viscount Palmerston.

« Naples, 10 septembre.

» The unexpected and spontaneous resolution embraced by admiral Baudin placed us in a momentary perplexity from which we have not been able to issue without committing Her Majesty's legation and Her Majesty's naval forces to a course of policy scarcely perhaps reconcileable with strict principle, very possibly averse to your Lordship's inclinations; but as it appears to me imperative, considering the pressure of circumstances and our double relations towards France and Sicily. »

Lord Napier au vicomte Palmerston.

(TRADUCTION)

« Naples, 10 septembre.

» La résolution inattendue et spontanée, prise par l'amiral Baudin, nous place, pour le moment, dans une perplexité dont nous n'avons pu sortir sans engager la légation de Sa Majesté et ses forces navales dans une politique à peine conciliable avec la rigueur des principes et qui n'est peut-être point d'accord avec ce que désire Votre Seigneurie, mais qui m'a paru commandée par les circonstances et par notre double position vis-à-vis de la France et de la Sicile. »

(F)

Le ministre à M. de Beaumont.

« 26 septembre.

» Dites à lord Palmerston que nous ne pouvons respecter les traités de 1815 au point de permettre que Ferdinand mette la Sicile à feu et à sang au nom du droit de propriété des princes sur les peuples. Nous avons proclamé le principe opposé des souverainetés nationales.

Jusqu'à présent, la France a évité avec soin tout ce qui pouvait produire un choc violent entre ces deux principes. Si les rois ne sont pas assez sages pour apprécier notre modération, s'ils vont jusqu'à nous blesser dans nos sentiments et notre honneur, nous serons bien forcés de poser nettement la question et de la résoudre par les armes, en appelant à nous tous les sentiments populaires quelque violents qu'ils puissent être. »

A M. de Rayneval, à Naples.

« 3 octobre.

» J'ai peu de chose à ajouter à ma dernière dépêche. Je vois par les vôtres que le roi de Naples persiste à vouloir considérer les Siciliens uniquement comme des révoltés avec lesquels sa dignité ne lui permet pas d'entrer en arrangement, même par le moyen d'une médiation.

» Il faut bien, cependant, que ce prince se persuade une chose, c'est que, au-dessus de son droit, il y a l'intérêt de l'Europe, qui ne peut permettre que la Sicile soit détruite ou reste un foyer permanent d'irritation et de troubles.

» Le roi avait promis une constitution libre à la Sicile, il ne l'a jamais donnée. Il s'est servi de je ne sais quel prétexte pour exercer des violences contre ce pays. Il a bombardé Messine, coupable d'une émeute peu redoutable et d'avoir réclamé des droits qu'on lui avait garantis. Tout récemment il a de nouveau attaqué la Sicile, sans même en avoir prévenu les autres puissances et les citoyens étrangers habitants de Messine. Il est évident que sa manière

d'agir a mis la Sicile dans une position telle, qu'il pourra bien, si on le laisse faire, occuper ce pays après en avoir décimé les habitants, mais il ne saurait plus désormais y régner paisiblement. Le pouvoir napolitain, tel que l'entend le roi Ferdinand, ne peut se rétablir qu'à la condition de réprimer, chaque jour, au milieu du sang, des insurrections toujours renaissantes. C'est là ce que l'Angleterre, la France et toutes les nations civilisées ne sauraient souffrir. J'engage donc, en ce qui concerne la France, l'amiral Baudin et vous à maintenir avec fermeté la suspension d'armes que vous avez obtenue. Le roi ne veut pas, dit-il, traiter avec des sujets rebelles. Eh bien, il a un moyen digne et facile de sauver son initiative : qu'il suive les conseils donnés par vous, par M. Napier, et, je crois aussi, par M. de Chreptowitch, qu'il donne à la Sicile une constitution indépendante, un parlement, une administration, une armée sicilienne, qu'il consente à mettre la couronne sur la tête de son fils, ou que, du moins, il donne un vice-roi à la Sicile. Ces conditions, dont je vous ai déjà parlé, sont approuvées par le cabinet anglais. En les proposant, nous ne faisons nullement abus de la force, et ce n'est pas parce que Naples est une puissance secondaire que nous lui parlons ainsi. On pourra voir ailleurs qu'on se tromperait fort en le croyant. »

A M. de Rayneval, à Naples.

« 13 octobre.

» J'ai eu hier une longue conversation avec M. de Ludoff (envoyé extraordinaire du roi de Naples); il m'a répété à peu près mot pour mot ce qui vous a été dit à vous-même, à Naples. J'ai fait, de mon côté, à peu près les mêmes réponses que vous. M. de Ludoff, insistant avec chaleur sur ce que nous aurions violé les droits du roi, droits fondés sur les traités de 1815, j'ai ajouté ceci : « Monsieur, vous » me parlez toujours des droits de la couronne de Naples » et des traités de 1815, mais rappelez-vous donc bien une » chose, c'est que la France entière déteste jusqu'au nom » de ces traités, c'est que l'on m'a reproché et l'on me » reproche encore d'avoir négligé l'occasion offerte par » les événements du 15 mai, de faire canonner le palais » même du roi de Naples, que le peuple de France regarde » comme le pire de tous les Bourbons. Ce sentiment n'est » pas, comme vous le pourriez croire, exclusivement celui » de ce qu'on appelle ici la République rouge; il est par- » tagé par la presque unanimité de la nation et de l'as- » semblée. N'oubliez pas que la révolution de 1830 et celle » de 1848 ont été, en très-grande partie, faites en haine des » traités de 1815. Une opinion très-puissante existe, qui » veut que ces traités soient déchirés, même par la guerre, » et le désir d'avoir recours aux armes est tellement » répandu, qu'il a donné lieu, en ces derniers temps, à une » bien triste méprise, lorsque nous avons vu plusieurs » départements donner leurs voix à un Bonaparte, uni-

» quement parce qu'il portait le nom d'un grand général.
» Nous faisons tout ce qu'il est possible pour calmer l'irri-
» tation de l'opinion publique; mais, si nous ne sommes pas
» secondés par les gouvernements, nous ne serons certai-
» nement pas maîtres d'empêcher une explosion fâcheuse
» sans doute pour la France, mais plus dangereuse pour
» eux. Je vous supplie donc de laisser de côté les traités
» de 1815, pour ne prononcer que des paroles qui con-
» viennent mieux au but de conciliation et de paix que
» nous nous proposons. »

» Ces paroles m'ont paru produire quelque effet sur M. de Ludoff; il est convenu qu'il était utile de demander et d'obtenir des concessions du roi de Naples, sans cependant s'expliquer sur l'étendue de ces concessions; en même temps, il m'a fait observer que, les Siciliens étant soutenus dans leurs prétentions exagérées par l'appui qu'ils pensent trouver dans la présence des forces françaises et anglaises, il serait bon, il serait nécessaire qu'ils fussent bien avertis par nous que nous ne voulions pas appuyer ces prétentions au delà d'une certaine limite. Ainsi M. de Ludoff nous demande de déclarer que nous n'avons nullement l'intention de concourir à la séparation de la Sicile et de Naples, que nous voulons seulement remplir un devoir d'humanité, en empêchant l'effusion du sang, mais que, si des conditions raisonnables de soumission sont faites aux Siciliens, ils devront les accepter sans compter plus longtemps sur notre intervention.

» J'ai répondu que la France n'avait nul désir de voir la Sicile séparée de Naples, et que nous emploierions tous les moyens en notre pouvoir, y compris la menace de nous retirer, s'ils refusaient d'accepter des concessions équitables, l'exécution de ces conditions étant, bien entendu, surveillée sérieusement par la France. »

A M. de Rayneval.

« 19 octobre.

» Si nous avions permis à la guerre civile de continuer en Sicile, les haines qui n'existent déjà que trop entre Siciliens et Napolitains auraient pris un tel degré de fureur, que toute réconciliation fût devenue un projet chimérique. On peut donc dire que l'amiral Baudin, en suspendant les hostilités, a rendu un grand service au roi Ferdinand.

» Je crois qu'il est inutile, d'ailleurs, de rien ajouter à mes dernières dépêches sur ce qu'il convient de dire à ce sujet. En résumé, nous voulons la pacification de la Sicile et son union avec Naples. Nous jugeons qu'il est nécessaire, pour le maintien de cette union, que la Sicile ait son armée, ses finances, son administration, ses tribunaux séparés, et qu'elle soit liée à Naples seulement par un pouvoir suprême commun aux deux pays. Vous dites que l'on trouvera à la réalisation de ce programme des obstacles presque insurmontables, de l'un et de l'autre côté du détroit. Je le crois; mais, tout en ayant soin de ne pas blesser la susceptibilité de la couronne de Naples, faites-lui bien entendre, cependant, qu'*il faut* que les choses soient ainsi, que nous ne pouvons pas les arranger autrement sans offenser nous-mêmes l'opinion publique, plus forte que tous les gouvernements, républicains ou monarchiques. N'oubliez pas de faire remarquer que le gouvernement de la République va aussi loin qu'il est possible dans la voie de la modération, quand il propose de tels arrangements, au lieu de pousser les choses à l'extrême, comme tout le monde, ici, nous le

conseille; faites enfin remarquer qu'il serait sage de se hâter, car, à voir la marche que suivent les choses en Allemagne et dans la plus grande partie de l'Europe, le roi de Naples, s'il ajournait ses concessions, courrait le risque qu'on lui dît bientôt, comme on a dit à d'autres : *Il est trop tard.* »

Digitized by Google

ROME

I

On a dit souvent, depuis dix ans, que la République romaine avait été renversée par le gouvernement du général Cavaignac, ou que du moins le gouvernement qui a succédé, n'a fait que marcher dans la même voie, en achevant, par la ruine de Rome, une entreprise déjà commencée.

Or, Pie IX s'est enfui de Rome le 25 novembre 1848. Le 10 décembre, c'est-à-dire quinze jours seulement plus tard, eut lieu l'élection de Louis-Napoléon à la présidence. Le 19, Cavaignac et son ministère déposèrent leurs pouvoirs sur

Digitized by Google

le bureau de l'assemblée, et, le 19 février 1849, la République fut proclamée à Rome. Il y avait donc deux mois que Cavaignac et ses ministres n'étaient plus que de simples citoyens, quand la République fut proclamée à Rome; il y en avait plus de six quand elle fut renversée.

Il suffirait peut-être de ces dates pour détruire l'odieuse calomnie dont on a poursuivi le gouvernement de Cavaignac, et que des esprits, honnêtes d'ailleurs, ont quelquefois accueillie avec une impardonnable légèreté. Qu'il me soit permis cependant de montrer, à l'aide de documents devenus historiques, quelle fut la conduite de notre gouvernement à l'égard de Rome. C'est une histoire qui n'embrasse, en réalité, qu'une période de quinze jours.

Chacun se rappelle qu'en 1847, et pendant les premiers mois de 1848, il n'y avait pas d'homme en Europe qui fût plus populaire que le pape Pie IX. Son avénement, après le long et déplorable règne de Grégoire XVI, avait été salué, en Italie, comme le commencement d'une ère nouvelle. Quelques réformes opérées ou promises dans l'administration du gouvernement pontifical faisaient supposer qu'on allait voir la papauté se mettre à la tête du mouvement libéral et lutter contre l'influence des Césars, comme au temps de Grégoire VII, mais non plus, cette fois, dans l'intérêt exclusif de la puissance sacerdotale.

Tous les regards, non-seulement en Italie, mais en France, étaient tournés vers Pie IX. Son image se trouvait dans toutes les demeures du peuple. Les mouvements insurrectionnels de Sicile et de Lombardie eurent lieu au cri de *Vive Pie IX!* dont le nom était alors inséparable de ceux de liberté et d'indépendance. C'était à son exemple, ou forcés par son initiative, que les gouvernements de Toscane, de Piémont, de Naples même, accordaient à leurs peuples des constitutions. Ceux des patriotes italiens qui,

en grand nombre, désiraient constituer leur patrie sous la forme d'une fédération républicaine, désignaient Pie IX comme devant en être le président. Partout, enfin, le clergé catholique paraissait s'engager, à la suite de son chef, dans les voies de la démocratie. En Italie, les citoyens, s'armant pour la délivrance, recevaient en partant la bénédiction de leurs prêtres, dont plusieurs allaient de ville en ville prêcher la guerre sainte. En France, le clergé tout entier sollicita l'honneur de bénir, dans chaque commune, dans chaque carrefour, l'arbre de la Liberté.

Il y avait donc lieu de croire qu'une réaction heureuse s'était opérée, que le clergé se disposait à rentrer dans la pratique des quelques maximes démocratiques qui sont la base de l'Évangile et paraissent avoir servi de loi à la première société chrétienne. Les prêtres, leurs livres saints à la main, prenaient soin de prouver eux-mêmes qu'ils devaient être républicains. Les repousser et tenir en suspicion leur chef, le plus libéral des princes, c'eût été montrer un esprit de rancune systématique que tout le monde eût condamné.

Toutefois, on fut bientôt forcé de reconnaître que l'on s'était fait illusion à l'égard du pape, et que Pie IX n'avait pas en lui la force nécessaire pour être le chef de la réforme démocratique en Italie. Peut-être aucun autre homme, à sa place, ne l'aurait-il eue plus que lui; peut-être est-il juste de reconnaître que ce que nous trouvons à blâmer dans sa conduite fut le résultat fatal de la position qu'il occupait, et comme chef de religion, et comme dépositaire du pouvoir monarchique.

En sa qualité de prince des chrétiens, de *primus inter pares,* il pouvait, sans nul doute, se mettre à la tête du mouvement révolutionnaire, qui avait pour fin dernière l'établissement universel du principe d'égalité et de frater-

nité, et l'on avait pu penser qu'il le ferait, puisqu'il aurait, par là, donné une vie nouvelle au christianisme. Mais, pour prendre un tel parti, il fallait qu'il cessât d'être monarque, qu'il reconnût aux Romains le droit d'agir et de penser librement, de se gouverner eux-mêmes ; le droit, en un mot, d'être citoyens et non sujets. Peut-être eût-il fallu consentir, non-seulement à abdiquer la royauté temporelle, mais encore cette autorité qui s'impose despotiquement aux consciences, sous le titre d'infaillibilité; renoncer à l'obéissance passive des corps et des âmes, pour se faire l'inspirateur de créatures intelligentes et libres. Pie IX alors n'eût plus été pape, mais le plus glorieux des réformateurs ; il n'aurait plus eu de royaume, mais il aurait été le président de la République italienne, et le centre moral autour duquel l'Europe entière se fût confédérée.

C'était, sans doute, trop attendre d'un pape et d'un roi. Aussi vit-on bientôt Pie IX, effrayé du mouvement qu'il croyait avoir provoqué, se rejeter en arrière, dans les bras de ceux qui lui montraient comme un devoir sacré de conserver intacte cette couronne monarchique, doublement absolue, dont ils l'avaient fait dépositaire.

II

Cédant au mouvement général des esprits, Pie IX consentit bien au départ d'un corps d'armée de 20,000 hommes qui, sous le commandement des généraux Durando et Ferrari, devaient se joindre aux insurgés lombards et aux

troupes de Charles-Albert. Mais, dès le 29 avril, ordre fut donné par lui à Durando de ne prendre aucune part active à la guerre et de s'arrêter sur la frontière des légations. Le même jour, dans un consistoire secret, le pape repoussait de toutes ses forces l'offre, souvent reproduite, de le placer à la tête de la confédération italienne, et déclarait qu'il avait la ferme volonté de conserver la monarchie temporelle, telle qu'elle lui avait été transmise par la longue série des successeurs de saint Pierre.

Le peuple de Rome fut irrité, mais ne sortit point des bornes du respect, à l'égard d'un homme dont il regardait la faiblesse comme le résultat d'une conscience timorée et de sa position ambiguë ; il se borna à revendiquer, avec modération, mais avec énergie, le droit d'être gouverné par des magistrats de l'ordre civil, et surtout la faculté de remplir son devoir comme membre de la famille italienne (A).

Le pape fit alors quelques concessions qu'il retira bientôt, pour les rendre ensuite et les retirer de nouveau, en se livrant tout entier aux conseils des prélats les plus opposés aux principes démocratiques. La France dut lui adresser des remontrances à ce sujet, en même temps qu'elle s'étonnait du mauvais vouloir que le saint-siége lui témoignait en différant de reconnaître solennellement le gouvernement de la République (B).

Au commencement du mois d'août, on apprit à Paris que le pape avait l'intention d'appeler M. Rossi au ministère. De nouvelles et vives représentations lui furent faites, qui ne l'empêchèrent pas, plus tard, de passer outre à une nomination que nous avions droit de regarder comme un procédé offensant (C).

Le 8 du même mois, le maréchal Welden, à la tête d'une armée autrichienne, envahit les légations et vint attaquer Bologne, qui, malgré les efforts d'un légat, se défendit avec

courage. Le pape ne trouva rien à dire dans une occasion où son devoir de simple souverain lui commandait de protester, au moins, avec la plus grande énergie. La France fut obligée de lui reprocher sa faiblesse et de s'opposer seule à l'immixtion de l'Autriche dans les affaires intérieures des États romains (D).

L'Autriche s'arrêta ; le pape, alors, qui peut-être avait compté sur elle pour réprimer ce qu'il regardait comme ses ennemis intérieurs, le pape se tourna vers la France et nous fit demander, par l'organe du nonce apostolique résidant à Paris, l'envoi à Rome d'un détachement de trois à quatre mille hommes. S'il s'agissait de combattre les Autrichiens, une telle force était insuffisante ; l'envoyer au pape était commencer, dans des conditions défavorables, une guerre que nous espérions éviter, et renoncer prématurément à la position de médiateurs que nous avions prise en Italie. Si le corps d'armée demandé par le saint-siége avait, au contraire, pour objet de servir le pape contre les Romains, et de prêter main-forte à la police dans ses États, c'était une mission qui ne convenait ni à la dignité de la France, ni aux principes d'un gouvernement invariablement résolu à n'intervenir en rien dans les affaires intérieures d'aucun peuple (E) ; profiter, enfin, de la demande du pape pour envoyer des soldats qui eussent fait cause commune avec ce que les cardinaux appelaient des factieux, peut-être eût-ce été habile ; mais il y eût eu là une sorte de trahison dont un républicain ne voudra jamais se charger (F).

La demande du pape ne fut donc pas accueillie, et nos relations avec son gouvernement restèrent empreintes d'une certaine froideur jusqu'au moment où, le ministre Rossi ayant été assassiné, le pape tomba dans un état d'irritation à la fois et de terreur qui rendait facile à prévoir le moment prochain où il allait prendre la fuite. Les

communications du nonce apostolique ne nous laissèrent, d'ailleurs, aucun doute à ce sujet.

III

Pour tout esprit qui réfléchit sans passion, il est évident que la monarchie romaine constitue, dans le monde moderne, une anomalie funeste. Si on la considère au point de vue exclusivement religieux, il est déplorable de voir le chef spirituel de l'Église engagé forcément dans le débat des intérêts les plus matériels, et réduit souvent, pour subsister comme prince, aux ruses les moins avouables de la diplomatie. Les chrétiens sincères doivent donc désirer et désirent de toute leur âme que la papauté soit délivrée du soin d'avoir des soldats, une police, des collecteurs d'impôts, pour s'occuper exclusivement et librement de ce qui touche les âmes.

Si on se place au point de vue social et politique, c'est un gouvernement dirigé par un corps aristocratique, qui se recrutant lui-même parmi des hommes sans famille et sans patrie, est nécessairement ennemi de tout ce qui s'appelle avenir et progrès. Il y a plus : la religion catholique repose sur l'obéissance passive la plus absolue, obéissance non pas seulement des bras, mais des esprits et des consciences. L'évêque de Rome étant devenu roi, le principe catholique devait nécessairement être celui du gouvernement civil, et la royauté du pape ne pouvait être qu'une monarchie absolue. Il est résulté de là que, lorsqu'un pape comme

Pie IX a montré quelque velléité d'accéder à des améliorations politiques, on n'a pas eu de peine à lui prouver que la liberté, entrée une fois dans l'ordre civil, ne tarderait pas à faire invasion dans l'ordre religieux et à mettre au moins en péril les dogmes du passé. Si, au contraire, il eût consenti à rendre plus léger le joug des intelligences, le sacré collége lui eût remontré que la liberté de penser voudrait bientôt devenir liberté pratique et politique, et que c'en serait fait de cette monarchie sainte, dont il avait juré de conserver religieusement le dépôt.

Ainsi la royauté romaine réunit en elle deux absolutismes qui, s'appuyant l'un sur l'autre, s'empêchent mutuellement de faiblir et reposent entre les mains de ce qu'il y a de plus redoutable : un corps aristocratique se perpétuant par lui-même.

Ce fut donc une erreur de croire que la papauté pût efficacement servir la cause de l'Italie. Quand on consulte l'histoire, on voit, au contraire, qu'elle a été constamment l'obstacle contre lequel sont venus se briser tous les efforts tentés en faveur d'une reconstitution de la nationalité italienne. On a dit que la papauté est, en Italie, ce qu'un corps étranger est dans une blessure qu'il empêche de se fermer et de se cicatriser. La comparaison est brutale mais juste, et quiconque veut que l'Italie renaisse, doit tenir compte, avant toute chose, de la vérité qu'elle exprime.

Mais, quelle que fût, en 1848, notre conviction à cet égard, nous n'avions nulle action à exercer sur le gouvernement des États de l'Église tant que les Romains eux-mêmes paraitraient vouloir rester soumis à ce gouvernement, et tant que Pie IX en conserverait la direction; mais, lorsqu'il manifesta la volonté de quitter ses États et qu'il s'échappa en effet du Vatican, il nous parut alors que le moment favorable était venu d'aider à l'œuvre désirée depuis si long-

temps et dès le xve siècle (G), de la séparation définitive des pouvoirs spirituel et temporel du pape, et nous resolûmes de lui offrir l'hospitalité sur le sol de la France ; cette hospitalité devait être digne de la nation qui la donnait, et accompagnée du respect que commande le malheur ; nous ne devions pas oublier que Pie IX était un objet de vénération pour quelques millions de Français catholiques, et qu'un gouvernement républicain a le devoir de ménager les sentiments, les opinions, les préjugés même de ceux qu'il a la mission d'administrer. En appelant Pie IX sur le sol de la République, nous étions donc bien loin de vouloir le soumettre à rien qui rappelât les avanies subies par le pape qui fut prisonnier à Fontainebleau ; mais nous pensions qu'accueilli en France avec honneur, il y serait complétement dégagé de l'influence des cardinaux, qu'il y deviendrait accessible à l'esprit de réforme dont on l'avait pu croire inspiré pendant quelque temps, et qu'il y comprendrait la nécessité de dégager le christianisme des entraves du matérialisme catholique ; nous pensions surtout que, le pape en France, la péninsule tout entière recouvrerait sa pleine liberté d'action, tandis que, s'il se retirait vers Naples ou vers l'Autriche, il y resterait comme une arme et une menace incessante entre les mains des ennemis de la révolution.

IV

Telles furent les raisons qui déterminèrent le gouvernement de la République à offrir un asile à Pie IX. Un

membre de l'assemblée nationale fut chargé de lui porter cette offre; le ministre de l'instruction publique et des cultes se rendit à Marseille pour le recevoir à son arrivée.

L'envoyé extraordinaire, M. François Corcelles, partit en hâte pour Civita-Vecchia, où l'on pensait que le pape avait dû se rendre en quittant Rome; les opinions religieuses de M. Corcelles étaient de nature à inspirer toute confiance au pape, dont il était déjà connu; ses antécédents, d'ailleurs, depuis l'époque déjà reculée où, jeune encore, il faisait partie de l'association des carbonari, ses antécédents le faisaient compter parmi les partisans les plus fermes de la démocratie. Le choix qu'on fit de lui semblait donc justifié, et, si, quelques mois plus tard, il accepta des fonctions d'un autre gouvernement et se montra plus ami des prérogatives du saint-siége que de la liberté romaine, ce n'est pas sur nous qu'en doit peser la responsabilité.

Les instructions, au reste, données à M. Corcelles étaient d'offrir l'hospitalité au pape, de protéger au besoin sa personne, et de ne prendre aucune part directe ni indirecte dans ses démêlés politiques avec les Romains (H). Une note dans le même sens fut en même temps adressée aux divers agents de la République (I). Pour appuyer cette offre de protection, une brigade antérieurement réunie à Marseille sous le commandement du général Molière, dans le but de porter secours à Venise lorsque le moment en serait venu, fut mise à la disposition du commissaire extraordinaire de l'assemblée nationale. Il n'était pas à craindre, il est vrai, que les Italiens se portassent à aucun acte de violence contre Pie IX; mais il se pouvait qu'il fût empêché par la force, comme il paraît l'avoir été par la ruse, de se rendre à bord du bâtiment français. La présence de la brigade Molière devait parer à cette éventualité, et en même temps servir de corps d'observation à l'égard des Autrichiens,

que la fuite du pape allait sans doute attirer de nouveau.

En arrivant à Civita-Vecchia, M. Corcelles nous annonça que Pie IX s'était retiré dans les États du roi de Naples. Il lui fut répondu immédiatement que, sa mission n'ayant eu d'autre but que de protéger au besoin la personne du saint-père, cette mission était complétement terminée, et que, si quelques corps armés s'étaient déjà mis en mouvement, il eût à leur donner contre-ordre et les faisant rentrer à Marseille (J). Les événements, au reste, avaient marché avec une rapidité telle, qu'aucun détachement de la brigade Molière n'avait encore mis à la voile, que pas un soldat n'était parti. Telles ont été, en 1848, les relations du gouvernement français avec la cour de Rome et le peuple romain. Voilà ce que nous avons fait. Qu'on nous approuve ou qu'on nous blâme, c'est le droit de chacun. Mais que l'on cesse de vouloir étendre sur nous la responsabilité d'un acte commis lorsque nous n'étions plus et dont la seule pensée soulève notre cœur d'indignation.

Digitized by Google

NOTES

ET

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

(A)

Extrait de l'adresse de la municipalité romaine au pape.

« 4 mai.

» Nous ne vous demandons pas, à vous, nonce de la paix, de provoquer à la guerre le peuple romain; nous vous prions seulement de ne pas nous empêcher de pourvoir à la guerre par l'intermédiaire de ceux à qui vous voulez confier la direction des affaires temporelles. Nous ne vous demandons pas de faire taire l'inspiration de votre cœur, ni de renoncer à l'horreur que doit avoir un prêtre

Digitized by Google

pour une guerre entre citoyens; mais seulement veuillez pourvoir à la tranquillité de l'Italie tout entière et éloigner tout soupçon que votre jugement solennel ait proclamé injuste ce soulèvement de tous les Italiens pour le salut de la patrie commune. Saint-Père, proclamez la justice et le droit de l'Italie entière à revendiquer son indépendance et sa nationalité. Cette parole suffira pour calmer les esprits et empêcher l'interprétation que l'étranger donnerait à votre manière de voir sur notre cause. Tous, nous vous serons reconnaissants si, dans la mansuétude de votre cœur et sans suspendre les opérations militaires, vous réussissez, par des conseils pacifiques, à terminer la question sur la base d'un complet éloignement de l'Autriche et de l'indépendance nationale; nous vous serons reconnaissants de présider une diète d'Italie pour régler la marche ultérieure; nous bénirons constamment le nom du grand pontife qui aura sauvé la patrie commune. Ces vœux, Saint-Père, vous prouvent que nous attendons de vous seul notre bonheur et implorons pour nous, pour les milices citoyennes et pour la ville, votre bénédiction apostolique. »

(B)

Le ministre des affaires étrangères à M. d'Harcourt, ambassadeur à Rome.

(EXTRAIT)

« 7 juillet.

» Il est fort à désirer que votre présentation officielle n'éprouve point de plus longs retards; elle doit impliquer

la reconnaissance de la République, et j'aime à croire que le nonce à Paris va recevoir de nouvelles lettres de créance.

» La situation des choses à Rome est bien grave en effet. Le pape me parait jouer gros jeu en persévérant dans l'attitude qu'il a prise. Je savais que cette conduite encouragerait au dernier point les projets et les espérances du parti rétrograde. J'entends dire que ce parti prépare une levée de boucliers dans les provinces. Un tel mouvement, s'il avait lieu, ne pourrait qu'être fatal à la papauté. »

(c)

Le ministre des affaires étrangères à M. d'Harcourt.

« 4 août.

» Il ne faut pas moins que l'assurance que vous m'en donnez, et les détails dans lesquels vous êtes entré, pour m'engager à croire que le pape puisse sérieusement avoir l'intention d'appeler M. Rossi à faire partie de son ministère. C'est une idée si extraordinaire, ce serait un procédé si gratuitement désobligeant envers la République française et son gouvernement ; en un mot, ce serait un tel oubli des plus simples convenances à leur égard, que je ne comprends pas comment la pensée a pu en venir à l'esprit du saint-père.

» Vous n'avez donc fait qu'interpréter nos sentiments dans toute leur vérité en vous prononçant comme vous l'avez fait contre un pareil dessein. Si l'on persistait à

vouloir y donner suite, ce dont vous pouvez facilement vous assurer, vous ferez connaître par écrit au gouvernement pontifical que nous en serions aussi surpris que mécontents, que nous ne pourrions voir là qu'une façon d'agir tout à fait contraire non-seulement à l'esprit des relations amicales qui doivent exister entre la France et le saint-siége, mais aux égards ordinaires que les gouvernements se doivent entre eux, et que, si la cour de Rome répondait de la sorte aux témoignages de bienveillance dont nous lui donnons des preuves, nous n'aurions plus nous-mêmes qu'à régler notre conduite en conséquence. »

(D)

Le ministre des affaires étrangères à M. d'Harcourt.

« Août.

» Nous avons appris avec un vif déplaisir l'entrée des Autrichiens dans les légations. Nous venons maintenant de recevoir la nouvelle de la sanglante collision qui a eu lieu le 8 entre eux et la population de Bologne. Le nonce de Sa Sainteté m'ayant communiqué la protestation émanée du gouvernement pontifical contre cette invasion tout à fait injustifiable, nous n'avons pu qu'être surpris du peu d'énergie qui a présidé à la rédaction de cet acte, dans lequel les droits du saint-siége ne pouvaient être proclamés trop haut ni avec trop de fermeté. Vous voudrez bien, monsieur, ne pas le laisser ignorer au pape et à son gouvernement. Vous leur ferez connaître, en même temps,

s'ils avaient besoin d'être rassurés, que la France ne saurait permettre l'occupation des États romains par l'Autriche, et que nous ne craindrions pas d'en faire un *casus belli* vis-à-vis de cette puissance.

(E)

M. Mamiani, qui, après la retraite de Pie IX à Gaëte, continuait à défendre les intérêts de la monarchie papale, comprenait très-bien que l'intervention française, si elle avait lieu, ne servirait pas ces intérêts. Contre l'intervention de la France républicaine, il invoquait le droit de l'Autriche et de l'Espagne à s'occuper des choses d'Italie. Le 8 décembre 1848, il fit dans l'assemblée romaine une déclaration qui se terminait par un appel aux sentiments d'équité et de justice *de tous les potentats de l'Europe;* conséquent avec lui-même, M. Mamiani n'éleva plus d'objection contre l'intervention, lorsque, le gouvernement de la France étant changé, l'intervention de l'armée française fut dirigée contre la République.

(F)

Le ministre des affaires étrangères à M. d'Harcourt.

« 25 août.

» Le nonce vient de recevoir copie de la lettre écrite par le pape au président du conseil pour demander notre

intervention en ce qui concerne ses États. M. Fornari en ayant donné communication au général Cavaignac en appuyant la demande du saint-père, le président du conseil a exprimé le vif et sincère regret que nous éprouvons de ne pouvoir satisfaire à cette demande. Il a dit que, de deux choses l'une : ou bien c'était une véritable intervention militaire que le pape désirait de nous, et, dans ce cas, l'accorder serait incompatible avec le fait de la médiation pacifique que nous avons proposée pour l'arrangement des affaires d'Italie ; ou bien les 3,000 ou 4,000 hommes que nous mettrions à la disposition de Sa Sainteté auraient pour emploi, comme elle paraît l'entendre elle-même, de la protéger contre ses ennemis de l'intérieur, de veiller au maintien de l'ordre public; et, dans cette seconde hypothèse, nos troupes auraient à remplir, en réalité, une mission de police qui ne serait conforme ni à la dignité de la France, ni au principe qui nous interdit de nous immiscer dans le régime intérieur des autres États. En effet, s'il éclatait des troubles à Rome ou sur quelque autre point du territoire pontifical, il faudrait que nos soldats intervinssent pour les réprimer, qu'ils fissent peut-être usage de leurs armes, et ce serait là, pour eux comme pour nous, une position inacceptable. Le nonce a dû écrire à sa cour dans le sens de ces explications. »

(G)

Extrait du Discours sur les décades de Tite-Live, par Machiavel, livre Ier, chap. XII.

« Certes, si, dans les commencements de la république chrétienne, la religion se fût maintenue d'après les principes de son fondateur, les États et les républiques de la chrétienté seraient bien plus unis et bien plus heureux qu'ils ne le sont. On ne peut donner de plus forte preuve de sa décadence et de sa chute prochaine que de voir les peuples les plus voisins de l'Église romaine, qui en est le chef, d'autant moins religieux qu'ils en sont plus près. Quiconque examinera les principes sur lesquels elle est fondée et combien l'usage et l'application qu'on en fait sont changés, altérés, jugera que le moment n'est pas loin ou de sa chute ou des plus grands orages.

» Mais, comme quelques personnes pensent que la prospérité de l'Italie tient à l'existence de l'Église de Rome, qu'il me soit permis d'apporter contre cette opinion quelques raisons dont deux, entre autres, me paraissent sans réplique. Je soutiens, d'abord, que le mauvais exemple de cette cour a détruit en Italie tout sentiment de piété et de religion. De là des dérèglements, des désordres à l'infini; car, si là où il y a de la religion on doit supposer toutes les vertus, là où elle manque on doit supposer tous les vices. Ainsi donc, le premier service que nous ont rendu, à nous autres Italiens, et l'Église et les prêtres, c'est de nous avoir privés de religion et dotés de tous les vices. Mais elle nous en a rendu un plus grand qui causera la ruine de l'Italie :

c'est de l'avoir tenue et de la tenir toujours divisée.

» Un pays ne peut véritablement être uni et prospérer que lorsqu'il n'obéit en entier qu'à un seul gouvernement, soit monarchie, soit république. Telle est la France ou l'Espagne. Si le gouvernement de l'Italie entière n'est pas aussi organisé soit en république, soit en monarchie, c'est à l'Église seule que nous le devons. Elle y a bien acquis un domaine et un empire temporels ; mais elle n'a pas été assez puissante ni assez forte pour s'emparer du reste de ce pays et en acquérir la souveraineté. Elle n'a pas non plus été assez faible pour que la crainte de perdre son domaine temporel l'ait empêchée d'appeler une puissance étrangère qui la défendît contre une puissance du pays qu'elle redoutait. C'est ce qu'on a vu plusieurs fois anciennement. Ainsi elle appela Charlemagne pour chasser les Lombards, qui étaient déjà rois de toute l'Italie; ainsi, de notre temps, elle abattit la puissance des Vénitiens avec l'aide de la France, et, ensuite, elle chassa les Français à l'aide des Suisses.

» L'Église, n'ayant jamais été assez puissante pour s'emparer de toute l'Italie, et n'ayant pas permis à un autre de l'occuper, a été cause que ce pays n'a jamais pu se réunir sous un chef de gouvernement ; il a été divisé entre plusieurs princes et seigneurs. Telle est la cause de sa désunion et de sa faiblesse, qui l'a conduite à être la proie non-seulement des étrangers puissants, mais de quiconque a voulu l'attaquer.

» Or, tout cela, c'est à la cour de Rome que nous le devons. Pour s'en convaincre promptement par expérience, il faudrait être assez puissant pour envoyer la cour de Rome, je suppose, au milieu de la Suisse, habiter avec le peuple de l'Europe qui, pour la religion et la discipline militaire, a le plus conservé des anciennes mœurs. On verrait bientôt la politique ou les intrigues de cette cour y faire naître plus

de désordres, y introduire plus de vices que, dans aucun temps, aucune autre cause en eût pu produire. »

(H)

Le ministre à M. de Corcelles.

« 27 novembre.

» Vous n'êtes autorisé à intervenir dans aucune des questions politiques qui s'agitent à Rome ; il appartient à l'assemblée nationale seule de déterminer la part qu'elle voudra faire prendre à la République dans les mesures qui devront concourir au rétablissement d'une situation régulière dans les États de l'Église. Pour le moment, vous avez, au nom du gouvernement qui vous envoie et qui, en cela, reste dans les limites des pouvoirs qui lui ont été confiés, à assurer la liberté et la personne du pape.

» Je ne saurais trop insister pour vous faire bien comprendre que votre mission n'a et ne peut avoir pour le moment d'autre but que d'assurer la sécurité personnelle du saint-père, et, dans un cas extrême, sa retraite momentanée sur le territoire de la République. Vous aurez soin de proclamer hautement que vous n'avez à intervenir à aucun titre dans les dissentiments qui séparent aujourd'hui le saint-père du peuple qu'il gouverne.

» Je dois insister aussi sur l'emploi que vous pourrez avoir à faire des troupes qui sont confiées à votre direction supérieure : leur débarquement ne doit être opéré qu'autant que, dans le rayon très-court où il leur sera possible d'agir, elles pourraient concourir au seul résultat que vous ayez à atteindre, la sûreté du pape. »

Instructions secrètes données au citoyen Corcelles, se rendant à Rome.

« 27 novembre.

» Les citoyens d'Harcourt, ambassadeur de la République auprès du saint-siége, et François Corcelles, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire auprès du même gouvernement, devront agir pleinement d'accord et se consulter pour toutes les mesures qu'ils jugeront utile de prendre dans l'intérêt de la mesure qui est spécialement confiée au citoyen Corcelles, et qui a pour but d'assurer la sécurité personnelle du pape.

» Il n'est pas douteux que cet accord ne doive exister sur tous les points entre deux hommes à qui leur conscience éclairée montrera certainement, en toute circonstance, le meilleur parti à adopter. Cependant, s'il arrivait qu'un dissentiment vînt à s'élever, comme l'unité de volonté et d'action est chose absolument nécessaire pour atteindre l'objet que le gouvernement de la République se propose, dans ce cas, le citoyen Corcelles, représentant du peuple, prendrait seul la direction des affaires et déciderait en dernier ressort de ce qui à rapport à sa mission, qui est, je le répète, d'assurer la sécurité personnelle du saint-père. Ainsi, en cas de dissentiment, il donnera seul, et sous sa propre responsabilité, tous les ordres nécessaires, soit aux troupes françaises, soit aux divers agents de la République dans les États romains. Seul et sous sa propre responsabilité, il ouvrira et conclura telles négociations qu'il jugera convenable. Il est bien entendu que le citoyen d'Harcourt

n'en conservera pas moins, pour toutes les affaires ordinaires et en dehors de la mission du citoyen Corcelles, le titre et les fonctions d'ambassadeur de la République, la mission du citoyen Corcelles étant essentiellement temporaire et limitée au but spécial ci-dessus déterminé.

---

(1)

NOTE CIRCULAIRE

Le ministre des affaires étrangères à MM. Delacour, ministre à Vienne; Rayneval, à Naples; Bois-le-Comte, à Turin.

(EXTRAIT)

« 29 novembre.

» Dans les instructions données à M. Corcelles, il lui est prescrit de se borner à protéger la personne du pape; il devra soigneusement s'abstenir de prendre part aux querelles intérieures du gouvernement et du peuple romain. »

Le ministre des affaires étrangères à M. Forbin-Janson, secrétaire d'ambassade, à Rome.

« 7 décembre.

» Tant que durera l'absence de M. d'Harcourt, vous devrez continuer à m'informer le plus fréquemment qu'il vous

sera possible de tous les événements qui vous paraîtront mériter de fixer l'attention du gouvernement de la République; vous devrez également veiller aux intérêts de nos nationaux et leur accorder dans l'occasion la protection nécessaire; mais il est bien entendu que vous n'interviendrez en aucune façon dans la question politique et dans les affaires intérieures du gouvernement romain. »

(d)

Le ministre des affaires étrangères au citoyen Corcelles.

« 2 décembre.

» Si le pape s'est embarqué, votre mission étant évidemment terminée, je n'ai pas besoin de vous dire que vous aurez à contremander l'expédition qui avait pour but de l'appuyer; quant aux éventualités que peut faire naître le départ de Rome du souverain pontife et son arrivée en France, je puis d'autant moins vous en entretenir en ce moment, qu'avant de rien arrêter sur une matière aussi grave, nous aurions à prendre les ordres de l'assemblée nationale.»

OBSERVATIONS

I

Si la croyance au progrès de l'humanité n'est pas une erreur, un temps viendra où, toutes les affaires de l'Europe étant réglées par une assemblée représentative, il n'y aura non plus de diplomatie que d'armées permanentes. Les questions seront traitées et résolues au grand jour, à la majorité des voix des représentants des peuples, et la famille européenne entière maintiendra dans l'ordre chacun de ses membres, sans qu'ils aient à recourir entre eux ni à la ruse ni à la force ouverte. Ce sera le règne de la justice, le

Digitized by Google

règne de l'opinion publique, de l'opinion qui aujourd'hui prononce bien quelquefois des arrêts équitables, mais qui ne les voit point exécutés, faute d'un centre commun qui réunisse les forces et les intelligences de tous, pour contenir et protéger chacun.

La démocratie réalisera, un jour, ce progrès que l'on peut traiter encore d'utopie, et, si toutes les nations pouvaient arriver à la fois à un même degré de développement démocratique, si la République européenne pouvait se fonder tout d'une pièce, l'utopie deviendrait sans peine vérité.

Mais les nations ne marchent point du même pas dans la voie du perfectionnement politique et social. Lorsqu'il arrive qu'une d'entre elles y devance les autres, elle se trouve à leur égard, et pour un temps du moins, dans un état d'infériorité matérielle.

Elle a proclamé que le droit est le souverain de la société humaine, et elle n'a devant elle que des États organisés au point de vue et sous l'empire du principe de la force. Elle ne peut employer la force contre eux, sans s'écarter de son propre principe, et sans courir en même temps le danger de raviver dans son propre sein le principe contraire. Il lui faudrait, pour être conséquente avec elle-même, renoncer à l'emploi des armées, qui, ne pouvant subsister sans le dogme de l'obéissance passive, sont nécessairement une école de despotisme; et, cependant, elle est environnée d'armées étrangères qui la menacent, ou, du moins, empêchent ses principes de se répandre au dehors.

Elle a établi, avec raison, que le peuple seul est souverain et que, par conséquent, il a droit de tout voir, de tout faire en ce qui concerne ses rapports avec les gouvernements. Ses ennemis et ses amis usent d'une logique rigoureuse, quand ils prétendent qu'il en soit ainsi, tandis que, tout

autour d'elle, on peut, pour la combattre, s'envelopper des voiles les plus épais de la diplomatie.

Les ministres d'un prince, même sous le gouvernement constitutionnel, ne sont obligés à révéler le secret de leurs négociations, de leurs projets, de leurs vues d'avenir, qu'à une seule tête en qui est personnifiée la souveraineté, tandis qu'on exige de ceux de la république qu'ils fassent connaître à la nation et au monde entier, non-seulement leurs actes, mais le but même de leurs démarches; on veut qu'ils jouent à jeu découvert, vis-à-vis d'adversaires dont on ne sait les desseins que lorsqu'ils sont accomplis. La partie ne saurait donc être plus inégale.

II

Si, pour fonder un gouvernement républicain, vous employez la force des armes, vous niez le droit pour affirmer la force; vous faites œuvre monarchique, et, tôt ou tard, vous recueillez la monarchie.

Si vous agissez dans l'ombre, si vous imposez silence à la presse, si vous refusez à la nation le droit de savoir et de dire, vous allez contre votre but, puisque votre but est la lumière et la liberté; vous relevez le despotisme, et, après avoir fait le silence partout, vous n'entendez plus vous-même ce que, sous peine de mort, vous devez savoir.

Si, au contraire, conséquents avec votre principe, vous vous abstenez de tout acte de force pour n'invoquer que la justice, ceux qui ne reconnaissent que le droit de la force

pourront vous écraser. Si vous n'avez point de secrets pour le peuple que vous voulez affranchir, le monde entier connaîtra vos projets et les fera échouer, sans que vous puissiez rien savoir de ceux qu'on forme contre vous. Si enfin vous laissez à chacun, comme vous devez le faire, la liberté d'écrire et de parler, les ennemis de la liberté se serviront de cette liberté pour la détruire.

III

Il y a là, comme dans la plupart des choses humaines, un cercle vicieux auquel cependant il faudra bien qu'on finisse par échapper. Pour que la démocratie puisse se fonder, il faut, il est vrai, que l'Europe, presque entière, marche à peu près du même pas et se convertisse en même temps à la religion du droit et de la liberté. Tant qu'il n'en est pas ainsi, la nation qui devance son temps, qui invoque uniquement le droit contre le vieux fait pesant sur le monde, celle-là est dans la position d'un homme jeté tout à coup au milieu d'une troupe de brigands, et ne voulant néanmoins avoir recours qu'à la sainte équité.

Le moment arrivera, cependant, où le concert pour établir le règne du droit sera suffisamment nombreux entre les nations, et j'espère fermement que notre pays, par ses fautes mêmes et par ses malheurs, aura hâté ce moment; mais, lors des circonstances où nous nous sommes trouvés par suite de la révolution, peut-être trop hâtive encore, de 1848, ce moment n'était pas arrivé.

Digitized by Google

IV

Que chacun, soit peuple, soit simple citoyen, juge de ce qui lui convient et agisse comme il lui plaît; que l'exercice de sa liberté n'ait pour limite que la liberté de ceux qui l'entourent, tel est le principe démocratique, le principe républicain.

La monarchie, au contraire, lors même qu'il lui arrive d'agir en vertu d'un principe et non dans un intérêt égoïste, la monarchie prétend jouer le rôle de providence, en réglant la condition de chacun, en se donnant mission de faire, fût-ce malgré eux, le bonheur des hommes.

C'est sous cette forme d'organisation providentielle qu'a vécu notre société européenne depuis la fondation de l'empire romain jusqu'à maintenant, et une habitude de deux mille ans nous a tellement façonnés, que nous avons peine à comprendre un ordre de choses où tout ne soit pas réglementé par une autorité suprême.

Aux révolutionnaires de 1792 eux-mêmes, il ne fut pas possible d'échapper complétement aux conséquences de notre éducation toute monarchique. Les uns, ce furent les girondins, proclamèrent bien le principe de liberté et voulurent l'appliquer rigoureusement à l'intérieur, ce qui attira sur eux l'accusation de fédéralisme; mais en même temps ils firent décréter que l'on irait, l'épée à la main, porter nos institutions aux autres peuples.

Digitized by Google

Les montagnards, leurs adversaires, s'opposèrent, autant qu'ils le purent, à ce qu'on fît de la propagande armée au dehors; mais, au dedans, ils établirent une dictature terrible. Les uns et les autres, il faut le reconnaître tout en leur rendant justice, ne furent républicains qu'à demi; ils firent également, ceux-là au dehors, ceux-ci à l'intérieur, œuvre monarchique en ayant recours à la force; et, pour résultat, l'on a vu qu'au bout de six ans à peine, la dictature et la guerre avaient produit l'Empire.

V

Je ne serai démenti par personne en disant qu'après les lamentables journées de juin, il eût été facile au général Cavaignac de prendre ou de se laisser déférer la dictature. Malgré les instances de ses amis les plus dévoués et les miennes, il ne le voulut point et il fit bien. En refusant d'imiter au dedans le comité de salut public, en refusant d'appliquer à tout ce qui n'était pas républicain en France le dogme catholique de la contrainte, fallait-il l'appliquer au dehors? devions-nous chercher à établir l'unité démocratique en Europe par la propagande armée, nous constituer à l'état de providence et forcer les peuples restés en arrière à se placer tout à coup à notre niveau? C'est ce qu'on avait essayé en 1792, malgré les résistances des patriotes les plus clairvoyants qui, dans l'assemblée législative et dans les cercles populaires, combattirent le parti de la guerre avec un sens prophétique.

On ne doit, sans doute, parler des hommes de 1792 qu'avec un profond respect; mais une des conséquences de cette guerre qui se termina en 1814, au pied des buttes Saint-Chaumont, fut que nous, leurs fils, lorsque nous avons relevé le drapeau de nos pères, nous nous sommes trouvés à peu près seuls dans le monde, et que, là même où l'on était le plus disposé à accueillir nos principes, on nous repoussait avec défiance.

VI

Il nous parut qu'il y avait un autre moyen, un moyen opposé d'amener l'Europe à adopter comme nous le régime démocratique: c'était de le fonder chez nous de telle sorte que la France devint un modèle qu'on fût partout désireux d'imiter; c'était de porter aide et assistance aux autres peuples sans leur imposer notre protection et sans leur laisser le moindre prétexte à nous soupçonner d'ambition; c'était d'effacer, et chez nous et chez les autres, la trace des principes contraires à l'esprit démocratique, principes que plusieurs siècles de despotisme y ont profondément empreints.

C'est le parti que nous avons adopté. Quels résultats en a-t-on obtenus? A ne consulter que les apparences, il est clair que les voies pacifiques de 1848 ont abouti au même point que les voies militaires où l'on est entré en 1792, et, à part la mort violente de plusieurs millions d'hommes tombés sur les champs de bataille de la République et de

l'Empire, à part le monde dévasté pendant vingt ans, l'entraînement militaire de 1792 n'a rien produit de pis que ce que l'on voit aujourd'hui en Europe comme conséquence de la révolution de 1848.

Si l'on veut bien cependant y regarder avec plus d'attention, on verra que cette révolution, par la modération extrême dont elle a usé, a fait faire à son principe de précieuses conquêtes, et que les vieilles monarchies de l'Europe seraient dans l'impossibilité d'armer leurs peuples contre nous si le drapeau de 1848 était relevé.

VII

Nous avions à notre tête, en 1848, des généraux qui pouvaient se flatter de jouer un rôle éclatant au milieu des hasards de la guerre. Celui qui présidait le gouvernement était en droit de penser qu'une guerre européenne lui donnerait l'occasion de laisser dans l'histoire un nom illustre. Il a préféré, comme il l'a dit lui-même, le rôle modeste de l'homme qui fonde par la paix la liberté de son pays; il a posé son épée avec cette même abnégation dont il fit preuve encore quand il quitta noblement un pouvoir que la guerre même lui eût donné la certitude de conserver.

Au moment où il résigna ses fonctions, la République s'était fait accepter comme arbitre par toutes les puis-

sances. L'Angleterre s'était unie à elle dans un but d'affranchissement des peuples; l'Autriche, malgré les fautes du Piémont, était arrêtée par nous sur la ligne du Tésin; quoiqu'elle eût de nouveau soumis la Lombardie par les armes, l'Autriche était forcée de discuter avec nous les bases d'une constitution meilleure pour la haute Italie. Venise était debout; l'armée de Radetzky et de Welden était obligée de respecter les États romains et la Toscane, et d'évacuer les duchés, où elle avait tenté de porter la contre-révolution. Parme et Modène avaient la certitude de ne plus avoir à subir leurs anciens princes; Rome était maîtresse de se donner telle forme de gouvernement qui lui conviendrait, et le roi de Naples tenu en respect devant la Sicile, qui respirait sous notre protection en attendant qu'elle fût constituée librement. L'Allemagne de Francfort, d'abord hostile à la République et à l'Italie, n'assistait plus l'Autriche que faiblement; la Prusse, sous ce rapport, s'était détachée de la confédération germanique et se montrait disposée à devenir la meilleure alliée de la France; la Hongrie était sur le point, en revendiquant ses droits, d'opposer à l'Autriche une diversion que nous eussions pu mettre à profit, si nous avions encore été au gouvernement lorsque la Hongrie s'est soulevée.

Dans un tel état de choses, la France était en mesure, lorsque son gouvernement, de provisoire, serait devenu définitif, la France était, dis-je, en mesure d'exiger que l'Italie, depuis Venise jusqu'à Palerme, fût placée sous l'empire d'une constitution qui aurait assuré chez elle le développement progressif des principes de liberté. Rome et Florence avaient déjà posé les bases d'une constituante italienne, qui serait devenue le lien commun d'une nationalité puissante, entre les divers États de la péninsule, de ceux mêmes qui auraient pu rester encore,

pour un temps, nominalement attachés à une puissance étrangère. Au mois de décembre enfin, allait s'ouvrir un congrès où le représentant de la République aurait tenu la première place et où se seraient réglées les affaires de l'Europe.

VIII

Quiconque a jeté un coup d'œil sur l'histoire, sait de reste que toutes les grandes luttes se terminent par des conférences. Après qu'on a livré beaucoup de batailles et vu les peuples se démoraliser par la guerre, sans que les questions débattues aient fait un seul pas depuis le jour où l'on a commencé à verser le sang, on tâche enfin de s'entendre et de traiter de la paix. Nous voulions, s'il était possible, passer par-dessus ces inutiles et désastreux préliminaires, pour arriver tout de suite aux négociations.

Tel était notre but à l'égard de l'Italie, et, si l'inintelligence des gouvernements s'était opposée à sa réalisation, la République, par sa longanimité, s'était mise en mesure de pouvoir faire un dernier appel à la force, sans avoir à craindre que les peuples ne fissent cause commune avec les princes; c'eût été la guerre; mais, quel qu'en dût être le théâtre, c'eût été la guerre défensive, la seule qui ne soit pas la négation des principes démocratiques. Une telle politique n'était pas faite, je l'avoue, pour contenter l'ardeur généreuse des hommes qui sont en avant de leur pays; comme certaines

nations peuvent être en avant du reste du monde. Les populations auraient eu encore à souffrir ; mais la guerre aussi, quelles souffrances ne leur cause-t-elle pas sans produire à la fin autre chose que la désunion, la haine même entre les nations, et le despotisme pour chacune d'elles ! La démocratie est la religion du progrès et de l'avenir ; son mot d'ordre doit être *Patience*.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPLÉMENT (1)

CAMPO-FORMIO

Campo-Formio est un petit village du Frioul situé à moitié chemin entre Udine et Passeriano. Ce lieu est devenu célèbre par le traité qui y fut conclu le 26 vendémiaire an VI, entre le général Bonaparte, représentant la République française, et le comte de Cobentzl, plénipotentiaire de l'Autriche.

(1) Les articles qu'on va lire ont déjà été publiés dans le *Complément à l'Encyclopédie* de MM. Didot. On les reproduit ici comme se rattachant directement au but de cet écrit.

Les conférences qui précédèrent le traité avaient eu lieu alternativement à Udine et à Passeriano, quartiers généraux des armées autrichienne et française ; des exigences d'étiquette empêchèrent que la dernière conférence, et la plus importante, n'eût lieu dans l'un ou l'autre de ces deux endroits, et les deux plénipotentiaires se rencontrèrent à Campo-Formio, uniquement pour la signature du traité.

Voici, en résumé, quel fut cet acte qui mit fin à la première guerre de la Révolution en Italie :

« L'empereur cède à la France les Pays-Bas à perpétuité, abandonne à la République Cisalpine, la Lombardie autrichienne, la ville et la forteresse de Mantoue, ainsi que le Mantouan, consent à la réunion à la même République du Bergamasque, du Brescian, du Crémasque, du Peschiera et de la partie des États vénitiens à l'ouest et au sud d'une ligne qui, partant du Tyrol, traversera le lac de Garda, ensuite l'Adige, suivra la rive gauche de ce fleuve jusqu'à Porto-Legnano, et viendra joindre la rive gauche du Pô, qu'elle suivra jusqu'à la mer. L'empereur approuve que la France entre en possession des îles vénitiennes du Levant, telles que Corfou, Zante, etc., ainsi que de Butrinto, Larta, Vonizza, et en général de tous les établissements vénitiens en Albanie situés plus bas que le golfe de Ludrino.

» La République française consent, de son côté, à ce que l'empereur possède l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les États héréditaires et la ligne ci-dessus. Par un article secret annexé au traité, l'empereur consent que la frontière de France s'étende jusqu'au Rhin, et stipule que les troupes impériales feront leur entrée dans Venise, le même jour où les Français feront la leur dans Mayence. »

Il y aurait, sur les lignes qui précèdent, des volumes d'observations à faire, et la matière ne serait pas épuisée ; mais ce qui frappe surtout douloureusement, à leur lecture, est de voir la République française modeler ainsi, dès le début, sa diplomatie sur celle des gouvernements absolus et fondre le fruit de ses victoires dans le moule des vieilles chancelleries. Dans une des conférences relatives aux préliminaires de Léoben, le général négociateur Bonaparte avait eu beau jeter sa fameuse phrase « la République est comme le soleil : aveugles ceux qui ne la voient point ! » lorsque l'empereur d'Autriche tint entre ses mains le traité de Campo-Formio, portant vente et échange d'âmes comme les traités de Westphalie, consacrant le démembrement et le partage d'un État souverain, comme les traités du partage de la Pologne, l'empereur put se dire que, sans être aveugle, il ne voyait pas la République française.

C'est une vérité vulgaire, que tout gouvernement qui viole son principe, surtout dans ses relations avec les gouvernements étrangers, commet un suicide. Or, le principe de la République française, c'était la souveraineté populaire et l'indépendance des nations. Lors donc que l'on vit le Directoire consentir à ce que le peuple de Venise fût donné purement et simplement à l'empereur d'Autriche comme s'il s'agissait d'une chose, il fut évident que le Directoire abandonnait le dogme de la souveraineté du peuple pour adopter le principe monarchique du droit de propriété des rois sur les nations. La République dès lors n'avait plus dans le monde sa raison d'être, et l'on put dire, en ce moment, comme on le dit plus tard : « L'Empire est fait. »

Venise occupait depuis plusieurs siècles une place considérable dans le monde. Elle avait été avec la Pologne le

plus ferme rempart de l'Europe occidentale contre l'invasion ottomane. Tout récemment encore, au mois de mai 1797, un traité de paix et d'alliance conclu entre la France et cette République, était venu consacrer de nouveau son existence et son droit à tenir sa place parmi les nations. Comment donc se fit-il qu'elle fut démembrée, rayée de la liste des vivants, et cela, non pas, comme la Pologne, par les mains d'un monarque s'attribuant de droit divin la propriété de la terre et de ses habitants, mais par celles d'une république, c'est-à-dire d'un gouvernement ayant pour base le principe d'autonomie des peuples?

Il ne faut pas dire que la destruction de Venise fut plus qu'un crime; car qu'y a-t-il de pis qu'une infraction à la loi morale? Mais ce fut à la fois un crime et une grande faute, et cette faute, le gouvernement de la République française paraissait en avoir conscience, si l'on en juge par les instructions données au général Bonaparte.

Voici, en effet, ce que le président du Directoire écrivait à son plénipotentiaire, le 8 vendémiaire (29 septembre), dix-huit jours seulement avant la signature du traité de Campo-Formio :

« Le ministre des relations extérieures vous trace avec précision, citoyen général, le cercle dans lequel il est temps d'enfermer les négociateurs qui, depuis six mois, abusent de notre patience. Vous trouverez dans sa dépêche l'*ultimatum* du Directoire.

» Le Directoire, en même temps, veut vous développer les motifs qui l'ont décidé à s'ouvrir entièrement à vous et à vous associer à la délibération que la gloire nationale vient de lui commander :

» L'Autriche eut de tout temps le désir et la volonté de s'établir en Italie, d'engloutir par degrés tous les

petits États qui partageaient ce beau pays et de réaliser par là les titres chimériques de son saint-empire romain.

» Un autre projet favori de la maison d'Autriche était de devenir une puissance maritime.

» L'intérêt de la France fut toujours d'empêcher l'exécution de ses vues; et, même sous les rois, on sentait la nécessité d'arracher l'Italie à l'influence germanique.

» La République Cisalpine nous en présente les moyens; mais, pour remplir ce grand objet, il faut de grandes ressources.

» Il est trop évident que, si on laisse à l'empereur Venise, le Frioul, le Padouan, la terre ferme jusqu'aux bords de l'Adige, dont le cours se dessine de manière à le faire entrer dans le cœur de la Lombardie, l'Autriche donnera la main à Naples et à la Toscane, sans parler de l'Istrie et de la Dalmatie, qui, par la convenance et par leur valeur intrinsèque, l'emportent seules de beaucoup sur la Lombardie elle-même.

» La République Cisalpine, cernée presque de tous côtés par cette puissance vorace, en deviendra bientôt la proie. Loin de pouvoir la maintenir, nous serons expulsés nous-mêmes de toute l'Italie; nous n'aurons donc pas fait la paix, nous aurons ajourné la guerre; nous aurons fourni à l'Autriche les moyens de nous attaquer avec plus d'avantage; nous aurons traité en vaincus, indépendamment de la honte d'abandonner Venise...

» Calculons tout au pis, citoyen général, admettons l'hypothèse que repoussent votre génie et la valeur de votre armée : supposons-nous vaincus et expulsés de l'Italie; alors, ne cédant qu'à la force et au hasard des armes, notre honneur sera sauf, et nous n'aurons point connivé à une perfidie qui n'aurait point d'excuse, puisqu'elle

entraînerait des effets plus sinistres que les chances de guerre les plus défavorables.

» Toute la question se réduit à savoir si nous voulons, si nous devons livrer l'Italie à l'Autriche. Or, le gouvernement français ne le doit et ne le veut pas. Ainsi donc, il préfère les chances de la guerre plutôt que de changer un mot à son ultimatum déjà trop favorable à la maison d'Autriche. »

Lorsque le Directoire plaidait ainsi auprès de son général la cause de Venise et de l'Italie, il ne faisait qu'exposer les principes d'une saine morale et de la politique séculaire de la France. Il n'y avait rien alors qui fournit prétexte à y déroger, encore bien moins qui en fît une nécessité.

Le gouvernement français désirait, depuis longtemps, rompre l'alliance formée entre l'Angleterre et l'Autriche en faisant avec cette dernière puissance une paix séparée; et l'on croyait que ce serait là un avantage qu'on devait acheter même au prix de grands sacrifices. Mais ces sacrifices, au moment où fut conclu le traité de Campo-Formio, rien n'en faisait plus, en effet, une nécessité.

L'armée d'Italie avait pénétré presque au centre des États héréditaires, et Vienne était menacée au point que la cour avait, depuis longtemps, fait ses préparatifs de fuite. Les armées du Rhin, sous la conduite de Moreau d'un côté, de l'autre sous celle de Hoche d'abord, et d'Augereau depuis la mort de Hoche, avaient repris l'offensive d'une manière redoutable.

L'Angleterre était mise en échec par la révolte de sa flotte et l'agitation de l'Irlande. Catherine II venait de mourir, laissant un successeur moins hostile à la Révolution, et, par conséquent, moins favorable à l'Autriche. La Prusse penchait évidemment vers l'alliance de la France,

et était même entrée dans des négociations tendantes à l'indépendance de l'Italie. Enfin, à l'intérieur, la révolution du 18 fructidor semblait avoir donné une force nouvelle au gouvernement. Comment donc se fit-il que, moins d'un mois après avoir écrit le message qui précède, ce gouvernement eut la faiblesse de souscrire à un traité condamné d'avance par lui-même, traité qui livrait l'Adriatique au vaincu, qui installait le vaincu en Italie, et, ce qui est pis encore, qui achetait la paix au prix de l'existence d'une république voisine et amie?

Au point de vue politique, la clause du traité de Campo-Formio, qui livre Venise à l'Autriche, est donc injustifiable. Au point de vue moral, on a dit que cette république oligarchique n'avait, depuis le commencement de notre révolution, cessé de favoriser l'émigration; qu'elle avait fomenté l'insurrection dans les provinces contre l'armée française; qu'elle avait fait assassiner nos soldats à Brescia, à Bergame, à Padoue; que Venise, en conséquence, devait être châtiée; que le peuple italien, en général, est *un peuple mou, superstitieux, pantalon et lâche* (1), et que celui de Venise, en particulier, incapable de vivre désormais à l'état de nation, pourrait sans nul inconvénient être *bonifié* à l'Autriche (2).

Mais l'oligarchie vénitienne était tombée et avait fait place à un gouvernement démocratique, sur qui il n'était pas juste de faire porter la peine des fautes et des crimes

(1) Diplomatie confidentielle de Bonaparte au Directoire, 7 octobre.

(2) Cette expression, empruntée au vocabulaire commercial, se trouve dans la dépêche du général Bonaparte du 22 septembre, adressée à M. de Talleyrand : « Je ne leur *bonifierai* point Venise jusqu'à ce que j'aie reçu de nouvelles instructions du gouvernement. » On voit, au reste, par la dépêche citée plus haut, en date du 29 septembre, que les instructions et l'ultimatum du Directoire étaient conçus dans une pensée toute différente.

commis par l'inquisition d'État. Venise n'avait pas même attendu cette révolution pour chasser le prétendant, qui fut depuis Louis XVIII. Les crimes commis contre les Français avaient été désavoués et punis ; les troupes françaises, appelées dans la ville même, où on leur avait confié le dépôt des forces considérables encore de la République. La direction des affaires était remise à des partisans de la révolution française, tels que le provéditeur Battaglia ; et le doge Manini lui-même avait proclamé la déchéance de la noblesse et l'avénement de la démocratie. On devait donc considérer ce peuple comme entièrement régénéré ; et ce qui prouve qu'il l'était en effet, c'est que, de nos jours, après cinquante ans passés sous la domination de l'Autriche, nous l'avons vu se relever glorieusement, et seul, pendant dix mois, défendre son indépendance contre l'Autriche, la famine et le choléra ligués ensemble.

Rien donc encore une fois ne justifie l'article du traité de Campo-Formio relatif à la cession de ce qui ne nous appartenait point ; et l'on s'étonne que le Directoire ait consenti à le ratifier, lorsque Barras, le plus influent du Directoire, écrivait encore le 8 septembre : « Que Mantoue soit à la République Cisalpine et que Venise ne soit pas à la maison d'Autriche, voilà le vœu du Directoire épuré, voilà celui de tous les républicains. »

Mais, lorsque Barras écrivait ces lignes au général Bonaparte, il avait été stipulé entre ce directeur et la République de Venise, par l'intermédiaire du noble Quirini, qu'une somme de trois millions de francs serait comptée au directeur, et les trois millions ayant été interceptés à leur passage à travers l'armée d'Italie, Barras avait senti, tout à coup, se refroidir son zèle pour l'indépendance vénitienne.

Le Directoire, en outre, de plus en plus effrayé de l'influence que prenait le général Bonaparte, en vint à cette

extrémité désastreuse de vouloir la paix à tout prix, afin de pouvoir, la guerre étant terminée, rappeler le jeune général, le séparer de son armée victorieuse et toute dévouée, et le frapper d'une sorte d'ostracisme, soit en l'envoyant user son activité au congrès de Rastadt, soit en lui donnant la direction chimérique de quelque expédition contre l'Angleterre.

De son côté, le général, qui paraissait dès lors viser au point qu'il atteignit depuis, sentait que, pour s'essayer au rôle de souverain, il fallait, après avoir vaincu, tenir et tenir seul la plume du négociateur ; attendre, c'était donner le temps aux armées du Rhin d'entrer pour moitié dans la ruine de l'Autriche ; c'était mettre Moreau et Augereau en tiers dans le triomphe; c'était abdiquer son rôle d'arbitre suprême de la paix pour le rendre au gouvernement de la République. Il précipita donc la conclusion du traité, en se flattant sans doute, quoique à tort, que l'avantage concédé injustement à l'Autriche lui serait facilement repris ; et ainsi Venise disparut ; l'Adriatique devint une mer autrichienne ; Trieste put s'élever aux dépens de Marseille, et le gouvernement de Vienne, malgré ses défaites, fut plus que jamais puissant en Italie.

Le 18 janvier 1798, les Français furent donc relevés dans Venise par les Autrichiens, leur cédant une ville où ils étaient entrés, quelques mois auparavant, en protecteurs et en amis. Le lendemain, la réaction commença par le rétablissement de l'inquisition d'État fonctionnant pour l'Autriche. Un transfuge du nom de Pezaro fut chargé d'exiger, au nom de l'empereur, serment de fidélité des anciens magistrats souverains. Le dernier doge, qui s'appelait Manini, nom destiné à devenir illustre cinquante ans plus tard, le vieux doge tomba évanoui au moment où le serment lui était arraché. Dès ce moment, Venise fut soumise au régime

des sbires, des coups de bâton et du gibet, et ce qu'il y eut peut-être de plus funeste, le nom français y inspira, ainsi que dans toute l'Italie, une défiance trop justifiée, que la France retrouva en 1848 et qui ne contribua pas médiocrement aux nouveaux malheurs de cette époque.

GUERRE

Ce mot *guerre*, dans son expression la plus générale, signifie lutte prolongée de deux ou plusieurs forces qui tendent à se limiter, se subordonner ou se détruire.

Compris ainsi, l'état de guerre est l'état naturel de tout ce qui existe. Il n'est pas, en effet, un seul être qui ne tende à s'assujettir, à détruire d'autres êtres. Toutes les créatures combattent, dévorent et sont dévorées. Il y a là une loi d'absorption et de souffrance universelle à laquelle rien, pas même ce que nous appelons la nature inorganique, ne semble pouvoir échapper.

Digitized by Google

L'état de guerre n'existe pas moins dans le monde des idées, dans ce que l'on peut nommer le *monde moral.* Chaque idée veut tuer les idées différentes, afin d'être seule; elle veut soumettre les forces physiques, et les forces physiques, à leur tour, font effort pour étouffer l'idée. De là vient que cet être le plus complexe de tous qui est l'homme, vit dans une guerre perpétuelle avec l'homme, son semblable, et avec la nature.

L'homme est fait de croyances et de passions ; de là pour lui deux causes incessantes de lutte : comme esprit, il veut, à la place de ce qui est, mettre ce qui doit être ; c'est alors l'idée de droit et de devoir, l'idée de justice qui l'anime ; comme être matériel et passionné, il essaye d'absorber les êtres différents, y compris les autres hommes, pour les faire servir à ses besoins, à ses passions, à la satisfaction de ses appétits, au triomphe de ses idées.

Toute guerre entre hommes procède d'une de ces causes. S'il arrivait que l'idée seule entrât en lutte contre l'idée, la guerre, se faisant uniquement à l'aide de la parole, de la plume, de la lettre moulée, de tout ce qu'on peut appeler à bon droit armes immatérielles, ne pourrait certes avoir nulle conséquence fâcheuse pour l'humanité. Mais jamais il n'en est ainsi ; toujours, lorsque deux idées se heurtent, l'une ou l'autre ou toutes deux prennent à leur service des forces matérielles pour tuer les hommes qui défendent l'idée contraire. La guerre alors se fait à coups de proscriptions, de bûchers, d'échafauds ; on y emploie des soldats, des canons, des vaisseaux ; on procède par le pillage et l'incendie ; on fait enfin dans les guerres d'idées tout ce qui se fait dans celles où les passions matérielles sont seules en jeu et à découvert, comme dans les guerres de conquêtes ou d'invasion.

C'est de la guerre matérielle dans son principe ou dans

ses moyens que nous avons seulement à nous occuper ici; nous essayerons de montrer que, hormis en un seul cas, elle ne peut se justifier aux yeux de la raison et de la justice.

Ce cas unique, disons-le tout de suite, c'est celui où l'on prend les armes pour repousser par la force le développement d'une force qui s'applique à faire prévaloir une idée inique. C'est le cas où un peuple défend son territoire, ses propriétés, ses lois, le libre exercice de ses croyances contre le peuple ou le gouvernement qui essaye de spolier ces propriétés, de changer ces lois, d'étouffer ces croyances.

Nous avons dit que la guerre avait pour cause soit la réalisation violente d'une idée, soit la satisfaction d'une passion ; et il n'y a pas une idée dans le monde, pas une passion dans le cœur de l'homme qui, à son moment, ne produise la guerre. Obéissant à cette loi générale d'absorption qui fait que tout ce qui existe tend à soumettre et à s'assimiler ce qui l'entoure, les diverses sociétés humaines sont incessamment travaillées du désir de prendre aux sociétés voisines leurs territoires, leurs instruments de travail, de les faire vivre de la même vie qu'elles en leur imposant leurs propres règles de conduite ; et, comme les sociétés entre elles sont représentées par des gouvernements, par des hommes, il arrive que non-seulement les idées et les passions des peuples, mais encore les idées et les passions individuelles de quelques hommes, chefs de nations, suffisent souvent à armer les populations les unes contre les autres, et, de toutes les causes de guerre, assurément celle-là est une des plus ordinaires.

On peut donc classer toutes les guerres sous ces titres généraux : guerre d'intérêt, guerre de principe, ou guerre de principe et d'intérêt à la fois.

Au premier rang des guerres d'intérêt se place la guerre

d'invasion. En effet, l'intérêt personnel et tout matériel a sans doute été la première cause de lutte violente entre les hommes. Un sauvage a construit pour lui et sa famille une cabane ; il s'est approprié une caverne, il y a réuni quelques fruits, quelques instruments de chasse ou de pêche ; vient un autre sauvage qui veut s'emparer de la cabane et de ce qu'elle renferme sans s'être donné la peine de former lui-même aucun établissement ; le dernier arrivé essaye de détruire le premier occupant ou de le forcer à travailler pour lui ; voilà l'élément de la guerre d'invasion. Il est difficile de voir autre chose dans ces grandes expéditions qui ont fondé et détruit tant d'empires asiatiques, qui ont donné le monde connu aux Romains, puis l'empire romain aux barbares et, plus près de nous, les deux Amériques aux peuples de l'Europe. Guerre d'invasion et d'extermination, voilà ce que l'on trouve dans les âges anciens. Des peuples mécontents de leur part d'héritage, conduits par des chefs qui ont la passion de commander, se ruent à travers le monde, s'emparent de la terre, forcent les hommes à la cultiver pour eux, ou les tuent s'ils résistent. Alexandre alors, Djenguiz-Khan, le sénat romain ont le plaisir et la gloire de pouvoir dire « Je veux, » et d'être obéis dans la moitié du monde.

Cependant l'homme est ainsi fait que, lors même qu'il agit avec le plus de violence, il a comme peur de sa propre brutalité et s'en défie. « Le plus fort, a dit Rousseau, n'est jamais assez fort pour toujours être le maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir (1). » Soit donc par crainte d'un retour de fortune, soit pour se justifier à leurs propres yeux, les conquérants, peuples ou chefs de peuple, ne manquent jamais d'invoquer une idée,

(1) *Contrat social*, livre Ier, ch. III.

un principe à l'appui de leurs prétentions ambitieuses et spoliatrices.

Ils éprouvent le besoin de faire croire aux autres et peut-être à eux-mêmes que le fait le plus cyniquement brutal, le vol et le meurtre ne sont que la réalisation d'un idéal tout immatériel.

Ainsi, les conquérants de l'Amérique n'ont pas osé s'avouer qu'ils anéantissaient les Caraïbes, les Peaux-Rouges et tant de tribus indiennes, dans le but de s'approprier les biens possédés par ces peuples. Non; la force toute nue rougit d'elle-même. Ils ont dit que leur but était de faire régner la religion du Christ sur tout le nouveau monde; et, quand ils étendaient les Incas sur des charbons ardents pour se faire renseigner sur l'existence des mines d'or, ils appelaient cela des actes de foi.

Quand les Juifs exterminèrent les Philistins et les Amaléeites, paisibles possesseurs de la Syrie, pour s'emparer de leur territoire, ils eurent soin de dire et finirent par s'imaginer qu'ils agissaient ainsi par l'ordre exprès et pour la gloire de Dieu, du *Dieu des armées,* comme on s'exprime encore aujourd'hui dans nos livres de prières. Et comment n'auraient-ils pas eu cette étrange imagination, puisque, à cette heure encore, nous avons des écrivains qui justifient les horribles massacres de la Bible en disant que le peuple hébreu, dépositaire de la doctrine du monothéisme, remplissait une mission civilisatrice et sainte lorsqu'il égorgeait les idolâtres ?

« Eh ! que m'importe à moi, auraient pu dire ces idolâtres, que vous n'ayez qu'un seul Dieu, si ce Dieu unique est méchant comme dix mille ! »

Dieu, c'est-à-dire la raison, le droit, la justice, était du côté des Philistins quand ils défendaient leurs foyers, comme il était avec les Péruviens contre Pizarre, avec Thé-

mistocle contre les Perses, avec Harold contre Guillaume de Normandie, avec les Espagnols contre nous dans la guerre de l'indépendance, avec les colonnes françaises aux buttes Saint-Chaumont et à Waterloo.

La raison, la justice, Dieu est avec ceux qui se voient obligés d'avoir recours à la force lorsqu'un agresseur essaye de leur imposer des lois, des croyances, une forme de gouvernement et de société contraires à leurs besoins, à leurs mœurs ou même à leurs préjugés ; il est avec tout homme, avec toute nation qu'un autre homme, qu'un autre peuple veut placer dans un état de subordination matérielle ou morale.

Il n'est donc pas vrai de dire que Dieu soit du côté des *gros bataillons ;* car, malheureusement, au contraire, on voit presque toujours, et les exemples que nous venons de citer au hasard en sont des preuves, on voit presque toujours, dans les guerres, la cause la plus juste, la cause de Dieu succomber, au moins pour un temps. Un destin aveugle préside au sort des batailles. Dans les luttes armées, la plus grande part de succès revient d'ordinaire au mauvais esprit.

Il est vrai que, lorsqu'un peuple a été, par force, contraint de subir une domination étrangère ou qu'il a même complétement disparu, une société nouvelle, quelquefois meilleure, prend sa place et s'établit sur son territoire. Des générations nouvelles s'y élèvent, y acquièrent par le travail des droits que la conquête n'avait point donnés. Il s'y fonde peu à peu un état de choses aussi respectable et plus près de la civilisation que l'ordre de choses détruit. Mais ne disons pas que ces conséquences éloignées sont la justification du fait de conquête, qui n'en reste pas moins un fait de spoliation et de meurtre.

Lorsqu'un homme, cent mille hommes sont assassinés,

et leurs corps déposés sous la terre, la terre fleurit sur leurs tombes et se couvre de moissons plus belles, qui nourrissent des populations plus heureuses, peut-être meilleures. Ceci est un fait; l'assassinat et le vol en sont un un autre, qui ne saurait perdre son caractère de crime, quelles que soient les conséquences éloignées qu'il entraîne à la suite.

L'invasion et la conquête sont donc des attentats contre la vie et la liberté humaine, les plus grands attentats qui se puissent commettre; protester au prix de son sang est le plus saint des devoirs. Tel est l'arrêt de la conscience humaine.

Aussi voyons-nous que, même chez les fils des conquérants, les légendes écoutées avec le plus d'attendrissement, les chants les plus aimés sont ceux qui retracent les actions des héros morts pour l'indépendance de leur pays, pour la foi de leurs pères. Qui donc serait assez sans pudeur pour oser avouer qu'il aimerait mieux avoir été César que Vercingétorix?

Après la passion de posséder et de commander, qui conduit à la spoliation et au meurtre, vient comme grande cause de guerre une autre passion qui quelquefois ne fait que servir de voile hypocrite à la première, c'est la passion religieuse.

Elle consiste dans cette disposition de notre esprit qui fait que nous voulons contraindre les autres à croire les mêmes choses que nous touchant les mystères de la création et de la vie future, ou que, du moins, nous voulons qu'ils se conduisent extérieurement comme s'ils avaient les mêmes sentiments que nous.

Cette passion vient de l'orgueil, que les catéchismes appellent à juste titre le père des vices capitaux. Si quelqu'un adore Dieu autrement que nous on ne l'adore point, c'est une

critique de nos idées, c'est une raillerie dirigée contre cette intelligence dont nous sommes fiers. Il faut que le railleur se taise ou qu'il périsse, afin que nous puissions continuer à nous glorifier en paix de la certitude de notre jugement.

Cette passion vient encore de la peur, la plus cruelle de toutes les passions. L'intolérance religieuse n'a, en effet, troublé violemment le monde que depuis le temps où le dogme des peines éternelles et terribles a pris place dans les croyances.

Un chrétien d'une secte quelconque pense qu'il sera voué à l'enfer s'il ne se conforme pas à certaines pratiques. Lorsque tous s'y conforment comme lui, il vit tranquille en attendant la béatitude infinie. Mais, à côté, s'il s'élève un homme qui soutienne que cette béatitude n'existe point ou ne peut être obtenue qu'à l'aide de cérémonies différentes, alors le croyant se trouble, le doute, quoi qu'il en ait et quoi qu'il dise, entre dans son esprit, la peur s'en empare, et il ne retrouve le repos que lorsque le dissident se tait ou qu'il est mort.

Mettez maintenant des populations animées de cette double passion d'orgueil et de peur entre les mains d'hommes politiques qui y joindront la passion de posséder et de commander, et vous aurez les guerres des ariens et des catholiques, s'égorgeant d'un bout à l'autre de la terre à propos du mot *consubstantiel ;* les guerres d'extermination des Vaudois et des Albigeois ; vous verrez les Pays-Bas inondés de sang par les ordres de Philippe II et du duc d'Albe, les bandits de Wallenstein et de Tilly faire de l'Allemagne un désert ; vous verrez, en Amérique, des races entières disparaître de la face du monde, l'Angleterre décimée par les Tudors et par Cromwell ; vous aurez enfin la France de la Ligue et de la Saint-Barthélemy, la France de madame de Maintenon et des dragonnades.

Digitized by Google

Telles sont les causes, prises dans les plus mauvaises passions de l'homme, qui font naître et entretiennent les guerres religieuses, causes auxquelles il vient s'en joindre quelquefois d'autres d'un ordre tout différent. Si les princes exploitent souvent la crédulité des peuples pour en faire une arme à leur ambition, il arrive aussi que les peuples mêlent à des idées purement ascétiques des idées plus positives soit d'indépendance, soit de réformes politiques et sociales. Ainsi les Albigeois, les hussites unissaient à leurs théories religieuses d'autres théories sur l'organisation de la propriété et la répartition des fruits du travail; c'est ce qui fit que les puissances de la terre mirent tant d'ardeur à les écraser, de même qu'on avait vu auparavant toutes les forces coalisées de la propriété s'unir contre les jacques de France, et des chevaliers venir les combattre du fond même de la Bohême et de la Hongrie.

Les guerres religieuses, en général, sont en même temps des guerres de principes politiques et sociaux. Lorsque ce sont des États, des sociétés entières qui soutiennent des principes différents et cherchent à les défendre ou à les imposer, la guerre alors ne diffère des guerres ordinaires qu'en ce qu'on y emploie des moyens plus atroces. Telles furent, par exemple, les croisades, réaction contre l'invasion musulmane. Telles furent, au sein de l'Europe, plusieurs guerres nées de la réforme de Luther.

Mais ce ne sont pas seulement les principes religieux, politiques ou sociaux, ni le désir d'envahissement, qui arment toujours quelques peuples contre d'autres en forçant ceux-ci à se défendre : il existe dans nos sociétés une cause spéciale et singulière de trouble et de désordre; nous voulons parler de cette disposition qui fait, du commandement, de l'empire, la propriété de quelques familles. On voit qu'il s'agit ici de ce qu'on a appelé le *droit divin*.

Aujourd'hui, on commence à penser que le commandement est une fonction, la royauté une charge, et non pas une propriété; mais, jusqu'à ces derniers temps, et encore maintenant dans une partie de l'Europe, l'idée contraire a prévalu depuis des siècles. François Ier, Louis XIV et les autres ont été considérés comme possédant le droit de gouverner au même titre et de la même manière que chacun de nous est regardé comme propriétaire de son champ et de ses habits. La loi d'héritage faisait passer ce droit à leurs enfants, non parce que la nation jugeait utile de maintenir la même fonction dans la même famille, mais parce que les peuples, par rapport au prince, étaient une chose soumise comme telle aux règles d'échange, de vente, d'héritage qui régissent toute chose possédée. Le gouvernement d'un pays pouvait être donné en dot à une princesse sans que les habitants eussent plus à s'en occuper que les moutons n'interviennent au contrat quand un berger marie sa fille ; c'est de là qu'ont pris naissance un grand nombre de guerres. C'est ainsi qu'on a vu Louis XIV prétendre qu'il avait droit à gouverner les Espagnols parce qu'on n'avait pas payé quelques milliers d'écus à lui promis lorsqu'il épousa une infante.

La France alors, pour soutenir le procès conjugal de son possesseur, souffrit des maux incalculables. La fameuse guerre de la succession d'Autriche, annoncée par la production de tant de mémoires d'avocats, n'offre pas pour l'humanité un moins triste spectacle, et nous ne finirions pas si nous voulions énumérer seulement une faible partie des dissensions dans lesquelles les peuples ont été entraînés par suite des affaires litigieuses résultant des alliances de leurs princes.

Guerres d'invasion, guerres de conquête, guerres de propagande pour établir violemment quelque idée religieuse

ou sociale, guerres de compression pour étouffer ces idées, guerres d'ambition pour établir ce qu'on nomme la prépondérance d'un État, d'une république, d'une famille de princes, guerres de succession pour étendre la propriété d'un homme sur ce qui ne peut être matière à propriété, toute guerre offensive, en un mot, est également un crime, une violation de la liberté et de la dignité humaine : la conscience, consultée sans passion, donne sur ce point un verdict infaillible.

Toutes les causes qui donnent naissance aux guerres entre États produisent également, dans le sein de chaque société, ce qu'on nomme la guerre civile. On s'y bat, en effet, pour porter au gouvernement tel homme plutôt que tel autre; on s'y bat pour établir des impôts et exercer des confiscations, pour empêcher ses concitoyens d'aller au prêche ou à la messe, pour conserver ou détruire quelques priviléges. Il n'y a rien là qui diffère de ce qu'on observe dans les autres guerres, et, quoi qu'on en ait pu dire, si la guerre civile est plus généralement condamnée et inspire plus d'horreur, c'est tout simplement parce qu'on la voit de plus près.

Dans la guerre civile, comme dans la guerre étrangère, il est un même principe moral qui sert à juger tous les actes : c'est que celui-là seul a raison qui défend contre une oppression violente sa vie, les produits de son travail, sa famille, sa liberté, ses croyances. Ce sont là des droits inhérents à chaque homme et qui appartiennent également aux personnes morales, collectives, appelées nations. Chaque nation a le droit de vivre sur son territoire, de jouir de la mer et des fleuves, d'échanger les produits de son travail et de répandre ses idées au dehors. Si quelque homme ou quelque peuple veut attenter à ce droit, elle a celui de repousser la force par la force : c'est la guerre

défensive, la seule que la loi morale permette et honore.

Toutefois, il est bien évident, et à peine est-il besoin de le dire, que ce principe ne saurait obliger un peuple menacé à attendre paisiblement, derrière sa ligne de frontières, qu'un envahisseur vienne l'attaquer sur son territoire. Si une flotte anglaise se préparait à opérer une descente en Normandie, ce serait nous défendre que d'aller l'attaquer à la sortie de ses ports ; et, si un peuple voisin, menacé dans sa liberté, dans sa religion, dans son existence, nous appelle à son secours, nous ne ferons, en lui prêtant nos forces, que soutenir le principe d'indépendance; ce sera une guerre d'intervention, il est vrai, mais cependant une guerre défensive encore, puisqu'il s'agira de défendre nos propres croyances, attaquées sur un territoire qui pour un instant deviendra le nôtre.

De même, si un voleur s'apprête à escalader votre maison, vous ne serez pas agresseur pour avoir brisé son échelle. Si un ami est attaqué dans ses foyers par un assassin, vous ne serez pas coupable d'invasion de domicile parce que vous aurez couru chez lui et traîné violemment le malfaiteur devant le magistrat.

Mais, dans les querelles de nation à nation, il n'y a pas de magistrat pour prononcer sur les prétentions de chacun, pas de force publique pour exécuter ses arrêts. Les citoyens en contestation pour la limite de leur champ ou qui sont lésés dans leur propre personne trouvent des tribunaux destinés à leur rendre justice et des gens armés pour prêter, au besoin, main-forte à la loi qui défend le meurtre et le vol. Mais il n'existe rien de semblable pour régler les différends entre les États, non plus qu'entre les partis qui, lorsque les dissensions civiles divisent un pays, y forment sur un même territoire des sociétés différentes et hostiles.

L'État opprimé, lésé dans ses droits, n'a d'autre recours alors à espérer que dans sa propre force ou dans celle des autres États qu'un intérêt commun ou une généreuse sympathie engagent à prendre pour lui fait et cause. C'est alors la force seule qui décide ; c'est le canon qui juge. On peut donc dire que, sous ce rapport, les sociétés entre elles sont encore à l'état sauvage, soumises à ce code primitif qui a pour base le droit du plus fort.

Dans le moyen âge, quand deux individus étaient en contestation, on soumettait le débat au jugement de Dieu, c'est-à-dire qu'on enfermait les adversaires en champ clos, qu'ils se battaient à outrance et que le vainqueur était regardé comme ayant pour lui le droit et la justice. Nous rougissons de cette coutume de nos pères ; nous les traitons justement de barbares; il n'est sorte de raisonnements solides que nous ne puissions lire dans nos moralistes contre ceux qui, de nos jours, terminent leurs querelles privées par l'épée ou le pistolet; on dit que le duel ne prouve rien, pas même le courage du duelliste, et que le combat singulier, souvent fatal à l'homme le plus honorable, est un vestige de barbarie, qu'il faut se hâter d'effacer. Tout cela est on ne peut mieux dit ; mais il faut ajouter que les États ne font pas autre chose que se battre en duel, et cela souvent, comme les particuliers, pour les causes les plus futiles, pour qu'un monarque commande sur un coin de terre que les soldats qui se font tuer n'ont jamais vu et dont les habitants ne sont point consultés.

Nous le répétons, les nations entre elles, les nations de cette Europe si fière de sa civilisation sont encore à l'état sauvage, et c'est à tort qu'elles se vantent d'avoir un code international, puisque ce code n'a d'autre sanction que la force, juge aveugle et souvent inique.

L'Europe, il est vrai, offre l'apparence d'une société

d'États : les rapports internationaux y sont réglés par de gros volumes de traités, de conventions. De temps à autre, on se réunit pour en faire de nouveaux et prendre solennellement Dieu et les hommes à témoin qu'on les observera. Il y a, de plus, quelques règles générales auxquelles on se conforme assez souvent, comme, par exemple, de ménager jusqu'à un certain point les propriétés privées sur le territoire ennemi, de ne point tuer les individus autres que les soldats, de respecter de part et d'autre les envoyés chargés de proposer la paix ou les suspensions d'armes, de laisser la vie aux prisonniers, de ne point rompre un armistice sans en avoir prévenu son adversaire : l'observation de ces règles a pour sanction la crainte des représailles, qui fait qu'elles ont quelque vigueur même dans la guerre civile, et aussi le respect de l'opinion publique, qui condamne presque toujours la mauvaise foi et le parjure.

Il arrive cependant que l'on interprète les traités à son profit, ce qui est une manière cauteleuse de les violer ; et alors, nous avons quelque honte pour l'humanité à le dire, si celui qui a manqué à ses serments développe une force suffisante, si ses attentats sont heureux et grands, l'opinion publique, ce juge suprême, devient un juge inique que la fumée du canon et de la gloire aveugle et que la fortune corrompt. Quelques voix disent bien qu'un conquérant a eu tort d'asservir un peuple dont il avait juré de respecter l'indépendance ; mais on se lasse bien vite de plaindre l'opprimé : on s'incline devant les faits accomplis et devant l'homme ou le peuple qui a fait, comme on dit, de grandes choses, comme si les grandes choses n'étaient pas le plus souvent des crimes plus gros que les autres et les grands hommes d'immenses meurtriers !

Et ces quelques règles indépendantes des traités et que l'on est habitué à regarder comme de droit naturel, de

quelle valeur sont-elles? Quel est le commandant de place qui ne serait pas puni comme un traître et bafoué comme un sot si, se fiant à un armistice solennement conclu, il négligeait de faire bonne garde autour de ses murailles? On respecte la vie et les propriétés des particuliers; oui, excepté lorsque, dans une guerre maritime, on saisit les navires, les marchandises et les équipages des négociants naviguant sous pavillon ennemi et quelquefois même sous pavillon neutre; oui, excepté lorsque Louis XIV embosse son escadre devant Gênes et convertit une cité en ruines; oui, excepté quand le maréchal de Turenne promène le meurtre et l'incendie dans le Palatinat, de manière à ne laisser pas un village, pas un arbre, par un habitant; oui, excepté quand Nelson, en pleine paix, écrase pendant trois jours la ville de Copenhague sous une pluie de bombes; oui, excepté quand, en pleine paix encore, les Anglais enlèvent les pêcheurs de nos côtes pour les jeter dans la pourriture de leurs pontons. Allez demander à Jaffa (1) si l'on respecte toujours la vie des prisonniers et ce que vaut le droit des gens.

Si une puissance se croit obligée de garder quelque mesure à l'égard d'une autre, c'est uniquement parce qu'elle craint de voir s'élever une coalition devant laquelle elle ne serait pas la plus forte. C'est cette crainte et pas autre chose qui maintient ce que l'on appelle l'équilibre européen. Si cette crainte ne la retient pas dans ses limites, peu lui importent alors les traités et les règles de droit international; elle marchera à son but, et, avec le succès, elle aura les applaudissements et les respects du monde. Et cela est si vrai, que, vis-à-vis des peuples que nous jugeons hors

(1) Après la prise de Jaffa, le général Bonaparte fit conduire au bord de la mer et massacrer 6,000 prisonniers. Ce fut le général Bon qu'il chargea de l'exécution.

d'état d'user de représailles et que, par cette raison seule, nous appelons barbares, à l'exemple des anciens Romains, nous ne nous croyons liés par aucune obligation morale; nous disposons de leurs propriétés, de leurs vies, comme le sauvage des biens et de la vie d'un autre sauvage, comme le lion de la chair d'un bœuf. N'est-il pas vrai qu'un pape, le représentant de la civilisation européenne, s'avisa un jour de partager le monde par une ligne méridienne, donnant aux Espagnols tous les pays situés à l'ouest, aux Portugais ceux à l'est de cette ligne? Quel droit avaient sur tant de contrées et sur leurs habitants pape, Espagnols et Portugais, si ce n'est le droit du sabre et du mousquet? Et nous, quand nous trouvons une île, un territoire à notre convenance en Afrique ou dans les mers du Sud, nous nous demandons simplement si nous pouvons nous en emparer sans avoir à lutter trop désavantageusement contre les Anglais ou les Russes. De ceux qui vivent sur le sol, qui se le sont approprié par une longue possession, nous n'en avons nul souci, sûrs que nous sommes d'être avec eux les plus forts.

Qu'on ne parle donc pas de droit des gens dans la guerre. Droit et guerre sont deux mots qui hurlent, comme on dit, de se trouver ensemble. La guerre, c'est le renversement de toutes les idées d'ordre et de justice ; c'est en même temps pour les populations une cause de misère qui ne cesse d'agir même pendant la paix.

Nous croyons, en effet, être arrivés à un certain progrès par la formation d'armées permanentes destinées à exercer exclusivement la fonction militaire. Voyons un peu quelles sont les conséquences de cet établissement au point de vue purement économique.

Lorsqu'un homme a tiré un mètre de pierre de la carrière, — bâti un bout de mur, — écrit quelques pages d'un

livre, — enseigné quelque art ou quelque science, — représenté un drame, — voituré des ballots de toile, il a ce que l'on appelle vulgairement et très-justement *gagné sa journée;* il reçoit un salaire dont la valeur représente la somme de travail qu'il a faite.

En même temps qu'il travaille et produit, il consomme et détruit.

S'il produit plus qu'il ne consomme, l'excédant du prix de sa journée est *ce qu'il met de côté;* c'est son épargne, épargne qui vient s'ajouter à la richesse publique, bien que le signe représentatif en reste entre ses mains pour être échangé au besoin contre quelque autre produit.

S'il ne produit rien au delà de sa consommation, s'il ne fait que *gagner sa vie,* il est au pair vis-à-vis de la société; il n'augmente ni ne diminue la richesse publique; économiquement, il est comme s'il n'était pas.

Si enfin il consomme sans produire ou plus qu'il ne produit, s'il reçoit ses moyens d'existence à titre gratuit, ce qui est vivre d'aumône ou de vol, il est *à charge* à la famille, il diminue sa richesse.

Or, l'homme adulte, bien portant, d'une intelligence ordinaire, peut, chaque jour, faire une quantité de travail dont la valeur, estimée en argent, n'est pas en moyenne inférieure à cinq francs, somme dont la moitié étant affectée à sa nourriture, son logement, son entretien, l'autre moitié viendra s'ajouter au capital social, à la richesse publique.

Lors donc que cinq cent mille hommes adultes, bien portants, d'une intelligence ordinaire, vivent sans travailler, sans rien produire, la société ne reçoit pas l'accroissement de richesse auquel elle a droit de prétendre et qui s'élève à un million deux cent cinquante mille francs par jour.

Digitized by Google

De plus, ces hommes consommant sans produire, la société dépense gratuitement chaque jour et pour chacun d'eux deux francs cinquante centimes, ce qui lui cause une perte journalière d'un million deux cent cinquante mille francs.

Une armée de cinq cent mille hommes coûte donc en réalité à la société deux millions cinq cent mille francs par jour, c'est-à-dire plus de neuf cent quatorze millions chaque année, abstraction faite des chevaux, voitures, fers, bronzes, bois et bâtiments, improductifs comme les hommes choisis dont on forme une armée.

Mais il n'est pas juste de dire que l'armée soit une force improductive : au dedans, elle produit la sécurité; au dehors, elle assure l'indépendance du territoire ; elle soutient au loin les droits de l'État, elle fait régner l'ordre, elle procure la gloire, et paye ainsi de son repos, de ses sueurs, de son sang le chétif salaire qu'on lui accorde ; c'est à l'armée enfin que l'on doit de se reposer en paix quand la guerre est terminée.

Je ne nie pas qu'une force armée ne soit utile pour maintenir la sécurité dans les rues et sur les grandes routes ; mais, sous ce rapport, les sergents de ville et les gendarmes me semblent plus que suffisants ; et encore n'est-il pas vrai que, dans ces moments de crise où il n'y a plus ni police ni force armée, les propriétés et les personnes sont plus en sûreté que jamais dans nos villes? Interrogez les archives des préfectures, elles vous diront que jamais il ne se commet moins de vols que lorsque le peuple fait sa police et se garde lui-même.

L'indépendance du territoire. — La France n'avait point d'armée, mais seulement des troupes de volontaires, lorsque en 1792 elle repoussa l'Allemagne coalisée. Elle se glorifiait, au contraire, de la plus brave armée du monde quand,

en 1814 et 1815, elle subit par deux fois l'invasion étrangère. Ce n'est pas une armée, ce sont de simples citoyens qui ont chassé de l'Espagne les premiers soldats de l'Europe. Pour défendre son pays, on a besoin de cadres pour recevoir les hommes de bonne volonté, qui ne feront jamais défaut tant que la nation vaudra la peine qu'on la défende. Pour soutenir la guerre chez soi, on n'a que faire d'armée permanente; et, si vous voulez la porter au dehors, vous n'avez droit qu'à la malédiction du ciel et des hommes.

La gloire, veut-on savoir ce qu'elle coûte? Il y a sur la place Vendôme une colonne avec une statue qui s'élève à plus de quarante mètres. Eh bien, si les cadavres de tous ceux qui sont morts pour qu'on pût élever ce trophée glorieux étaient couchés côte à côte sur tout le sol de la place, comme ils le sont dans la fosse commune, ils formeraient une pyramide qui monterait bien plus haut que la colonne, et la statue aurait cent vingt mètres de cadavres par-dessus la tête.

Nous avons dit quelles sont les conséquences économiques de l'établissement d'armées permanentes, sans lesquelles il ne saurait y avoir de guerre en Europe. Plus de deux millions d'hommes, quelque cent mille chevaux qui consomment sans produire et en pleine paix, appauvrissent ainsi la société européenne de plus de vingt millions de francs par jour, sans que l'on tienne compte ici de la perte de travail résultant des morts et des blessures en temps de guerre. « La guerre, dit J.-B. Say avec grande raison, coûte plus que ses frais; elle coûte tout ce qu'elle empêche de gagner. »

Tels sont les résultats, au point de vue économique. Nous ne nous étendrons pas sur les résultats moraux et politiques; il suffit à chacun d'interroger sa conscience et de

Digitized by Google

regarder autour de soi pour les saisir et les voir. Tel homme d'une probité scrupuleuse tant qu'il reste parmi les siens ne fait nulle difficulté de pendre au cou de sa mère ou de sa sœur des bijoux qu'en pays ennemi il a volés ou achetés d'un soldat voleur. Il revient chez lui avec des habitudes de violence, avec le mépris de la liberté et de la vie humaine, façonné aux lois exceptionnelles sans lesquelles une armée ne saurait être, à faire taire sa raison comme celle des autres devant la force. Il rapporte ce dogme de l'obéissance passive qui efface toute différence morale entre le cloître et la caserne. Sauf des exceptions d'autant plus honorables qu'elles sont plus rares, le soldat ne croit qu'à la force; il n'a d'autre évangile que sa consigne; et, quand on le voit couvert de dorures et de rubans, qu'on l'entend raconter des scènes de meurtre, le cœur des populations se pervertit et se laisse attirer peu à peu au culte de la force; on admire les richesses qu'il a rapportées; on s'incline devant la haute fortune des généraux et des fournisseurs d'armée; on finit par n'avoir plus de dieux que le sabre et l'argent; et, s'il se trouve alors quelque homme qui veuille traiter sa patrie comme les pays conquis, les instruments sont tout prêts; les populations s'affaissent, et la patrie n'est plus.

INTERVENTION

L'*intervention*, c'est l'acte d'un État politique qui prend parti dans la querelle de deux autres gouvernements ou dans les dissensions civiles d'un pays étranger.

L'intervention peut affecter diverses formes : elle est ouverte ou cachée, pacifique ou militaire; elle est spontanée, ou elle résulte d'engagements antérieurs.

Ainsi, lorsque deux puissances sont en guerre ou lorsqu'un peuple combat son gouvernement, on peut intervenir entre les deux partis, soit en fournissant à l'un d'eux des armes et des subsides, soit par des conseils et des menaces, soit enfin par la force ouverte.

Dans tous les cas, celui qui intervient s'y détermine ou par des motifs d'ambition personnelle, ou afin de pourvoir à sa propre sécurité, ou pour soutenir son principe menacé, ou par sympathie pour une des parties belligérantes qui sollicite son secours, ou enfin pour obéir à quelque traité d'alliance offensive ou défensive.

Digitized by Google

L'histoire offre de nombreux exemples d'actes d'intervention ayant pour unique motif le désir des conquêtes. Rome, qu'elle fût sollicitée ou non d'accorder sa protection à des nations étrangères, manqua rarement, lorsque l'occasion s'en présenta, d'intervenir dans les démêlés de ses voisins et dans les querelles de famille des princes, pour mettre, en fin de compte, sa puissante main et sur les possessions de ses alliés, et sur celles de leurs adversaires.

Lorsque les Turcs, débordant, sur l'Europe campaient devant la capitale de l'Autriche, plusieurs États intervinrent à main armée : les uns parce qu'ils se voyaient menacés par le flot envahisseur ; les autres, comme la Pologne, qui devait, plus tard, en être si mal récompensée, par un sentiment chevaleresque et pour défendre le nom chrétien.

Une intervention d'une autre nature est celle qui fut à diverses reprises exercée par la papauté lorsque, se plaçant entre les princes et les peuples, elle relevait ceux-ci de l'obligation d'obéissance, afin de forcer les princes à plier devant elle.

Durant les troubles de la jacquerie, on vit non-seulement des gouvernements étrangers, mais de petits seigneurs intervenant, afin d'écraser les paysans, dont l'exemple pouvait devenir contagieux pour leurs sujets. Il en vint alors en France du fond de la Bohême et de la Hongrie. La même chose eut lieu dans les guerres de religion. C'était là une intervention fondée sur des motifs de conservation personnelle et de défense du principe social du moyen âge : la religion consacrant le privilége.

De notre temps, les faits d'intervention sont nombreux. Depuis la fin du dernier siècle, il s'est fait à peine une guerre sans que l'on ait vu y prendre part des puissances qui paraissaient devoir rester étrangères au débat.

Ainsi, il y a environ quatre-vingts ans, l'opinion publique obligea le gouvernement français à secourir les Américains en lutte avec leur métropole et à suivre un mouvement généreux dont quelques-uns de nos citoyens avaient pris l'initiative.

Plus tard, lorsque les principes d'une rénovation politique et sociale commencèrent à surgir parmi nous, les monarchies européennes, effrayées de l'exemple que nous donnions à leurs sujets, intervinrent entre la royauté et le peuple français, et cette intervention couvrit le monde pendant vingt ans de sang et de ruines, jusqu'au moment où la violence rétablit pour un temps l'autorité des Bourbons.

Il se passa peu d'années sans que le principe de la Révolution se relevât en Italie et en Espagne. Les congrès de Vérone, de Troppau, de Laybach se réunirent aussitôt. Les Bourbons d'un côté et l'Autriche de l'autre envoyèrent leurs armées dans les deux péninsules, et le principe de la royauté absolue y fut également rétabli à l'aide du sabre et du gibet.

Nous avons vu encore la France, l'Angleterre et la Russie intervenir dans le débat qui s'était élevé entre la Porte et l'un de ses vassaux, et causer à la Turquie des pertes qui ne pouvaient qu'être utiles aux calculs de la politique russe.

En 1848, l'Italie, ayant reconquis son indépendance, refusa courageusement l'appui des armées françaises et voulut ne devoir son salut qu'à elle-même. Peut-être fut-ce une faute; peut-être le gouvernement de la seconde République en commit-il une autre en s'arrêtant devant les nobles susceptibilités italiennes et en n'envoyant pas ses armées sur l'Adige pour prévenir le retour des Autrichiens expulsés. C'est une question que l'avenir seul peut résou-

dre, et que, d'ailleurs, les changements survenus en France à la fin de 1848 contribueront encore longtemps peut-être à environner de nuages.

Vers le même temps, le gouvernement de Rome sollicitait celui de Paris pour qu'il lui prêtât main-forte contre les tentatives révolutionnaires de ses sujets. On répondit de Paris que la France n'interviendrait en aucune façon dans les démêlés qui pourraient s'élever entre les Romains et le pape, et que tout ce qu'on pouvait et voulait faire était d'offrir un asile à celui-ci s'il croyait le séjour de Rome trop dangereux pour sa personne. Quelques mois après, l'administration de la République française ayant passé en d'autres mains, le bâtiment envoyé pour recueillir le pape fit place à une armée expéditionnaire, et la République romaine succomba sous l'intervention étrangère.

Tout récemment, enfin, nous avons été témoins d'une rude guerre d'intervention soutenue par les gouvernements de France et d'Angleterre contre la Russie en faveur de la Porte Ottomane; et nous avons vu, pendant le débat, l'Autriche s'emparer sans coup férir des principautés danubiennes, qui paraissaient en être le principal objet.

Si l'on réfléchit sur les divers exemples que nous venons de rappeler en quelques mots, on pourra se convaincre que l'intervention, inutile ou funeste au point de vue purement politique, est en général condamnable aux yeux de la morale, qui doit après tout dominer la politique. Nous ne parlons pas de l'intervention qui a pour but la conquête, il est bien évident que celle-là constitue un crime hypocrite. Mais celle au moyen de laquelle on se propose de défendre son propre principe menacé dans un autre pays est-elle utile, est-elle morale? Voilà ce qu'il faut examiner.

S'il est une vérité incontestable, c'est que chaque nation a le droit de s'administrer chez elle comme il lui plaît. Ajoutons qu'elle a toujours assez de force pour le faire tôt ou tard, quand sa volonté est bien arrêtée.

Si donc, comme le firent les rois coalisés, vous envoyez des armées en France pour y rétablir le droit de propriété monarchique rejeté par la France, vous commettez un attentat contre le droit, contre l'équité; de plus, vous dépensez vos soldats en pure perte ; car, à moins de convertir l'intervention en conquête, vos soldats devront à la fin se retirer, et ce que vous avez voulu restaurer par la force s'écroulera derrière eux.

C'est ce qui est arrivé en France, où, malgré la pression exercée par l'Europe, on a vu se relever successivement toutes les formes de gouvernement que les interventions monarchiques avaient voulu rendre impossibles.

Les coalitions avaient d'abord fait la guerre à la France pour rendre à Louis XVI l'exercice du pouvoir absolu et effacer l'essai de gouvernement constitutionnel tenté en 1789; plus tard, elles eurent pour objet de renverser la République; plus tard encore, elles proclamèrent que Napoléon et sa famille seraient à jamais exclus du gouvernement de la France. Pour arriver à ces diverses fins, Dieu sait combien de centaines de mille hommes ont péri d'un bout à l'autre de l'Europe! Eh bien, quelques années à peine sont écoulées, et l'on voit tomber la légitimité et reparaître le gouvernement constitutionnel, renaître la République, et enfin surgir au pouvoir cette même famille Bonaparte que l'on croyait à jamais proscrite.

Il y a donc crime ou folie, et souvent l'un et l'autre, à vouloir, par la force, implanter dans un pays des institutions et des hommes dont ce pays ne veut point. Mais, si, au contraire, ce pays gémit sous un gouvernement qui lui

est odieux, s'il est esclave et aspire à la liberté, fera-t-il bien de solliciter l'intervention d'une nation plus heureuse, d'une nation jouissant de la plénitude de son indépendance, et celle-ci devra-t-elle employer son armée à l'affranchissement du peuple opprimé ?

Il est difficile de répondre à pareille question d'une manière absolue. Cependant on peut dire qu'en général il est à désirer que le peuple esclave s'affranchisse sans qu'aucune armée étrangère concoure à sa délivrance. Ce qui a fait le malheur de l'Italie, ce qui a mis sa nationalité en question, c'est que, depuis le temps des gibelins et des guelfes, la France, l'Allemagne y ont été trop souvent appelées. Et qu'arrive-t-il lorsqu'une armée française, par exemple, débouche au delà des Alpes pour y faire renaître la liberté? Il arrive, premièrement, que la nation secourue ne prend point confiance dans ses propres forces, qu'elle s'habitue à l'idée funeste de ne pouvoir vivre autrement que protégée et que le sentiment de la vie nationale reste étouffé chez elle; il arrive que les soldats libérateurs ne tardent pas à soulever contre eux et contre leur pays une masse d'inimitiés personnelles, résultat des vexations de tout genre que l'armée la mieux disciplinée exerce sur son passage; il arrive enfin que les succès de l'armée libératrice servent surtout à élever la fortune de ses généraux, au point qu'ils peuvent bientôt tout oser, et dans le pays qu'ils étaient chargés d'affranchir, et dans leur propre pays. Qui pourrait dire aujourd'hui que nos brillantes interventions en Italie, qu'Arcole, Rivoli et Marengo ont été utiles à la liberté de l'Italie et de la France ?

Il nous paraît donc que les patriotes italiens, en 1848, eurent le sentiment vrai de leur situation et de ce qui convenait au triomphe à venir de leurs principes lorsqu'ils repoussèrent l'intervention française et prononcèrent ce

mot devenu historique : *L'Italia farà da se*, mot généreux dont on a essayé de faire un sujet de raillerie. Ce sera l'éternel honneur de l'Italie d'avoir voulu se sauver elle-même, sous son drapeau, par le courage seul de ses enfants, et c'est ce qui, tôt ou tard, la sauvera en effet. Elle a succombé, il est vrai, dans la lutte; mais elle a ressaisi dans sa plénitude le sentiment de sa nationalité. Mieux vaut pour un peuple être vaincu en combattant seul que d'obtenir avec un autre des succès subalternes. L'indépendance nationale et la liberté sont des plantes qui ne peuvent vivre que sur leur propre tige et que l'appui d'un tuteur fait mourir.

Est-ce donc à dire qu'une nation puissante et libre doive se renfermer dans un système d'abstention égoïste, et ne porter nul secours à celles qui luttent pour obtenir ce dont elle jouit en paix? Loin de nous une telle pensée! Le soin de sa sécurité personnelle lui ferait une obligation de défendre son principe là où il souffre, quand bien même ce ne serait pas pour elle un devoir de fraternité.

Mais une nation libre et forte, que des institutions militaires défensives rendraient inattaquable chez elle, ne manquera jamais d'hommes prêts à se dévouer au dehors pour la propagation et la défense des principes établis dans leur patrie. Ils courront en foule porter aux opprimés le secours de leurs bras et leur instruction militaire. Leur gouvernement n'aura autre chose à faire qu'à leur fournir des armes, des munitions et de l'argent, sans déployer son propre drapeau, que les populations étrangères ne voient jamais sans défiance, puisqu'elles le soupçonnent toujours de vouloir abriter une conquête. Lorsque le but d'émancipation sera atteint, la nation que l'on aura aidée, mais non protégée, vivra de sa propre vie; elle aura pris en elle-même une noble confiance, parce que ses enfants et les

nouveaux citoyens infusés parmi eux auront vaincu sous son nom, et les autres nations, en ne voyant ni conquête, ni occupation, ne prendront point d'ombrage.

C'est ainsi que de simples citoyens français intervinrent autrefois en Amérique avec la Fayette, et c'est là peut-être le seul exemple d'intervention qui ait produit les fruits que l'on s'en était promis.

FIN

Digitized by Google

5685018

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS 5

PIÉMONT 17

Documents.

A Sir Abercromby à lord Palmerston . . . . . 24 mars 37
B Le même au même. . . . . 23 mars 37
C Le marquis de Pareto à M. de Ricci . . . . . 24 mars 38
D Le même à sir Abercromby . . . . . 30 mars 38
Sir Abercromby à lord Palmerston . . . . . 14 avril 39
E Extrait de la *Gazette piémontaise* . . . . . 13 mai 39
F Extrait de l'*Annuaire de Lesur*, de 1833 40
G Extrait de l'*Histoire de l'Italie*, de Vimercati 41
H Discours du ministre des affaires étrangères à l'assemblée constituante, le 15 mai 1848 (extrait du *Moniteur*) 42
I Lettre de Joseph Mazzini à J. Bastide . . . 31 juillet 44
J Le ministre à Bixio, à Turin 45
K Le même au citoyen Bois-le-Comte 47
L Extrait de la *Gazette de Vienne*, du 2 août 49

Pages.

M Le feld-maréchal Radotzky au gouvernement de Francfort . . . . . 27 septembre . . 50
N Le ministre au citoyen Emmanuel Arago, à Berlin . . . . . 5 août. 50
O M. de Schmerling à M. Raumer, à Paris. . . 18 septembre . . 51
P Le ministre à M. Benoît-Champy, à Florence . 23 octobre . . . 57

MÉDIATION 59

Notes et documents.

A Discours du général Cavaignac à l'assemblée constituante . . . . . 21 août 75
B Extrait des *Mémoires de Montanelli* 80
C Viscount Ponsomby to viscount Palmerston . 17 août 83
D Le ministre à M. de Reiset, à Milan . . . . 4 août 84
Le même au même. . . . . 18 août 84
E Mémorandum de M. Hummelaer . . . . . 24 mai. 85
F Le ministre à M. Benoît-Champy, à Florence . 19 août 87
Le même au même. . . . . 29 août 89
G Convention conclue par le ministre et lord Normanby. . . . . 9 août 92
H Le ministre au général Leflô, à Saint-Pétersbourg . . . . . 5 août 94
Le ministre à M. Delacour, à Vienne. . . . 13 octobre . . . 95
I Extrait des *Historical Revelations*, de Louis Blanc 96
J Capitulation de Milan. 99
K Le ministre à M. d'Harcourt, à Rome . . . 21 août 101
L Vice-consul Campbell to lord Palmerston . . 14 août 102
M Armistice entre la Sardaigne et l'Autriche . . 9 août 104
N Le ministre à M. Bois-le-Comte, à Turin . . 29 août 106
O Le même au même. . . . . 30 septembre . . 107

Pages.

P Extrait du *Moniteur*, des 10 août et 2 octobre . . . 109
Q Le ministre à M. Bois-le-Comte . . . . . 28 septembre . . 111
— — . . . . . 18 octobre . . . 112
— — . . . . . 19 octobre . . . 113
— à M. de Beaumont, à Londres. . 2 octobre . . . 114
— à M. d'Harcourt, à Rome . . . 24 juillet 114
R — à M. Bois-le-Comte . . . . . 25 septembre . . 115
S — à M. de Beaumont . . . . . 20 septembre . . 116
T — à M. Em. Arago, à Berlin . . . 16 septembre . . 118
U — à M. Bois-le-Comte . . . . . 10 octobre . . . 119
— à M. de Perrone, président du conseil des ministres de Sardaigne. . . . . 23 octobre . . . 122
V — Au chargé d'affaires de France à Vienne, dépêche télégraphique. . . . . 14 novembre . . 124
X — à M. de Beaumont . . . . . 11 octobre . . . 124

VENISE 127

Notes et documents.

A Le ministre à l'agent des affaires étrangères, à Marseille . . . . . 17 mai. 137
B Le même au citoyen Vasseur, à Venise . . . 9 août 138
C Extrait des *Mémoires de Montanelli* 139
D Le ministre à M. Bois-le-Comte . . . . . 4 septembre . . 139
E Le même à M. Delacour, à Vienne . . . . 14 septembre . . 141
Le commandant de l'escadre au ministre des affaires étrangères . . . . . 31 août 143
F Daniel Manin à lord Palmerston . . . . . 20 août 143
Viscount Palmerston to Daniel Manin . . . 16 octobre . . . 148
G Daniel Manin à Jules Bastide . . . . . 29 octobre . . . 150
Jules Bastide à Daniel Manin . . . . . 17 novembre . . 151

Pages.

H Le ministre à M. Bois-le-Comte . . . . . 6 septembre . . 152
Le consul de France Vasseur au consul-général Dawkins . . . . . 12 septembre . . 153
Le consul général Dawkins à M. Vasseur . . 20 septembre . . 153
Le ministre à M. Bois-le-Comte . . . . . 25 septembre . . 154
— à M. Delacour . . . . . 25 septembre . . 154
— — . . . . . 26 septembre . . 155
— au citoyen Vasseur. . . . . 17 octobre . . . 157
— — . . . . . 17 octobre . . . 158
— à M. de Beaumont . . . . . 24 octobre . . . 159
Le marquis de Normanby au vicomte Palmerston . . . . . 26 octobre . . . 159
Le ministre à M. Bois-le-Comte . . . . . 7 novembre . . 160
I Le même au citoyen Vasseur . . . . . 17 novembre . . 161

DEUX-SICILES 163

Notes et documents.

A Lord Palmerston à lord Napier. . . . . 11 septembre . . 171
B Le ministre à M. de Rayneval, ministre plénipotentiaire, à Naples . . . . . 28 août 176
C Extrait du *Moniteur*, du 31 mai. 177
D Le ministre à M. de Rayneval . . . . . 25 septembre . . 180
E Lord Napier to viscount Palmerston. . . . 10 septembre . . 182
F Le ministre à M. de Beaumont. . . . . 26 septembre . . 183
— à M. de Rayneval. . . . . 3 octobre . . . 184
— — . . . . . 13 octobre . . . 186
— — . . . . . 19 octobre . . . 188

ROME. 191

Pages.

Notes et documents.

A Extrait de l'adresse de la municipalité de Rome au pape 203
B Le ministre à M. d'Harcourt . . . . . 7 juillet 204
C — — . . . . . 4 août 205
D — — . . . . . 4 août 206
E Opinion de M. Mamiani 207
F Le ministre à M. d'Harcourt . . . . . 25 août 207
G Extrait du *Discours sur Tite-Live*, par Machiavel 209
H Le ministre à M. de Corcelles . . . . . 27 novembre . . 211
Le même au même . . . . . 27 novembre . . 212
Note circulaire aux agents diplomatiques . . 29 novembre . . 213
Le ministre à M. Forbin-Janson, à Rome . . 7 décembre. . . 210
J Le même à M. de Corcelles . . . . . 2 décembre. . . 214

OBSERVATIONS 215

COMPLÉMENT 227
Campo-Formio. 227
Guerre. 236
Intervention. 256

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google